

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Les finances
des communes
de moins de
10 000 habitants
2006**

Direction générale des collectivités locales

Avertissement

Cette publication des « Finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2006 » poursuit les changements amorcés dans la publication sur les finances des communes en 2005.

Les recensements complémentaires au recensement général de la population de 1999 sont pris en compte pour déterminer les communes dont la population totale est strictement inférieure à 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2006.

En règle générale, les évolutions par rapport à 2005 sont présentées en euros courants et sont calculées sur les montants en euros par habitant. Des calculs à champ constant (c'est-à-dire sur les communes présentes en 2005 et 2006) neutralisent la modification de périmètre. Pour établir l'évolution en euros constants, les montants 2006 sont déflatés par l'indice de prix du PIB tel qu'il est connu en mai 2008.

Comme par le passé, l'analyse traite séparément les communes de France métropolitaine de moins de 10 000 habitants et les communes des quatre départements d'outre-mer en raison de leurs spécificités.

Comme pour le guide précédent, le lecteur trouvera l'ensemble de la publication et les tableaux détaillés sur le site de la DGCL : <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/>

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2006
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales
par **Christine Séverac-Bastide**

juillet 2008

Directeur de la publication : **Edward Jossa**

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2006

Sommaire

Avant-propos	3
Evolution globale en métropole	4
Evolution des budgets des communes de métropole depuis 2001	5
Volume des dépenses et recettes en 2006 (métropole)	6
Analyse d'ensemble des communes métropolitaines	7
La progression des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2006	8
La progression des recettes de fonctionnement se poursuit en 2006	10
Un niveau d'épargne important	14
Poursuite de l'investissement direct	15
Poursuite du recours à l'emprunt pour financer l'investissement	16
Progression modérée de l'endettement	16
Le fonds de roulement : 99 jours de dépenses réelles au 31 décembre 2006	18
Données financières par strate des communes métropolitaines	19
Evolution des données budgétaires 2005-2006 par strate	21
Analyse d'ensemble des communes d'outre-mer	22
Influence de l'intercommunalité	23
Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole	24
Représentations régionales	24
Disparités thématiques	26
Annexes	
1. Définitions et mode de calcul des concepts utilisés	28
2. Répartition des communes selon la taille ou la région	29
3. Données financières par strate des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants	31

Le lecteur trouvera dans les tableaux détaillés :

- pour chaque ratio financier étudié, en plus des ventilations par région, par strate de population, une ventilation en fonction de l'appartenance à une structure intercommunale ;
- des analyses par catégorie de communes en fonction de types définis par une situation géographique (montagne, littoral, zonage en aire urbaine) ou par une activité dominante (tourisme).

Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants sur l'exercice 2006. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette...) a vocation à rendre cette matière a priori complexe des finances communales plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent vouloir se comparer les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendées par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement général de la population de 1999 et des recensements complémentaires le cas échéant (population totale au 01/01/2006), des comptes de gestion 2006 des communes et des données fiscales rassemblés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Évolution globale en métropole

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2006

L'exercice 2006 se caractérise par une poursuite de la croissance des dépenses totales : + 2,8 % en euros courants résultant de l'effet conjugué **de la croissance des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement : respectivement + 3,3 % et + 1,2 % par rapport à 2005.**

L'équipement brut augmente de façon soutenue (+ 5,0 %), illustrant ainsi l'influence du cycle électoral sur les dépenses d'investissement des communes. Cette croissance est aussi due à la mise en application de normes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement, ainsi qu'à l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

Le développement de l'intercommunalité (près de 9 communes de moins de 10 000 habitants sur 10 appartiennent à un groupement à fiscalité propre) a profondément modifié le paysage local depuis 2000. Il tend à ralentir : le nombre de communes ayant adhéré à un groupement à fiscalité propre a augmenté de 1,9 % (contre 2,8 % en 2005). Le transfert de compétences des communes vers ces groupements s'accompagne parallèlement de transferts de charges et de ressources mais ces mouvements sont moins marqués en 2006.

Poursuite de la croissance des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement qui représentent 60 % des dépenses réelles totales augmentent de 3,3 % par rapport à 2005. Cette augmentation est due à la croissance simultanée des charges à caractère général (+ 3,3 %) et des dépenses de personnel (+ 3,2 %) qui représentent respectivement 30 % et 46 % des dépenses de fonctionnement.

D'autre part, **les charges d'intérêts augmentent de 2,3 %** après la tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs exercices.

Poursuite de la croissance des recettes de fonctionnement

La progression des recettes réelles de fonctionnement (+ 3,3 %) s'explique par l'augmentation des impôts et taxes (+ 2,6 %) dont une croissance de 2,8 % du produit voté des 4 taxes directes locales. Cependant, **l'analyse des impôts directs** est affectée par le développement de l'intercommunalité et spécialement des groupements à TPU : ceux-ci perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une dotation de compensation et une dotation de solidarité. Si l'on tient compte des reversements de fiscalité des groupements, le produit des 4 taxes augmente de 3,1 %.

Le poste des dotations et participations enregistre une croissance plus forte en 2006 (+ 3,4 % contre 1,7 % en 2005). Ce poste inclut la DGF qui progresse de 1,8 % par rapport à 2005. Rappelons que ce poste avait connu de fortes variations suite à **la réforme de l'architecture des concours financiers de l'État** qui intègre dans la DGF les compensations de fiscalité versées par l'État.

Un niveau d'épargne important

La progression des recettes de fonctionnement face à celle des dépenses de fonctionnement permet aux communes de moins de 10 000 habitants de continuer à augmenter leur niveau d'épargne brute (+ 3,3 %) qui correspond au solde de la section de fonctionnement. Cette nouvelle évolution confirme le cycle d'amélioration du niveau d'épargne et de l'autofinancement. Le niveau atteint par l'épargne brute est largement suffisant pour financer les remboursements de dette qui sont en nette diminution (- 7,8 %).

La progression de l'investissement direct se poursuit en 2006

La croissance des dépenses d'équipement brut des communes de moins de 10 000 habitants confirme la tendance classique du cycle électoral et s'inscrit dans un contexte d'augmentation pour l'ensemble des collectivités (régions, départements et groupements). Elle résulte également de la mise en application des normes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement.

Poursuite du recours à l'emprunt pour financer les investissements

Malgré la progression du niveau d'épargne, le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement brut se poursuit. Le montant des emprunts est supérieur à celui des remboursements de dette, ce qui contribue à l'augmentation de l'encours de dette au 31 décembre (+ 2,9 %). Cependant, le poids relatif de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement reste stable.

Les petites communes conservent en moyenne une marge de trésorerie importante. En 2006, la variation du fonds de roulement, résultat de la différence entre les recettes totales et les dépenses totales est positive.

Evolution des budgets des communes de moins de 10 000 habitants (métropole)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ constants*
Dépenses réelles totales	+ 2,3%	+ 1,8%	+ 3,4%	+ 3,6%	+ 3,7%	+ 2,8%	+ 0,3%
Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette	+ 2,3%	+ 1,7%	+ 3,2%	+ 3,6%	+ 3,7%	+ 2,5%	+ 0,0%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) (I)	+ 2,3%	+ 5,6%	- 0,2%	+ 1,7%	+ 3,4%	+ 3,3%	+ 0,8%
Charges de personnel	+ 4,3%	+ 6,9%	+ 2,5%	+ 2,7%	+ 3,4%	+ 3,2%	+ 0,7%
Charges d'intérêts (IV)	+ 0,4%	- 6,8%	- 14,3%	- 16,1%	- 5,2%	+ 2,3%	- 0,2%
Recettes réelles de fonctionnement (II)	+ 1,6%	+ 3,6%	+ 2,2%	+ 2,6%	+ 3,7%	+ 3,3%	+ 0,8%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	+ 1,1%	+ 3,1%	+ 0,9%	+ 21,1%	+ 3,6%	+ 1,8%	- 0,7%
Produit des 4 taxes	- 1,7%	- 0,7%	+ 1,2%	+ 3,1%	+ 3,1%	+ 2,8%	+ 0,3%
Produit des 4 taxes (1)	n.d	+ 9,9%	+ 9,7%	+ 5,1%	+ 3,9%	+ 3,1%	+ 0,6%
Épargne de gestion (III)=(II)-(I)	- 0,5%	- 4,2%	+ 6,7%	+ 2,3%	+ 3,5%	+ 3,2%	+ 0,7%
Épargne brute (V)=(III)-(IV)	- 0,7%	- 3,6%	+ 11,7%	+ 5,9%	+ 4,8%	+ 3,3%	+ 0,8%
Épargne nette = (V)-(VI)	- 2,2%	- 7,8%	+ 25,2%	+ 12,0%	+ 8,2%	+ 12,5%	+ 9,8%
Dépenses réelles d'investissement (y c. travaux en régie)	+ 4,0%	- 2,5%	+ 9,6%	+ 6,4%	+ 4,2%	+ 2,0%	- 0,5%
Dépenses d'investissement hors gestion active de la dette	+ 3,7%	- 3,0%	+ 9,3%	+ 6,5%	+ 4,1%	+ 1,2%	- 1,2%
Remboursements de dette	+ 0,7%	- 0,1%	+ 2,6%	- 0,2%	+ 1,5%	- 4,0%	- 6,3%
Remboursements de dette hors gestion active de la dette (VI)	+ 1,1%	- 0,7%	+ 1,0%	- 0,3%	+ 0,9%	- 7,8%	- 10,1%
Dépenses d'équipement brut	+ 1,5%	- 6,4%	+ 10,1%	+ 8,3%	+ 5,4%	+ 5,0%	+ 2,4%
Emprunts réalisés	- 8,0%	+ 1,0%	+ 13,9%	+ 4,3%	+ 6,4%	+ 6,0%	+ 3,4%
Emprunts réalisés hors gestion active de la dette	- 7,8%	+ 0,4%	+ 12,5%	+ 4,3%	+ 6,0%	+ 3,1%	+ 0,6%
Encours de la dette au 31/12/2005	- 0,0%	- 0,4%	+ 1,2%	+ 1,8%	+ 2,5%	+ 2,9%	+ 0,4%
Annuité de la dette	+ 0,8%	- 1,9%	- 2,2%	- 4,4%	- 0,0%	- 2,4%	- 4,8%
Annuité de la dette hors gestion active de la dette	+ 1,0%	- 2,4%	- 3,4%	- 4,6%	- 0,4%	- 5,3%	- 7,6%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2006 fournis par la DGFiP.

(1) y compris le reversement de fiscalité des groupements à TPU

*taux déflatés par l'indice de prix du PIB (source : INSEE "Comptes nationaux annuels" mise à jour du 15/05/2008).

N.B. : les évolutions sont calculées à champ constant (i. e. sur les communes présentes les années n et n-1).

Volume des dépenses et recettes en 2006 (métropole)

<i>En millions d'euros</i>						
Exercice 2006	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
Communes de moins de 10 000 habitants	500 habitants	à moins de 2 000 hab.	à moins de 3 500 hab.	à moins de 5 000 hab.	à moins de 10 000 hab.	
Métropole						
Dépenses réelles totales*	4 482	10 408	5 809	4 217	9 081	33 996
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	2 467	5 913	3 483	2 645	6 024	20 531
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie*	2 015	4 495	2 326	1 572	3 057	13 465
Dépenses de gestion hors travaux en régie** (1)	2 382	5 659	3 327	2 522	5 765	19 656
Charges à caractère général	793	1 856	1 073	774	1 675	6 170
Charges de personnel	843	2 529	1 642	1 311	3 161	9 486
Autres charges de gestion courante	693	1 185	572	411	868	3 731
Autres dépenses de gestion	60	116	63	46	114	398
(-travaux en régie)	(-7)	(-26)	(-23)	(-21)	(-52)	(-129)
Recettes réelles de fonctionnement (2)	3 393	7 905	4 583	3 346	7 472	26 700
Impôts et taxes	1 302	3 713	2 418	1 865	4 300	13 598
dont produit 4 taxes (voté)	974	2 770	1 717	1 233	2 744	9 437
Dotations et participations	1 340	2 753	1 451	1 009	2 150	8 703
dont DGF versée	903	1 984	1 059	718	1 514	6 178
Ventes de produits, prestations de service	231	451	246	186	419	1 533
Autres recettes réelles de fonctionnement	519	987	469	286	604	2 865
<i>Produit des 4 taxes et reversement de fiscalité</i>	1 040	3 244	2 152	1 648	3 747	11 831
Soldes intermédiaires de gestion						
Épargne de gestion (3) = (2)-(1)	1 010	2 245	1 256	825	1 707	7 043
Charges d'intérêts (4)	84	254	156	123	258	875
Épargne brute (5) = (3)-(4)	926	1 992	1 100	702	1 449	6 168
Remboursements de dette* (6)	294	791	444	304	654	2 487
Épargne nette = (5)-(6)	632	1 201	656	398	795	3 682
Dépenses d'équipement brut	1 646	3 547	1 821	1 223	2 311	10 549
Recettes réelles d'investissement*	1 279	2 735	1 314	910	1 703	7 941
Dotations et subventions d'investissements	759	1 452	677	422	777	4 088
Emprunts*	404	1 071	556	403	807	3 242
Autres recettes réelles d'investissement	115	212	81	84	119	611
Encours de dette au 31/12/2006	2 103	6 235	3 771	2 822	6 033	20 964
Annuité de la dette*	378	1 044	600	427	912	3 362

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2006 fournis par la DGFiP.

* Hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants

Au 1^{er} janvier 2006, la France métropolitaine compte **35 677 communes** de moins de 10 000 habitants regroupant **30,8 millions d'habitants**, soit 51 % de la population métropolitaine (les chiffres retenus sont ceux du recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant).

Ces communes gèrent en 2006 un **volume budgétaire de 34,0 milliards d'euros** et le montant des **recettes totales s'élève à 34,6 milliards d'euros**.

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2001 :

Evolutions	2001	2002	2003	2004	2005	2006**
Recettes réelles totales*	1,8%	2,7%	3,5%	2,7%	3,9%	2,6%
En euros constants**	- 0,0%	0,4%	1,9%	1,1%	1,9%	0,1%
Dépenses réelles totales*	2,3%	1,7%	3,2%	3,6%	3,7%	2,5%
En euros constants**	0,5%	- 0,5%	1,6%	1,9%	1,6%	0,0%

* Hors gestion active de la dette

** taux déflatés par l'indice des prix du PIB (actualisés au 15/05/2008)

Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette (1) ont été exclus de l'étude, car leur volume inégal selon les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

En 2006, les dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette) réalisées par les communes de moins de 10 000 habitants de métropole sont en évolution de **+ 2,5 % par rapport à 2005**.

Compte tenu de la hausse des prix, **c'est la stabilité en volume qui prévaut en 2006**, comme en 2001 et 2002, après les hausses des trois années antérieures.

Ce rythme de croissance est surtout imputable à l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 3,3 %) : les frais de personnel ont progressé de 3,2 % et les charges à caractère général de 3,3 %. Les charges d'intérêts ont à nouveau augmenté (+ 2,3 %) après plusieurs années consécutives de diminution.

Les dépenses réelles d'investissement progressent dans une moindre mesure : + 1,2 % (contre + 4,1 % en 2005). Cette augmentation résulte du contexte électoral et de la mise en application des normes européennes (assainissement, collecte des déchets...).

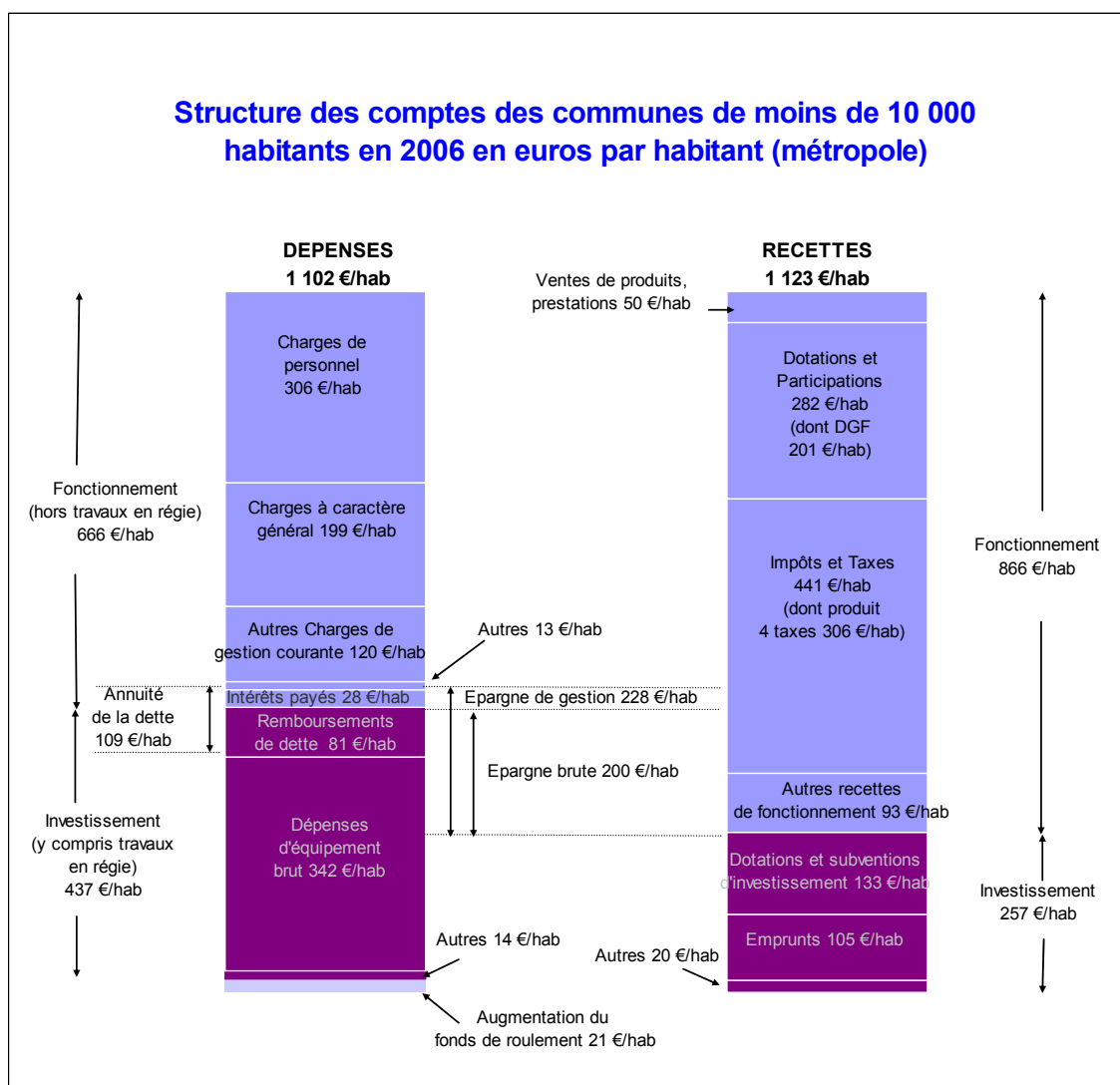
Le montant des ressources s'établit à un niveau supérieur à celui du total des dépenses, ce qui se traduit par une augmentation du fonds de roulement de 21 euros par habitant en 2006 (contre 19 euros par habitant en 2005).

(1) Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de dette » :

- d'une part les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »

- d'autre part les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

N.B. : afin de ne pas affecter exagérément le sens de la moyenne, dans les montants en euros par habitant et par strate, il a été décidé d'exclure de l'analyse 2 communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants dont la situation financière est exceptionnelle (niveau d'endettement particulièrement élevé).



Les dépenses réelles totales des communes de moins de 10 000 habitants sont constituées pour 60,4 % par les dépenses réelles de fonctionnement et pour 39,6 % par les dépenses réelles d'investissement.

1 – La progression des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2006

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie s'élèvent à 20,5 milliards d'euros en 2006, soit 666 euros par habitant, et ont évolué depuis 2001 de la façon suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

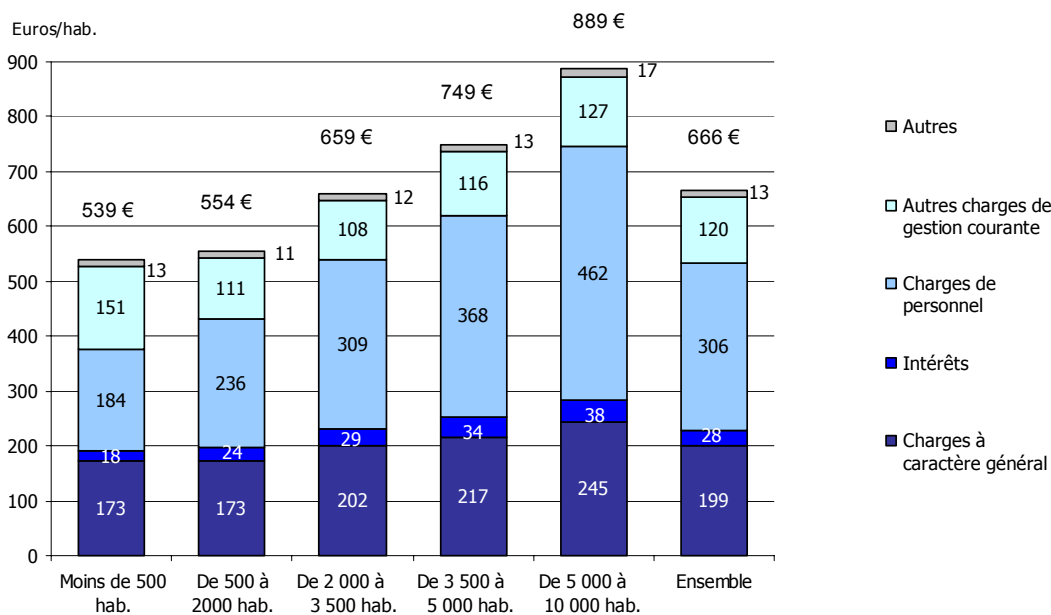
	2001	2002	2003	2004 (1)	2005 (1)	2006
En euros courants	+ 2,3%	+ 5,6%	- 0,2%	+ 1,7%	+ 3,4%	+ 3,3%
En euros constants*	+ 0,5%	+ 3,2%	- 1,8%	+ 0,1%	+ 1,3%	+ 0,8%

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

(1) Les subventions d'équipement ont été réintégrées en opération d'investissement en 2004 et 2005, afin de préparer le changement de nomenclature intervenu le 1er janvier 2006.

Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant augmente avec la taille des communes et atteint 889 euros par habitant pour les communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants. Ceci est à mettre en rapport avec les services disponibles dans les communes plus importantes et les coûts nécessaires pour assurer ces services.

Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **45,9 % de « charges de personnel et frais assimilés »** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente donc la plus grande part des dépenses courantes atteint 9,5 milliards d'euros, soit 306 euros par habitant en 2006 contre 295 euros par habitant en 2005.

. **29,9 % de « charges à caractère général »** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles s'élèvent à 6,2 milliards d'euros et représentent 199 euros par habitant en 2006 contre 191 euros par habitant en 2005.

. **18,1 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 120 euros par habitant en 2006.

. **4,2 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 28 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont augmenté de 2,3 % en 2006 après avoir diminué depuis plusieurs exercices. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts dans un contexte général de hausse des taux. Les taux d'intérêt avaient atteint un niveau plancher historiquement bas en 2005 et ont légèrement remonté : en 2006, les conditions d'emprunts restent très favorables.

2 – La progression des recettes de fonctionnement se poursuit en 2006

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 26,7 milliards d'euros en 2006. Elles passent de 836 euros par habitant en 2005 à 866 euros par habitant, traduisant ainsi **une augmentation de 3,3 %** par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2001 :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
En euros courants	+ 1,6%	+ 3,6%	+ 2,2%	+ 2,6%	+ 3,7%	+ 3,3%
En euros constants*	- 0,2%	+ 1,2%	+ 0,5%	+ 1,0%	+ 1,6%	+ 0,8%

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **32,6 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 8,7 milliards d'euros en 2006, soit 282 euros par habitant contre 273 euros par habitant en 2005.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 a organisé la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part salaires des bases de TP est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

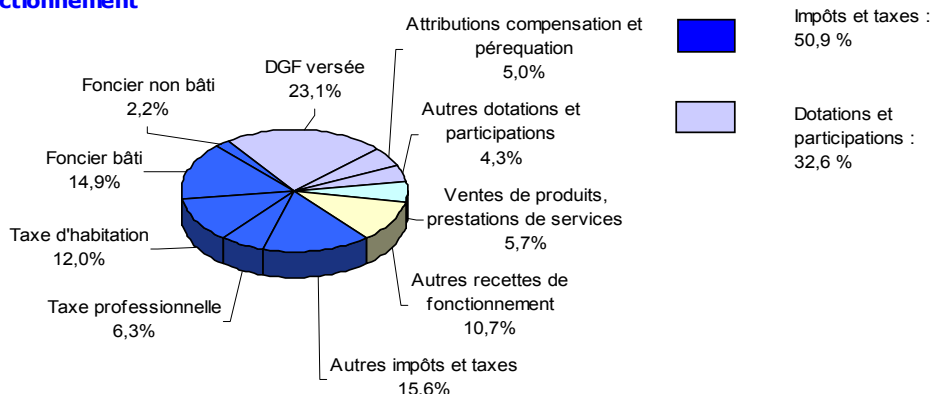
. **50,9 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçues par les communes, les reversements de TP des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics et du domaine (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité, sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 441 euros par habitant en 2006 et sont constitués à 69,5 % par le produit des contributions directes, à 17,6 % par la fiscalité reversée par les groupements et à 12,9 % par les autres impôts et taxes (dont 1,1 % pour la TEOM). **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 2,6 %.**

. **5,7 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises**, soit 50 euros par habitant contre 47 euros par habitant en 2005.

. **10,7 % d'autres recettes de fonctionnement**, soit 93 euros par habitant contre 87 euros par habitant en 2005.

Composition des recettes de fonctionnement



N.B. : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

a – Les dotations de l'État

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit pour les communes de moins de 10 000 habitants à 6,2 milliards d'euros, soit 200 euros par habitant et enregistre une progression de 1,8 % en 2006.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.
- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de moins de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 15,9 millions d'euros en 2006 (contre 18,7 millions en 2005).

Les **attributions de compensation et de péréquation fiscales** représentent 43 euros par habitant contre 39 euros par habitant en 2005, augmentant ainsi de 9,9 %. Elles étaient quasi-stables en 2005 après avoir enregistré une forte diminution en 2004 suite la réforme d'architecture des dotations. Le montant des **attributions de compensation et de péréquation fiscales** s'établit à **1,3 milliard d'euros** en 2006.

Le **FSRIF** qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 6,9 millions d'euros en 2006 et ne concerne que 21 communes de moins de 10 000 habitants (par comparaison, ce fonds s'élève à 164,7 millions d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants en 2006).

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

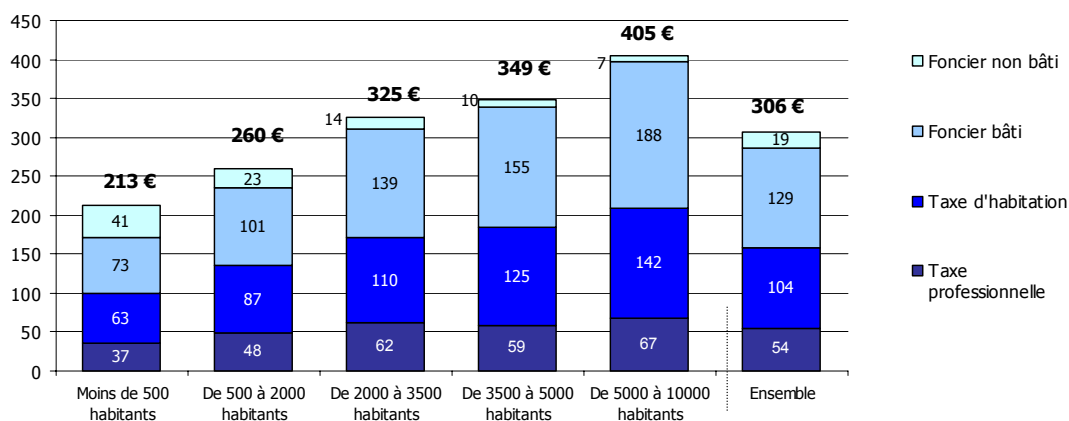
b – Les produits de fiscalité

Le **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes s'élève à 9,5 milliards d'euros pour les communes de moins de 10 000 habitants, **soit 306 euros par habitant** en moyenne et **enregistre une croissance de 2,8 %** en 2006.

Ce produit varie fortement d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 213 euros par habitant pour les plus petites communes, il s'élève à 405 euros par habitant pour celles de plus de 5 000 habitants.

De plus, comme on peut le constater sur le graphique suivant, la répartition du produit entre les 4 taxes est très différente en moyenne selon la taille démographique. Ainsi, la taxe sur le foncier non bâti, qui constitue environ un cinquième de la recette des plus petites communes en moyenne, ne représente qu'une part marginale pour les plus grosses communes.

Produit des quatre taxes en euros par habitant



La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres s'élève à 78 euros par habitant en moyenne contre 75 euros par habitant en 2005.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes **et fiscalité reversée** représentent 384 euros par habitant et augmentent de 3,1 % par rapport à 2005.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe des communes devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. En 2006, le nombre de communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un groupement à TPU a augmenté de 5,2 % (contre + 7,9 % en 2005). Il convient donc d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 469 euros par habitant en 2006 (contre 450 euros par habitant en 2005).

Fiscalité directe des communes de moins de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2006

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
Taxe d'habitation	+ 5,9 %	+ 4,6 %	+ 1, 3%
Taxe professionnelle	+ 6,8 %	+ 3,9 %	+ 2,9 %

Rappelons que l'étude de la fiscalité directe des communes a été affectée par la réforme de la taxe professionnelle : la loi de finances pour 1999 a décidé la suppression progressive en 5 ans de la part «salaires» des bases de taxe professionnelle. La part salaires est totalement supprimée en 2003. Ces exonérations de base ont été compensées par l'État par le système des compensations, comptabilisées en nomenclature M14 dans les dotations et participations. A partir de 2004, elles sont intégrées dans la dotation globale de fonctionnement (cf. réforme de la DGF).

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La richesse fiscale d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un indicateur de ressources plus large que la notion de potentiel fiscal (voir encadré ci-contre). Le **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2006 pour la répartition de la DGF 2007 s'élève à 682 euros par habitant pour les communes de moins de 10 000 habitants ; il n'atteint que 504 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 867 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de moins de 10 000 habitants utilisé dans le cadre de la répartition de la DGF s'élève à 544 euros par habitant. Il n'atteint que 364 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 714 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants (N.B. : la population utilisée dans ces calculs comprend les résidences secondaires, ce qui donne des montants en euros par habitant inférieurs à ceux du graphique suivant).

*Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :
Bases d'imposition communales 2006 x taux moyen national 2006*

Les taux moyens nationaux 2006 sont :

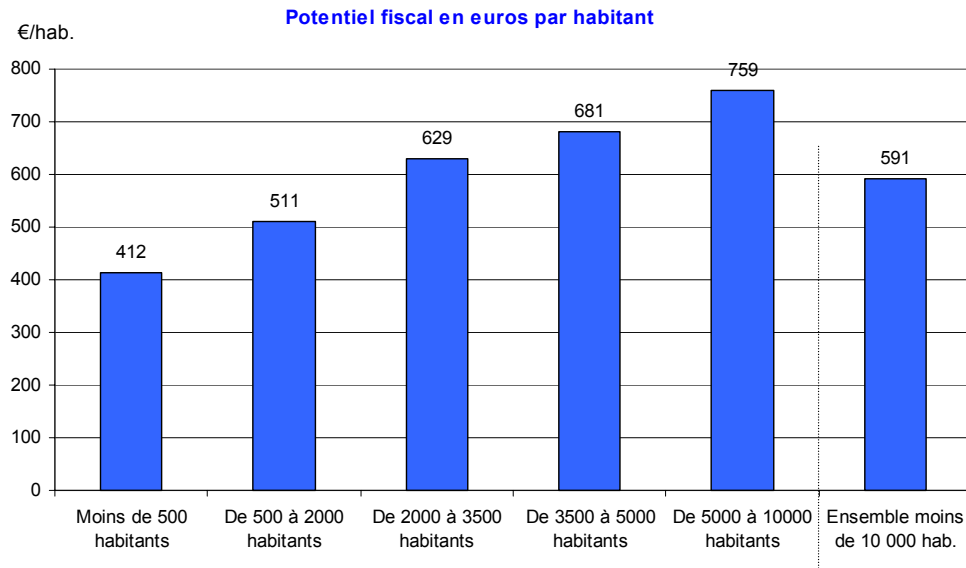
- foncier bâti : 18,41 %*
- foncier non bâti : 43,90 %*
- taxe d'habitation : 14,38 %*
- taxe professionnelle : 15,46 %*

Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes+groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.

Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2006 est celui utilisé pour les dotations 2007.

À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

Dans le graphique ci-contre, on a utilisé la population totale au 01/01/2006 pour établir le montant en euros par habitant. Ce mode de calcul donne ainsi des montants par habitant plus élevés pour le potentiel fiscal que ceux cités précédemment.



La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

produit des quatre taxes / potentiel fiscal *

appelé « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

*** le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF ne comprend pas la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.**

Depuis 2000, ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU. Il s'établit à 66,1 % en moyenne pour les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU. On note de fortes variations d'une strate à l'autre (54,6 % pour les plus petites communes et 78,0 % pour celles de plus de 5 000 habitants)

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 76,7 % en moyenne pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants en 2006.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la DGF qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de moins de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale « élargi » égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 87,1 % en 2006.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de moins de 10 000 habitants de métropole s'établissent, de 2001 à 2006, de la façon suivante :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taxe d'habitation	10,0%	10,4%	10,7%	10,9%	11,0%	11,1 %
Taxe professionnelle	10,1%	10,2%	10,3%	10,3%	10,4%	10,3 %
Taxe foncier bâti	14,5%	15,0%	15,4%	15,7%	15,8%	16,0 %

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 8,0 % pour les communes de moins de 500 habitants à 13,2 % pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Par comparaison le taux moyen de taxe d'habitation pour les communes de plus de 10 000 habitants de métropole est de 16,9 %.

3 – Un niveau d'épargne important

L'épargne de gestion est le résultat de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre des collectivités locales par rapport à leur fonctionnement courant avant la prise en charge des intérêts.

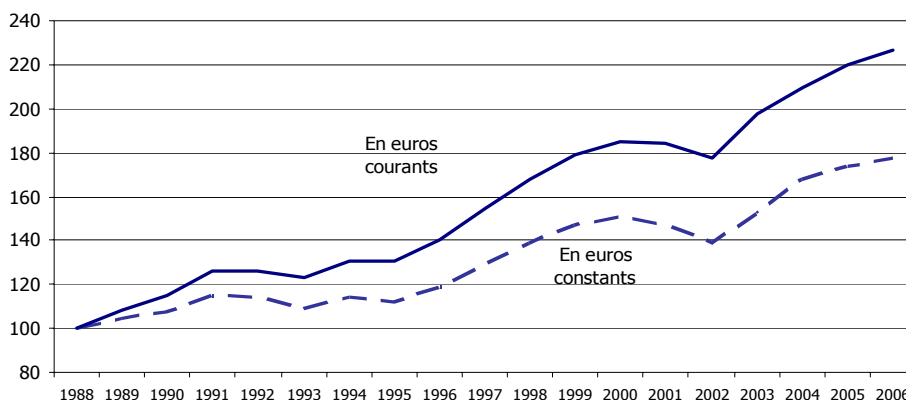
L'**épargne de gestion** pour les communes de moins de 10 000 habitants s'élève à 228 euros par habitant et **progressé de 3,2 %** en 2006 ce qui signifie une **amélioration du niveau d'épargne en 2006**.

L'**épargne brute**, qui est égale à l'épargne de gestion diminuée du montant des charges d'intérêts, représente **6,2 milliards d'euros** pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit une moyenne de 200 euros par habitant.

En 2006, **l'épargne brute augmente de 3,3 %**, croissance comparable à celles des recettes et dépenses réelles de fonctionnement. **Cette nouvelle évolution poursuit le cycle d'amélioration du niveau d'épargne et de l'autofinancement pour les communes de moins de 10 000 habitants.**

Notons que le niveau particulièrement élevé atteint par l'épargne brute est largement suffisant pour financer les remboursements de dette hors gestion active de la dette dont le montant s'élève à 2,5 milliards d'euros. Il permet aussi un financement de l'investissement direct en nette progression depuis 2003.

Evolution de l'épargne brute en euros courants et constants
(base 100 en 1988)



Le taux d'épargne reste stable par rapport à 2005 :

	2001	2002	2003	2004 (a)	2004	2005	2006
Taux d'épargne brute (1)	21,7%	20,2%	21,7%	22,1%	22,8%	23,1%	23,1%

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à celles des exercices précédents

et décroît avec la taille des communes :

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Taux d'épargne brute (1)	27,3%	25,2%	24,0%	21,0%	19,4%	23,1%
Taux d'épargne nette (2)	18,6%	15,2%	14,3%	11,9%	10,7%	13,8%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

4 – Poursuite de l'investissement direct

Les **dépenses réelles d'investissement** y compris les travaux en régie et hors gestion active de la dette s'élèvent à **13,5 milliards d'euros** soit 437 euros par habitant (contre 429 euros par habitant en 2005).

Si leur évolution est nettement moins marquée que lors des deux derniers exercices, **la croissance des dépenses d'équipement brut reste dynamique**. Ce fléchissement s'explique en partie par la diminution significative des remboursements de dette hors gestion active de la dette.

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,5 milliards d'euros en 2006, soit 81 euros par habitant, enregistrent une nette diminution par rapport à 2005 : - 7,8 %.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent 10,5 milliards d'euros soit 342 euros par habitant et enregistrent ainsi une croissance de 5,0 %.

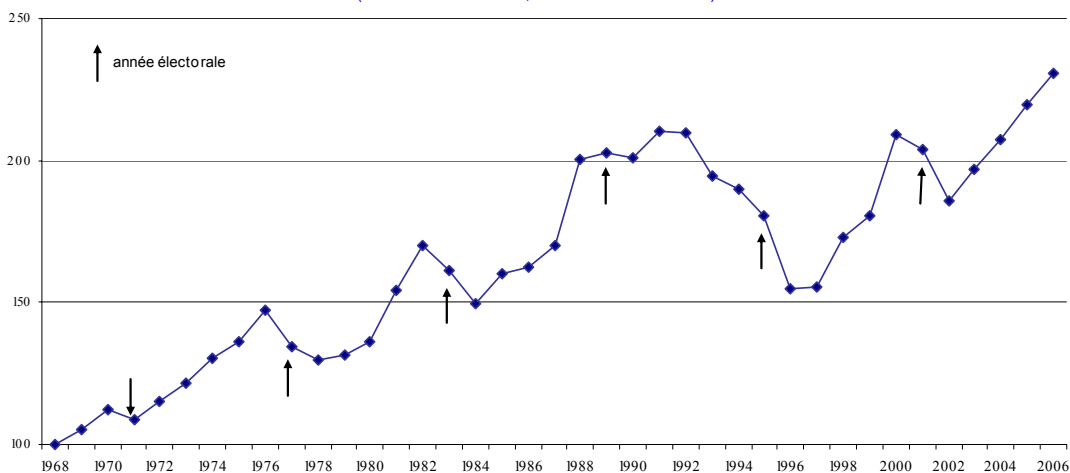
La progression des investissements directs communaux concerne l'ensemble des strates de population :

Exercice 2006	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Equipement brut (en € / hab.)	360	332	345	346	341	342
Evolution 2005/2006	4,5%	5,6%	3,1%	6,5%	5,1%	5,0%

Les dépenses d'investissement des petites communes sont relativement stables d'une strate de population à l'autre contrairement aux dépenses de fonctionnement qui augmentent avec la taille des communes.

Ce sont toujours les petites communes qui restent les plus gros investisseurs avec 10,5 milliards d'euros de dépenses d'équipement brut. Pour information, les dépenses d'équipement brut dans les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris) atteignent 8,9 milliards d'euros, soit 322 euros par habitant.

Dépenses d'équipement des communes *
(base 100 en 1968, valeurs constantes)



* totalité des communes : moins de 10 000 habitants et plus de 10 000 habitants

La poursuite de l'investissement direct communal illustre l'influence du cycle électoral : 2006 est à 2 ans des échéances municipales, les efforts d'équipement ont tendance à augmenter en vue des élections. Elle est favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement. Elle est accentuée par l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

5 – Poursuite du recours à l'emprunt pour financer l'investissement

Les recettes réelles d'investissement restent stables en 2006. Elles s'établissent à 7,9 milliards d'euros soit 257 euros par habitant (contre 255 euros par habitant en 2005). Cette évolution résulte de la progression du recours à l'emprunt (+ 3,1 %) et de la croissance des subventions et participations reçues de (+ 2,5 %) et de la forte diminution des autres recettes d'investissement (- 22,9 %).

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 4,088 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 2,613 milliards d'euros ;
- d'autre part, des dotations : 1,475 milliard d'euros, qui comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 1,162 milliard d'euros (+ 7,2 % par rapport à 2005) ;
Cette augmentation du FCTVA est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2004 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant).

Ce poste affiche une progression de 2,5 % en 2006, résultat de la hausse simultanée des dotations de 0,3 % et des subventions d'équipement reçues de 3,8 %.

- Les emprunts s'établissent à 3,2 milliards d'euros, soit 105 euros par habitant et augmentent de 3,1 % par rapport à 2005. Ils représentent 40,8 % des recettes réelles d'investissement.

6 – Progression modérée de l'endettement des communes

En 2006, les communes de moins de 10 000 habitants affichent en moyenne une progression modérée de leur endettement : + 2,9 % en euros courants, ce qui correspond en euros constants à une quasi-stabilisation de leur endettement (+ 0,4 %).

L'encours de la dette communale s'élève à 21,0 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit **679 euros par habitant**. Le niveau d'endettement augmente avec la strate démographique : de 458 euros pour les communes de moins de 500 habitants à 890 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Hors gestion active de la dette, le niveau atteint par le montant des emprunts (3,2 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de dette (2,5 milliards d'euros) ce qui entraîne une progression de l'encours de dette pour 2006.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (intérêts payés + remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,4 milliards d'euros soit 109 euros par habitant, en diminution de 5,3 % par rapport à 2005.

Cette baisse est le résultat de la forte diminution des remboursements de la dette (- 7,8 %) qui compensent largement la hausse des charges d'intérêts (+ 2,3 %).

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux moyen d'intérêt	5,7%	5,4 %	4,9%	4,4%	4,1%	4,2%

Ce rapport qui était en diminution progressive depuis de nombreuses années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlent, est en très légère augmentation en 2006. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint un 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Le taux d'endettement, obtenu en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à 12,6 % en 2006.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux d'endettement	16,1 %	15,8 %	15,0 %	14,2 %	13,6 %	12,6 %

Ce taux a sensiblement diminué ces dernières années. La dette a moins progressé que les recettes réelles de fonctionnement, ceci est dû à l'effet de la baisse des taux passés et de comportements plus prudents.

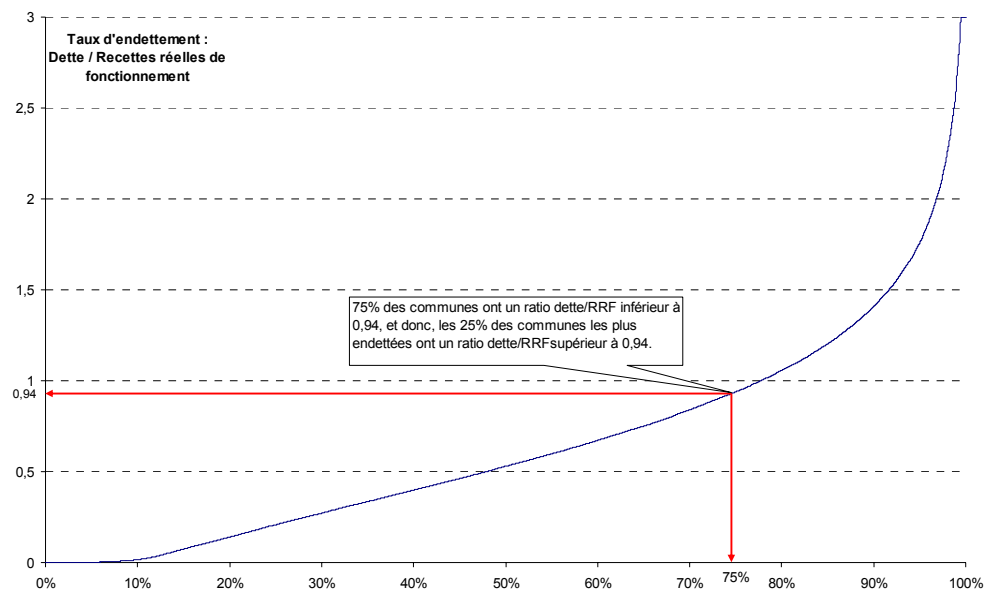
- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « la marge d'autofinancement courant » (MAC), exprimée en %, qui rapporte les dépenses de gestion augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. Le ratio moyen s'établit à 86,1 % en 2006 (contre 87,3 % en 2005). Cela signifie qu'environ 13,9 % des recettes réelles de fonctionnement restent disponibles pour le financement des autres dépenses d'investissement et en particulier pour l'équipement.
- l'encours de la dette au 31 décembre représente 78 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2006.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Encours de dette / RRF	0,84	0,81	0,80	0,79	0,78	0,78

La moyenne cache de grandes disparités entre les communes. De nombreuses communes sont très peu endettées, ainsi 40 % des communes de moins de 10 000 habitants ont un ratio « dette / rrf » inférieur à 0,40. En revanche, pour 10 % de ces communes ce ratio est supérieur à 1,41 et 3,2 % d'entre elles sont dans une situation préoccupante avec un ratio supérieur à 2.

Répartition des taux d'endettement des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants



7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2006

Le fonds de roulement au 31 décembre 2006 s'élève à 9 335 millions d'euros, soit 99 jours de dépenses réelles. Il est en progression de 9,3 % par rapport au 31 décembre 2005.

Par comparaison, le fonds de roulement au 31 décembre des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris), représente 20 jours de dépenses réelles. Cette différence s'explique par le fait que les petites communes ne pratiquent pas le même type de gestion que les grosses collectivités.

La variation du fonds de roulement, calculée comme la différence entre les recettes et les dépenses totales, est toujours positive : + 644 millions (elle était de + 589 millions d'euros en 2005).

Données financières par strate (Ensemble des communes de moins de 10 000 habitants de métropole au RP de 1999)

Montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Dépenses réelles totales (DRT)	980	977	1 104	1 205	1 358	1 109
Gestion active de la dette	0	2	5	12	18	7
Dépenses réelles totales*	980	975	1 099	1 194	1 339	1 102
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	539	554	659	749	889	666
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	441	423	445	457	469	444
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie*	441	421	440	445	451	437
Dépenses de gestion hors travaux en régie**(I)	521	530	630	714	850	637
Charges à caractère général	173	173	202	217	245	199
Charges de personnel	184	236	309	368	462	306
Autres charges de gestion courante	151	111	108	116	127	120
Autres dépenses de gestion	14	13	16	19	24	17
(- travaux en régie)	-1	-2	-4	-6	-8	-4
Recettes réelles de fonctionnement (II) (a)	742	741	867	947	1 102	866
Impôts et taxes	285	348	458	528	634	441
dont produit 4 taxes (voté)	213	260	325	349	405	306
dont produit 4 taxes y c. reversement de TP du groupement	227	304	407	467	553	384
Dotations et participations	293	258	275	286	317	282
dont DGF versée	197	186	200	203	223	200
Ventes de produits, prestations de services	51	42	46	53	62	50
Autres recettes de fonctionnement	113	93	89	81	89	93
Soldes intermédiaires de gestion						
Épargne de gestion (III) = (II) - (I)	221	210	238	233	252	228
Intérêts (IV)	18	24	29	34	38	28
Épargne brute (V) = (III) - (IV)	203	187	208	199	214	200
Remboursements de dette* (VI)	64	74	84	86	96	81
Épargne nette = (V) - (VI)	138	113	124	113	118	120
Dépenses d'équipement brut (a)	360	332	345	346	341	342
Recettes réelles d'investissement*	280	256	249	257	251	257
Dotations et subventions d'investissement	166	136	128	120	115	133
Emprunts* (VII)	88	100	105	114	119	105
Autres recettes d'investissement	25	20	15	24	18	20
Encours de dette au 31/12 (a)	458	584	714	799	890	679
Annuité de la dette*	83	98	114	121	135	109
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	24	26	21	28	23	24

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

* Hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Voir annexe 3 pour la comparaison avec les communes de plus de 10 000 habitants de métropole.

Données financières par strate (Ensemble des communes de moins de 10 000 habitants de métropole)

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) y c. TR (€/hab.)	541	557	663	754	896	670
Charges à caractère général / DRF	32,1%	31,2%	30,6%	29,0%	27,6%	29,9%
Charges de personnel / DRF (a)	34,1%	42,6%	46,8%	49,2%	52,0%	45,9%
Charges d'intérêts / DRF	3,4%	4,3%	4,5%	4,6%	4,3%	4,2%
Autres dépenses de fonctionnement / DRF	30,4%	21,9%	18,1%	17,2%	16,2%	20,0%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (€/hab.)	742	741	867	947	1102	866
Impôts et taxes / RRF	38,4%	47,0%	52,8%	55,7%	57,5%	50,9%
<i>dont produit 4 taxes (voté) / RRF</i>	28,7%	35,0%	37,5%	36,8%	36,7%	35,3%
<i>dont reversement fiscalité</i>	1,9%	6,0%	9,5%	12,4%	13,4%	9,0%
Dotations et participations / RRF	39,5%	34,8%	31,6%	30,2%	28,8%	32,6%
<i>dont DGF / RRF</i>	26,6%	25,1%	23,1%	21,5%	20,3%	23,1%
Ventes de produits, prestations de services / RRF	6,8%	5,7%	5,4%	5,6%	5,6%	5,7%
Autres recettes de fonctionnement / RRF	15,3%	12,5%	10,2%	8,6%	8,1%	10,7%
Richesse et pression fiscale						
Produit communal des 4 taxes** (€/hab.)	213	260	325	349	405	306
Produit 4 taxes commune et groupement** (€/hab.)	297	376	499	564	660	469
Part communale dans le total produit 4 taxes	71,8%	69,0%	65,2%	61,9%	61,4%	65,2%
Potentiel fiscal (/ pop DGF) (b)	364	469	582	636	714	544
Potentiel financier (/ pop DGF)	504	598	718	776	867	682
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	8,04%	10,01%	11,35%	12,33%	13,24%	11,11%
Taux d'imposition de la taxe professionnelle	8,80%	9,20%	10,38%	11,02%	12,21%	10,28%
CMPF (a) (produit des 4 taxes / potentiel fiscal corrigé (b)) (c)	54,6%	61,7%	69,6%	72,7%	78,0%	66,1%
CMPF élargi (a) (produit des 4 taxes com. et group. / PF corrigé (b))	74,2%	78,7%	87,7%	92,4%	98,8%	87,1%
Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes) (a)	59,4%	69,7%	78,4%	84,0%	90,3%	76,7%
Effort d'équipement et financement						
Dépenses réelles d'investissement y c. TR (DRI)* (en €/hab.)	441	421	440	445	451	437
Remboursements de dette* / DRI	14,6%	17,6%	19,1%	19,3%	21,4%	18,5%
Dépenses d'équipement brut / DRI	81,7%	78,9%	78,3%	77,8%	75,6%	78,3%
Taux d'équipement (équipement brut / RRF) (a)	48,5%	44,9%	39,7%	36,6%	30,9%	39,5%
Épargne nette / équipement brut	38,4%	33,9%	36,1%	32,6%	34,5%	35,0%
Dotations et subventions d'investissement / équipement brut	46,1%	40,9%	37,2%	34,5%	33,6%	38,8%
Emprunts* / équipement brut	24,6%	30,2%	30,6%	33,0%	34,9%	30,7%
Charge de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement						
Encours de dette (en €/hab)	458	584	714	799	890	679
Taux d'épargne (épargne brute / RRF)	27,3%	25,2%	24,0%	21,0%	19,4%	23,1%
Dette au 31/12 / RRF (a)	0,62	0,79	0,82	0,84	0,81	0,78
Annuité de la dette* / RRF	11,1%	13,2%	13,1%	12,8%	12,2%	12,6%
MAC (DRF hors TR et remboursement* de dette / RRF) (a)	81,3	84,7	85,6	88,1	89,2	86,1
Produit des 4 taxes (voté) / RRT*	20,9%	26,0%	29,1%	29,0%	29,9%	27,2%
Taux d'intérêt moyen de la dette (intérêts / dette au 31/12)	4,0%	4,1%	4,1%	4,4%	4,3%	4,2%
Fonds de roulement au 01/01 / DRT* en jours	186	108	80	62	49	92

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

(b) à partir de 1999 "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal retenu pour les calculs des CMPF et CMPF élargi est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

* hors gestion active de la dette ** source : DGFIP

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ; PF : potentiel fiscal

DRI : dépenses réelles d'investissement ; DRT : dépenses réelles totales ; RRT : recettes réelles totales

MAC : marge d'autofinancement courant ; TR : travaux en régie.

Evolution des données budgétaires 2005-2006 par strate de population (Communes de moins de 10 000 habitants de métropole)

Evolutions en % calculées sur les montants par habitants en euros courants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Dépenses réelles totales	3,1	3,0	2,3	2,9	2,6	2,8
Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette	3,1	3,0	2,0	2,4	2,0	2,5
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	3,6	3,1	3,1	3,0	3,7	3,3
Dépenses de gestion (1)	3,7	3,3	3,3	2,7	3,5	3,4
Charges à caractère général	4,0	3,6	3,0	2,5	3,1	3,3
Charges de personnel	4,2	3,3	3,2	2,7	2,9	3,2
Autres charges de gestion courante	2,3	1,5	-0,7	-1,0	0,1	0,6
Charges d'intérêts	-0,4	-1,7	-1,6	7,1	7,5	2,3
Recettes réelles de fonctionnement	4,3	3,3	2,8	2,8	3,5	3,3
Produit des services, du domaine	8,4	5,3	4,4	5,5	5,0	5,5
Impôts et taxes	1,4	2,1	2,8	2,8	3,2	2,6
dont produit des 4 taxes (voté)	-0,9	2,4	2,4	4,2	4,1	2,8
dont produit des 4 taxes et reversement de fiscalité	-0,7	2,8	2,9	4,8	3,9	3,1
Dotations et participations	5,5	4,0	2,0	2,1	2,7	3,4
dont DGF versée	1,6	1,6	1,6	1,8	2,1	1,8
dont attribution de compensation	17,9	16,8	4,9	3,3	0,7	9,9
Autres recettes de fonctionnement	6,7	4,7	4,0	4,3	8,0	5,6
Soldes intermédiaires de gestion						
Epargne de gestion	5,6	3,1	1,2	3,0	3,5	3,2
Epargne brute	6,2	3,8	1,7	2,3	2,8	3,3
Epargne nette	11,2	8,3	6,9	15,1	25,4	12,5
Dépenses réelles d'investissement (2)	2,5	2,9	1,2	2,7	0,6	2,0
Dépenses réelles d'investissement (2) hors gestion active de la dette	2,4	2,9	0,4	1,3	-1,3	1,2
Remboursements de dette	-2,9	-2,5	-1,2	-4,3	-7,5	-4,0
Remboursements hors gestion active de la dette	-3,2	-2,4	-5,2	-10,7	-15,7	-7,8
Dépenses d'équipement brut	4,5	5,6	3,1	6,5	5,1	5,0
Recettes réelles d'investissement	2,2	1,8	0,0	3,5	0,4	1,4
Recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette	2,1	1,8	-1,4	1,2	-2,9	0,2
Dotations et subventions d'investissement	2,7	3,6	1,9	-1,0	3,0	2,5
Emprunts	4,8	5,2	5,3	9,9	6,0	6,0
Emprunts hors gestion active de la dette	4,6	5,4	1,9	5,0	-0,7	3,1
Encours de dette au 31/12/2006	5,6	3,7	2,0	2,8	1,8	2,9
Annuité de la dette	-2,3	-2,2	-1,1	-1,3	-4,0	-2,4
Annuité de la dette hors gestion active de la dette	-2,5	-2,1	-4,2	-6,0	-10,0	-5,3

(1) hors travaux en régie

(2) y compris travaux en régie

Analyse d'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les départements d'outre-mer comptent 66 communes de moins de 10 000 habitants au recensement générale de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2006. Comme en 2005, ne disposant pas des données financières de la commune de Saint-Barthélémy, les résultats de cette analyse ont été établis pour les 65 autres communes à champ constant 2005-2006.

Pour ces 65 communes, qui regroupent 272 400 habitants au 01/01/2006, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 424,8 millions d'euros en 2006, soit 1 556 euros en moyenne par habitant. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste supérieur à celui des communes de métropole (1 107 euros). Ces dépenses enregistrent une progression de 4,4 % par rapport à 2005.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** largement supérieur à celui des communes de métropole, soit 1 103 euros par habitant contre 666 euros. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 58,7 % contre 45,9 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 197 euros par habitant en moyenne. Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes ne s'élève qu'à 190 euros par habitant en moyenne et ne représente que 15,9 % des recettes de fonctionnement. Le reversement de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établit à 10 euros par habitant. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par **une fiscalité indirecte très importante** (environ la moitié des recettes de fonctionnement). Les impôts et taxes spécifiques à l'outre-mer représentent 538 euros par habitant, ils comprennent l'octroi de mer pour un montant de 435 euros par habitant ainsi que des taxes sur le tabac, les rhums et les carburants.

Le niveau de l'épargne brute diminue fortement et s'établit à 94 euros par habitant en 2006. Le taux d'épargne atteint 7,8 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 453 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut diminuent (- 6,3 %) alors qu'elles augmentent en France métropolitaine (+ 5,4 %). L'effort d'équipement relatif (dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 32,1 % en 2006 alors qu'il est de 39,5 % pour les communes métropolitaines.

L'encours de la dette au 31 décembre 2006 représente 398 euros par habitant et augmente de façon conséquente (+ 7,2 %). Il reste nettement inférieur à celui des communes de métropole (679 euros par habitant).

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée diminue légèrement et s'élève à 79 euros par habitant en 2006. Elle représente 6,6 % des recettes de fonctionnement.

montants en euros par habitant	Evolution	
	2006	des montants par hab. (1)
Dépenses réelles totales *	1 556	+ 4,4%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 100	+ 6,7%
Charges de personnel	658	+ 8,5%
Charges d'intérêts	18	- 9,8%
Recettes réelles de fonctionnement	1 197	+ 1,6%
Impôts et taxes	780	+ 4,5%
Dotations et participations	314	+ 4,5%
Dépenses réelles d'investissement * y c. travaux en régie	453	- 6,3%
Dépenses d'équipement brut	384	- 6,3%
Emprunts*	90	+ 23,6%
Dette au 31/12	398	+ 7,2%

* hors gestion active de la dette

Influence de l'intercommunalité

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le nombre de groupements à fiscalité propre a fortement augmenté. On en dénombre 2573 au 1^{er} janvier 2006. A cette date, près de 9 communes de moins de 10 000 habitants sur 10 (89,9 %) appartiennent à un groupement. Cette proportion était de 13 % en 1999, 73,3 % en 2002 et 88,9 % en 2005.

La taxe professionnelle unique (TPU) concerne de plus en plus de communes : 40,4 % des communes de moins de 10 000 habitants regroupant plus de la moitié (57,6 %) de la population ont opté pour ce régime fiscal en 2006. Certaines communautés de communes ont changé de régime fiscal pour adopter la TPU. Les communes sont d'autant plus souvent membres d'un groupement à TPU qu'elles sont peuplées. En effet, les petites communes appartiennent plus fréquemment que les autres à une communauté de communes à 4 taxes.

Cette montée en puissance de l'intercommunalité a profondément modifié le paysage local et affecté le budget des communes membres d'un groupement à fiscalité propre tant en niveau qu'en structure. Les transferts de compétences des communes vers les groupements s'accompagnent de transferts de charges et de ressources. Les modifications sont conséquentes aussi bien en section de fonctionnement (notamment au niveau fiscal) qu'en section d'investissement, où les intercommunalités prennent parfois le relais pour des investissements mutualisés structurants.

Pour une évaluation chiffrée de la part de l'intercommunalité sur quelques postes importants de dépenses des communes, le lecteur pourra consulter le Bulletin d'information statistique n°61 sur le secteur communal (communes et groupements à fiscalité propre) ainsi que le guide des finances des groupements à fiscalité propre en 2006.

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants de France (métropole et DOM) appartenant à un groupement à fiscalité propre au 01/01/2006

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Nombre de communes appartenant à :						
- une CU à 4T (3)*	5	9	5	3	5	27
- une CC à 4T (1409)*	12135	4538	595	198	189	17655
- un SAN (6)*	1	4	4	2	10	21
- une CA ou CU à TPU (175)*	381	1077	436	265	421	2580
- une CC à TPU (980)*	5927	4473	811	330	294	11835
Total (2 573)	18449	10101	1851	798	919	32118
Pourcentage de communes appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 412)*	58,4%	41,1%	29,6%	23,4%	19,2%	49,5%
- un groupement à TPU (1 161)*	30,3%	50,3%	61,8%	69,5%	71,7%	40,4%
Total	88,7%	91,4%	91,5%	92,9%	90,9%	89,9%
<i>Rappel : total en 2005</i>	<i>87,1%</i>	<i>89,7%</i>	<i>89,9%</i>	<i>91,4%</i>	<i>89,3%</i>	<i>88,2%</i>
Pourcentage de la population appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 412)*	55,6%	38,9%	29,3%	23,5%	19,3%	33,6%
- un groupement à TPU (1 161)*	34,0%	52,6%	62,1%	69,1%	71,6%	57,6%
Total	89,6%	91,4%	91,4%	92,6%	90,9%	91,2%

* entre parenthèses figure le nombre total de groupements à fiscalité propre au 01/01/2006.

4T : 4 taxes ; **TPU** : taxe professionnelle unique.

CU : communauté urbaine ; **CA** : communauté d'agglomération ; **CC** : communauté de communes ; **SAN** : syndicat d'agglomération nouvelle.

Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole

Une même moyenne peut être le résultat obtenu à partir de valeurs très éloignées les unes des autres, ou au contraire très proches. Il est donc intéressant d'évaluer pour les principaux ratios leur dispersion autour de la moyenne.

À cette fin, le tableau ci-après fournit, pour un certain nombre de ratios, les éléments suivants :

- un rappel de la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants de métropole ;
- le coefficient de variation du ratio (rapport de l'écart-type à la moyenne), considéré comme un indice de dispersion relative et dont la valeur est d'autant plus élevée que les observations sont plus éloignées les unes des autres ;
- les seuils au dessous desquels se situent 10 % (1^{er} décile), 25 % (1^{er} quartile), 50 % (médiane), 75 % (3^{ème} quartile), et 90 % (9^{ème} décile) des communes métropolitaines.

en euros par habitant	Moyenne	Coefficient					
		de variation	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile
Dépenses réelles totales* / population	1102	1,023	484	625	842	1 179	1 726
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR) / population	666	0,943	329	403	503	644	865
Dépenses de personnel / population	306	0,806	76	123	187	267	371
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	866	0,959	455	544	673	872	1 193
Produit des 4 taxes / population	306	1,289	96	139	193	262	365
Dépenses d'équipement brut / population	342	1,611	42	104	229	447	830
Encours de la dette au 31/12 / population	679	2,193	11	135	361	688	1 130

* hors gestion active de la dette

TR : travaux en régie

Les ratios retenus présentent d'une part le niveau en euros par habitant des dépenses totales, du fonctionnement, de l'investissement direct et de l'endettement.

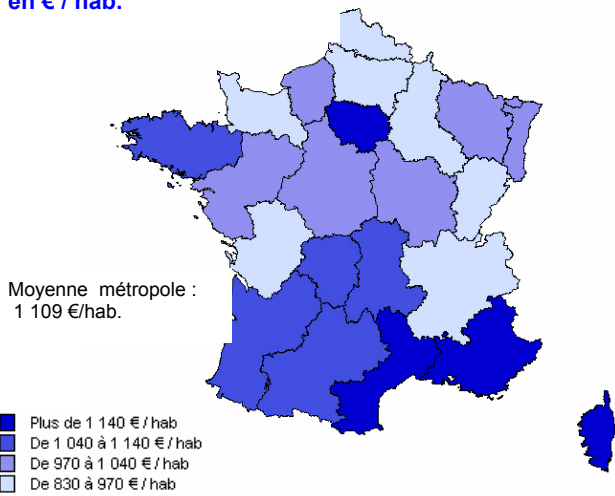
D'une manière générale, la dispersion est élevée pour l'ensemble des ratios.

Pour les ratios par habitant, la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants s'établit à un niveau plus élevé que celui de la valeur médiane correspondante. Ceci s'explique par le poids des communes à forte population et leur volume budgétaire important par habitant.

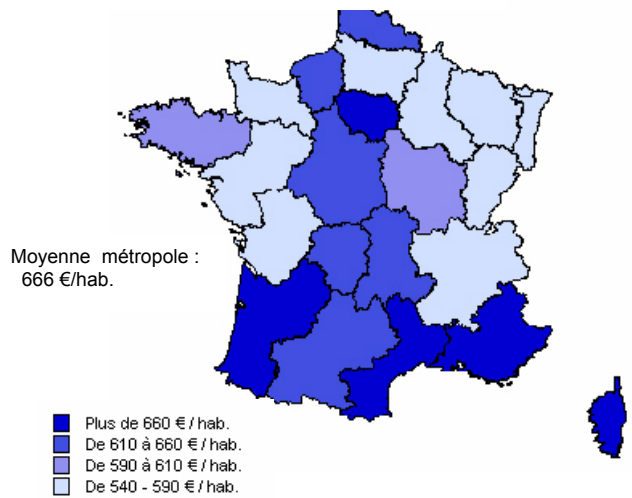
Représentations régionales

La diversité des situations locales peut se traduire par d'importantes disparités géographiques. Les cartes suivantes permettent de voir si dans leur ensemble les communes de moins de 10 000 habitants d'une région se distinguent de celles, toujours prises ensemble, des autres régions. Ainsi les communes des régions du grand Sud-Est se distinguent des communes situées dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Champagne-Ardenne.

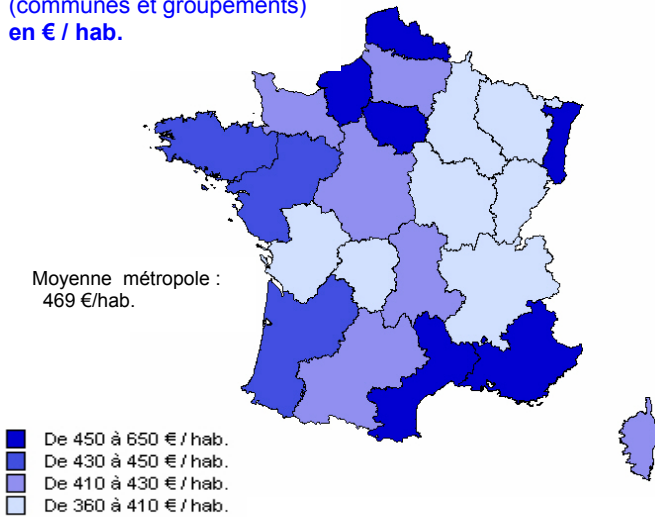
Dépenses réelles totales
(hors gestion active de la dette)
en € / hab.



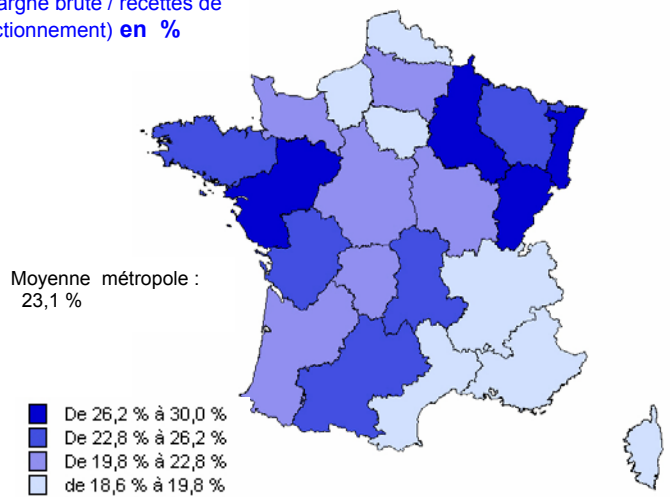
Dépenses réelles de fonctionnement
(hors travaux en régie) en € / hab.



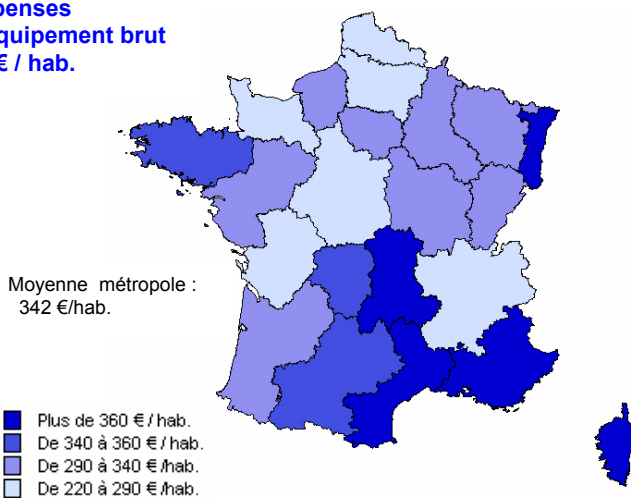
Produit des 4 taxes
(communes et groupements)
en € / hab.



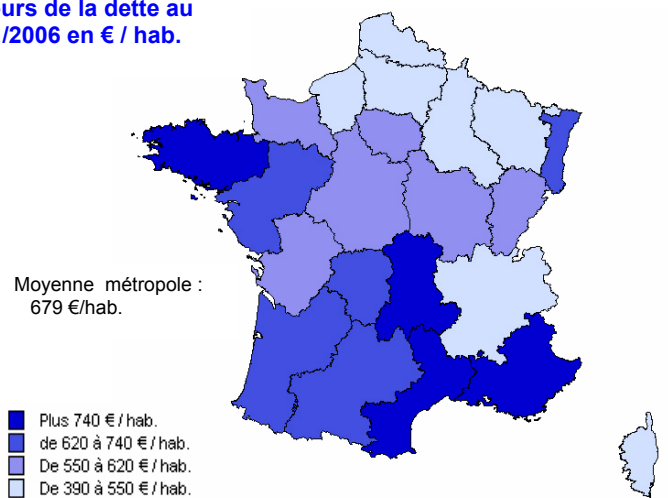
Taux d'épargne
(Epargne brute / recettes de
fonctionnement) en %



**Dépenses
d'équipement brut**
en € / hab.



**Encours de la dette au
31/01/2006 en € / hab.**



Disparités thématiques

Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

en € / hab.

Exercice 2006	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500 habitants	à moins de 2 000 hab.	à moins de 3 500 hab.	à moins de 5 000 hab.	à moins de 10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	980	975	1 099	1 194	1 339	1 102
communes touristiques	2 152	1 903	1 701	1 692	1 998	1 866
dont : - communes du littoral	2 127	1 614	1 629	1 764	2 115	1 844
- support de stations de sports d'hiver	4 058	4 245	3 327	2 971	2 663	3 634
- autres communes de montagne	1 856	1 386	1 272	1 470	1 359	1 467
- autres communes touristiques	1 230	1 255	1 438	1 355	1 633	1 411
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	783	923	1 043	1 183	1 333	1 201
- communes périurbaines	845	876	1 018	1 143	1 247	965
- communes rurales	1 082	1 124	1 258	1 272	1 444	1 191
communes de montagnes	1 617	1 478	1 485	1 491	1 531	1 520
dont : - communes non touristiques	1 423	1 071	1 072	1 221	1 322	1 210

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

en € / hab.

Exercice 2006	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500 habitants	à moins de 2 000 hab.	à moins de 3 500 hab.	à moins de 5 000 hab.	à moins de 10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	539	554	659	749	889	666
communes touristiques	1 141	1 069	1 013	1 059	1 281	1 116
dont : - communes du littoral	1 173	981	991	1 127	1 370	1 162
- support de stations de sports d'hiver	2 221	2 309	1 961	1 800	1 500	2 037
- autres communes de montagne	949	754	729	852	864	809
- autres communes touristiques	683	703	846	853	1 077	857
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	464	535	642	752	897	779
- communes périurbaines	471	496	602	700	811	567
- communes rurales	591	638	752	804	938	700
communes de montagnes	823	791	855	870	942	832
dont : - communes non touristiques	714	563	609	702	850	654

Produit voté des 4 taxes*

en € / hab.

Exercice 2006	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500 habitants	à moins de 2 000 hab.	à moins de 3 500 hab.	à moins de 5 000 hab.	à moins de 10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	227	304	407	467	553	384
communes touristiques	510	542	570	567	671	584
dont : - communes du littoral	421	481	541	610	714	608
- support de stations de sports d'hiver	1 121	1 228	1 174	983	812	1 110
- autres communes de montagne	404	375	380	447	436	395
- autres communes touristiques	292	343	498	442	570	452
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	269	360	455	495	577	512
- communes périurbaines	205	275	365	434	487	320
- communes rurales	244	330	427	467	550	366
communes de montagnes	328	416	503	518	584	435
dont : - communes non touristiques	267	302	383	463	558	343

* y c. le reversement de TP des groupements à TPU

N.B. : les définitions retenues ainsi que des informations plus complètes sont consultables sur les tableaux détaillés.

Taux d'épargne*

en %

Exercice 2006	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	27,3%	25,2%	24,0%	21,0%	19,4%	23,1%
communes touristiques	27,8%	24,3%	23,7%	20,3%	19,1%	22,3%
dont : - communes du littoral	25,5%	22,1%	22,7%	20,8%	18,0%	20,2%
- support de stations de sports d'hiver	29,3%	25,6%	26,7%	22,1%	25,1%	25,9%
- autres communes de montagne	28,1%	25,5%	23,1%	19,8%	18,1%	24,5%
- autres communes touristiques	22,8%	22,9%	22,9%	18,1%	20,2%	21,3%
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	28,0%	25,3%	24,0%	20,4%	18,9%	20,5%
- communes périurbaines	27,0%	25,6%	24,1%	21,4%	21,4%	24,4%
- communes rurales	27,4%	24,7%	23,9%	21,4%	18,9%	23,9%
communes de montagnes	28,4%	25,6%	25,6%	22,4%	22,1%	25,6%
dont : - communes non touristiques	28,5%	26,0%	26,4%	24,2%	21,4%	26,1%

* taux d'épargne = épargne brute / RRF

Dépenses d'équipement brut

en € / hab.

Exercice 2006	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	360	332	345	346	341	342
communes touristiques	796	626	526	489	551	573
dont : - communes du littoral	798	506	505	495	572	533
- support de stations de sports d'hiver	1 267	1 331	939	848	963	1 131
- autres communes de montagne	757	497	418	500	371	525
- autres communes touristiques	441	438	464	383	412	428
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	260	309	316	344	335	330
- communes périurbaines	309	307	331	348	326	318
- communes rurales	399	373	385	347	370	378
communes de montagnes	655	522	475	483	445	535
dont : - communes non touristiques	597	399	363	408	345	445

Dettes au 31/12/2006

en € / hab.

Exercice 2006	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	458	584	714	799	890	679
communes touristiques	1 240	1 285	1 211	1 185	1 503	1 307
dont : - communes du littoral	959	916	1 122	1 153	1 607	1 275
- support de stations de sports d'hiver	2 940	3 307	2 768	2 929	1 950	2 878
- autres communes de montagne	968	901	820	935	1 166	922
- autres communes touristiques	577	784	981	969	1 168	951
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	310	529	608	688	825	723
- communes périurbaines	372	500	664	801	806	574
- communes rurales	527	713	865	950	1 145	771
communes de montagnes	812	1 011	1 066	1 114	1 174	997
dont : - communes non touristiques	662	696	745	805	969	731

N.B. : les définitions retenues ainsi que des informations plus complètes sont consultables sur les tableaux détaillés.

Annexe 1 : Définitions et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

Les valeurs moyennes des ratios sont calculées à partir des comptes de gestion des communes 2006 selon les concepts de l'instruction comptable M14 qui est appliquée par les communes depuis 1997.

Les services annexes et les groupements ne sont pas pris en compte.

Avertissement pour l'ensemble de la publication 2006 :

Le terme « **gestion active de la dette** » ou encore « **réaménagement de dette** » signifie :

- . d'une part **les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt** et comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »,
- . d'autre part **les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette** : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes effectivement perçu par la commune la commune et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. obtenu en otant la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP). *Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.*

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (CMPF élargi) : il correspond au rapport entre le produit fiscal voté sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal « corrigé ». Ce ratio n'est pas calculé pour les SAN.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculés, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie**.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

$FRI = \text{ligne 002 en recettes} - \text{ligne 002 en dépenses} + \text{ligne 001 en recettes} - \text{ligne 001 en dépenses} + \text{compte 1068 en recettes}$.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal utilisé dans ce guide est le suivant :

$\text{Potentiel fiscal} = \text{somme sur les 4 taxes (Bases d'imposition communales de 2006} \times \text{Taux moyens nationaux de 2006)}$

les bases utilisées étant les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, auquel s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la « part salaires » des bases de taxe professionnelle.

Potentiel financier : suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État, la notion de potentiel fiscal est remplacé par la notion de potentiel financier pour la répartition des dotations de péréquation de la DGF des communes. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : ce sont les dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Annexe 2

Structure de répartition des communes

Répartition par strate de population

Population totale au recensement de population de 1999 modifiée le cas échéant par les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2006 :

strates	Nombre de communes	Population en millions d'habitants
Moins de 500 habitants	20 798	4,573
De 500 à moins de 2 000 habitants	11 051	10,697
De 2 000 à moins de 3 500 habitants	2 024	5,302
De 3 500 à moins de 5 000 habitants	859	3,583
De 5 000 à moins de 10 000 habitants	1 011	6,966
Communes de moins de 10 000 habitants	35 743	31,121

Rappel : au 01/01/2006 on comptait 942 communes de plus de 10 000 habitants (y compris Paris) pour une population de 31,3 millions.

Répartition par région

Régions	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Nombre de communes total	Population des communes de moins de 10 000 hab. (en millions d'habitants)	Population des communes de plus de 10 000 hab. (en millions d'habitants)
Alsace	311	445	66	31	27	880	1,011	0,765
Aquitaine	1321	733	96	51	52	2253	1,836	1,216
Auvergne	816	381	53	24	19	1293	0,922	0,445
Bourgogne	1456	478	49	14	33	2030	1,161	0,515
Bretagne	249	659	182	76	68	1234	2,048	1,053
Centre	951	675	107	38	37	1808	1,585	0,950
Champagne-Ardenne	1550	314	38	13	18	1933	0,831	0,561
Corse	281	54	15	3	4	357	0,169	0,104
Franche-Comté	1380	321	42	18	14	1775	0,827	0,340
Ile-de-France	331	432	107	59	109	1038	1,837	9,314
Languedoc-Roussillon	886	418	110	47	60	1521	1,455	0,955
Limousin	465	230	26	9	11	741	0,501	0,244
Lorraine	1601	512	99	39	56	2307	1,614	0,776
Midi-Pyrénées	2202	607	102	36	40	2987	1,676	1,035
Nord-Pas-de-Calais	630	534	129	71	101	1465	2,031	2,045
Basse-Normandie	1218	486	52	25	16	1797	1,074	0,409
Haute-Normandie	828	469	50	18	28	1393	1,054	0,778
Pays de la Loire	445	701	193	65	60	1464	2,046	1,351
Picardie	1570	571	91	18	20	2270	1,306	0,608
Poitou-Charentes	724	576	92	29	29	1450	1,274	0,464
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	424	237	95	60	67	883	1,313	3,316
Rhône-Alpes	1156	1200	224	103	115	2798	3,273	2,607
Outre-Mer (1)	3	18	6	12	27	66	0,280	1,435
Métropole	20 795	11 033	2 018	847	984	35 677	30,841	29,849
France entière	20 798	11 051	2 024	859	1 011	35 743	31,121	31,284

(1) ne sont concernées que les communes des 4 départements d'outre-mer

Annexe 3 : Données financières par strate pour les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)	en euros par habitant						Ensemble plus de 10 000 hab.	Rappel : moins de 10 000 hab.
	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants			
Dépenses réelles totales (DRT)	1 490	1 652	1 915	1 618	1 726	1 659	1 109	
Gestion active de la dette	33	49	99	77	94	62	7	
Dépenses réelles totales *	1 456	1 604	1 816	1 541	1 631	1 597	1 102	
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 024	1 160	1 302	1 088	1 147	1 139	666	
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie	465	492	613	530	578	520	444	
Dépenses réelles d'investissement * y c. travaux en régie	432	443	514	453	484	458	437	
Dépenses de gestion hors travaux en régie ** (I)	987	1 120	1 255	1 051	1 100	1 098	637	
Charges à caractère général	267	295	317	242	239	279	199	
Charges de personnel	569	654	719	588	666	634	306	
Autres charges de gestion courante	142	152	195	192	155	164	120	
Autres dépenses de gestion	16	24	28	35	42	26	17	
(- travaux en régie)	(-7)	(-5)	(-4)	(-5)	(-2)	(-5)	-4	
Recettes réelles de fonctionnement (II) (RRF)	1 227	1 364	1 532	1 319	1 362	1 353	866	
Impôts et taxes	719	775	898	751	824	783	441	
dont produit des 4 taxes	450	515	573	471	470	499	306	
dont produit des 4 taxes y c. revers de TP du group.	637	688	773	670	720	690	384	
Dotations et participations	356	418	460	376	381	400	282	
dont DGF	250	294	328	270	269	283	200	
Ventes de produits, prestations de services	68	81	91	71	70	77	50	
Autres recettes de fonctionnement	84	90	84	121	88	93	93	
Soldes intermédiaires de gestion								
Épargne de gestion (III) = (II) - (I)	241	245	277	268	262	255	228	
Intérêts (IV)	38	41	47	37	47	41	28	
Épargne brute (V) = (III) - (IV)	203	204	230	231	215	214	200	
Remboursements de dette * (VI)	99	114	127	111	122	113	81	
Épargne nette = (V) - (VI)	103	90	103	120	93	101	120	
Dépenses d'équipement brut	320	311	360	308	324	322	342	
Recettes réelles d'investissement*	237	236	283	216	275	244	257	
Dotations et subventions d'investissement	108	100	108	97	82	101	133	
Emprunts* (VII)	113	121	159	96	172	125	105	
Autres recettes d'investissement	16	14	16	23	22	17	20	
dette communale totale 31/12/2006	892	1 051	1 265	980	1 301	1 056	679	
Annuité de la dette*	137	155	174	148	169	154	109	
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	13	7	31	-15	50	12	24	

* hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Disparités thématiques

Introduction et définitions

L'analyse réalisée dans les pages suivantes porte sur les communes de moins de 10 000 habitants en les regroupant en fonction de types définis par une situation géographique particulière ou par une activité dominante qui influe sur les finances communales. La liste des catégories de communes choisies n'est pas immuable, elle est amenée à évoluer au cours des exercices.

Les études thématiques sont réalisées sur les communes de moins de 10 000 habitants de métropole à partir des catégories suivantes :

- les communes touristiques (on distingue, entre autre, les communes du littoral maritime, de supports de stations de sports d'hiver, de montagne);
- les communes appartenant à l'espace à dominante rurale, à un pôle urbain ou les communes périurbaines ;
- les communes non touristiques de montagne.

◆ Communes touristiques

La définition choisie est celle utilisée jusqu'en 1993 pour la dotation touristique de la DGF qui se fonde sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune (Source : Ministère de l'Intérieur, DGCL).

Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

Communes touristiques du littoral maritime : ce sont les communes touristiques appartenant également à la liste des communes du littoral maritime. Cette liste comprend les communes de bord de mer et les communes d'estuaires, en aval de la limite transversale de la mer. Elle est basée sur le référentiel de l'INSEE de 1999. (Source : Institut français de l'Environnement).

- **Communes touristiques de montagne** : voir ci-après pour la définition des communes de montagne.

- **Communes touristiques « supports de stations de sports d'hiver »** : ce sont les communes touristiques également classées comme « supports de stations de sports d'hiver ». Ces dernières sont définies à partir de la capacité d'hébergement et/ou de la présence de remontées mécaniques. Les critères de sélection des communes touristiques conduisent à exclure du champ d'étude les communes dont l'activité liée au tourisme d'hiver est mineure (faible capacité d'hébergement et nombre réduit de remontées mécaniques) (Source : SEATM, Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne).

Répartition des communes touristiques de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

Population totale au 01/01/2006 (RP de 1999)	Ensemble des communes touristiques	Communes du littoral	"Supports de stations de sports d'hiver"	Autres communes de montagne	Autres communes touristiques
Nombre de communes	2 130	488	308	899	435
Population regroupée	2 856 755	1 261 024	323 967	564 720	707 044
Répartition : des communes	100,0%	22,9%	14,5%	42,2%	20,4%
de la population	100,0%	44,1%	11,3%	19,8%	24,7%
Population moyenne d'une commune	1 341	2 584	1 052	628	1 625

La population moyenne des communes de moins de 10 000 habitants en métropole au RP 1999 est de 864 habitants.

Pour la strate de population de moins de 10 000 habitants, près d'un habitant sur 10 réside dans une commune touristique. Les communes touristiques sont en moyenne des communes à population élevée. De plus, à côté de cette population résidente, il faut tenir compte d'une population saisonnière très importante ainsi que l'atteste le nombre élevé des résidences secondaires. Plus de la moitié des communes touristiques sont en zone de montagne mais c'est le littoral qui regroupe le plus d'habitants.

◆ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Pour cette typologie, on utilise le zonage en aires urbaines élaboré par l'Insee. Ce zonage est fondé non seulement sur la continuité du bâti mais encore sur les flux de déplacement domicile - travail. Il permet de distinguer sur le territoire métropolitain :

- **Le pôle urbain** : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

- **L'aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci.

- **La couronne périurbaine (d'un pôle urbain)** : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.
- **Les communes multipolarisées** : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- **Les communes périurbaines** : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante urbaine** : ensemble des pôles urbains et des communes périurbaines ; il peut se définir également comme l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante rurale** : ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.
- **Les communes « rurales »** : ce sont les communes qui appartiennent à l'espace à dominante rurale. L'adjectif « rural » est encadré par des guillemets, pour bien distinguer ces communes des communes rurales définies de façon plus traditionnelle ne faisant référence qu'à la continuité du bâti et non aux flux de déplacement domicile – travail (Source : Insee).

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

	Ensemble des communes De moins de 10 000 hab.	Communes Pôles urbains	Communes périurbaines	Communes "rurales"
Nombre de communes	35 677	2 256	14 895	18 527
Population regroupée	30 841 211	7 643 740	12 402 879	10 796 801
Répartition : des communes	100,0%	6,3%	41,7%	51,9%
de la population	100,0%	24,8%	40,2%	35,0%
Population moyenne d'une commune	864	3 388	833	583

Plus d'une commune de moins de 10 000 habitants sur deux appartient à l'espace à dominante rurale, mais la population correspondante ne représente que 35 % de la population totale contre 25 % dans les pôles urbains et près de 40 % à l'intérieur des communes périurbaines.

Depuis 1990, le nombre de communes appartenant à l'espace à dominante urbaine a fortement augmenté (+40 %), avec une conséquence mécanique sur le nombre de communes "rurales" et leur population. Les communes « rurales » sont logiquement plus représentées dans les petites strates, alors que l'inverse s'observe dans les pôles urbains.

Ces répartitions démographiques différentes de celles observées sur l'ensemble des communes de la métropole influent sur les écarts entre ratio moyen d'une catégorie et ratio moyen national. En effet, certains de ces écarts ne sont que le reflet d'une structure démographique différente.

◆ Communes de montagne.

Les communes de montagne sont repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'agriculture. Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en métropole (Sources : CEMAGREF et ministère de l'Agriculture (direction de l'espace rural et de la forêt)).

La répartition démographique des communes de montagne non touristiques est très proche de celle de l'ensemble des communes de montagne : une très forte part de la population (environ les deux tiers) réside dans les communes de moins de 2 000 habitants. Cette répartition influe sur les ratios moyens calculés sur l'ensemble, le poids des plus petites communes et de leurs particularités est renforcé.

Les communes de montagne regroupent un grand nombre de communes forestières **dont communes « supports de stations de sports d'hiver » (voir "communes touristiques")** (Source : SEATM (Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne - Secrétariat d'État au Tourisme)).

◆ Intercommunalité.

L'étude des communes par **type d'intercommunalité à fiscalité propre** est intégrée dans la partie « Ratios financiers ».

Avertissement pour l'ensemble de la publication 2006 :

Le terme « **gestion active de la dette** » ou encore « **réaménagement de la dette** » signifie :

- . d'une part **les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt** et comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »,
- . d'autre part **les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette** : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

Disparités thématiques

Introduction et définitions

[- Introduction et définitions](#)

Les communes touristiques

[- Les communes touristiques en 2006](#)

[- Les communes touristiques du littoral maritime en 2006](#)

[- Les communes touristiques "supports stations de sports d'hiver" en 2006](#)

Les communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

[- Les communes de l'espace à dominante rurale en 2006](#)

[- Les communes appartenant à un pôle urbain en 2006](#)

[- Les communes périurbaines en 2006](#)

Les communes de montagne non touristiques

[-Les communes de montagne non touristiques en 2006](#)

Disparités thématiques

Introduction et définitions

L'analyse réalisée dans les pages suivantes porte sur les communes de moins de 10 000 habitants en les regroupant en fonction de types définis par une situation géographique particulière ou par une activité dominante qui influe sur les finances communales. La liste des catégories de communes choisies n'est pas immuable, elle est amenée à évoluer au cours des exercices.

Les études thématiques sont réalisées sur les communes de moins de 10 000 habitants de métropole à partir des catégories suivantes :

- les communes touristiques (on distingue, entre autre, les communes du littoral maritime, de supports de stations de sports d'hiver, de montagne);
- les communes appartenant à l'espace à dominante rurale, à un pôle urbain ou les communes périurbaines ;
- les communes non touristiques de montagne.

◆ Communes touristiques

La définition choisie est celle utilisée jusqu'en 1993 pour la dotation touristique de la DGF qui se fonde sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune (Source : Ministère de l'Intérieur, DGCL).

Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

Communes touristiques du littoral maritime : ce sont les communes touristiques appartenant également à la liste des communes du littoral maritime. Cette liste comprend les communes de bord de mer et les communes d'estuaires, en aval de la limite transversale de la mer. Elle est basée sur le référentiel de l'INSEE de 1999. (Source : Institut français de l'Environnement).

- **Communes touristiques de montagne** : voir ci-après pour la définition des communes de montagne.

- **Communes touristiques « supports de stations de sports d'hiver »** : ce sont les communes touristiques également classées comme « supports de stations de sports d'hiver ». Ces dernières sont définies à partir de la capacité d'hébergement et/ou de la présence de remontées mécaniques. Les critères de sélection des communes touristiques conduisent à exclure du champ d'étude les communes dont l'activité liée au tourisme d'hiver est mineure (faible capacité d'hébergement et nombre réduit de remontées mécaniques) (Source : SEATM, Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne).

Répartition des communes touristiques de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

Population totale au 01/01/2006 (RP de 1999)	Ensemble des communes touristiques	Communes du littoral	"Supports de stations de sports d'hiver"	Autres communes de montagne	Autres communes touristiques
Nombre de communes	2130	488	308	899	435
Population regroupée	2 856 755	1 261 024	323 967	564 720	707 044
Répartition : des communes	100,0%	22,9%	14,5%	42,2%	20,4%
de la population	100,0%	44,1%	11,3%	19,8%	24,7%
Population moyenne d'une commune	1 341	2 584	1 052	628	1 625

La population moyenne des communes de moins de 10 000 habitants en métropole au RP 1999 est de 864 habitants.

Pour la strate de population de moins de 10 000 habitants, près d'un habitant sur 10 réside dans une commune touristique. Les communes touristiques sont en moyenne des communes à population élevée. De plus, à côté de cette population résidente, il faut tenir compte d'une population saisonnière très importante ainsi que l'atteste le nombre élevé des résidences secondaires. Plus de la moitié des communes touristiques sont en zone de montagne mais c'est le littoral qui regroupe le plus d'habitants.

◆ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Pour cette typologie, on utilise le zonage en aires urbaines élaboré par l'Insee. Ce zonage est fondé non seulement sur la continuité du bâti mais encore sur les flux de déplacement domicile - travail. Il permet de distinguer sur le territoire métropolitain :

- **Le pôle urbain** : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

- **L'aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci.

- **La couronne périurbaine (d'un pôle urbain)** : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

- **Les communes multipolarisées** : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

- **Les communes périurbaines** : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante urbaine** : ensemble des pôles urbains et des communes périurbaines ; il peut se définir également comme l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante rurale** : ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.
- **Les communes « rurales »** : ce sont les communes qui appartiennent à l'espace à dominante rurale. L'adjectif « rural » est encadré par des guillemets, pour bien distinguer ces communes des communes rurales définies de façon plus traditionnelle ne faisant référence qu'à la continuité du bâti et non aux flux de déplacement domicile – travail (Source : Insee).

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

	Ensemble des communes De moins de 10 000 hab.	Communes Pôles urbains	Communes périurbaines	Communes "rurales"
Nombre de communes	35 677	2 256	14 895	18 527
Population regroupée	30 841 211	7 643 740	12 402 879	10 796 801
Répartition : des communes	100,0%	6,3%	41,7%	51,9%
de la population	100,0%	24,8%	40,2%	35,0%
Population moyenne d'une commune	864	3 388	833	583

Plus d'une commune de moins de 10 000 habitants sur deux appartient à l'espace à dominante rurale, mais la population correspondante ne représente que 35 % de la population totale contre 25 % dans les pôles urbains et près de 40 % à l'intérieur des communes périurbaines.

Depuis 1990, le nombre de communes appartenant à l'espace à dominante urbaine a fortement augmenté (+40 %), avec une conséquence mécanique sur le nombre de communes "rurales" et leur population. Les communes « rurales » sont logiquement plus représentées dans les petites strates, alors que l'inverse s'observe dans les pôles urbains.

Ces répartitions démographiques différentes de celles observées sur l'ensemble des communes de la métropole influent sur les écarts entre ratio moyen d'une catégorie et ratio moyen national. En effet, certains de ces écarts ne sont que le reflet d'une structure démographique différente.

◆ Communes de montagne.

Les communes de montagne sont repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'agriculture. Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en métropole (Sources : CEMAGREF et ministère de l'Agriculture (direction de l'espace rural et de la forêt)).

La répartition démographique des communes de montagne non touristiques est très proche de celle de l'ensemble des communes de montagne : une très forte part de la population (environ les deux tiers) réside dans les communes de moins de 2 000 habitants. Cette répartition influe sur les ratios moyens calculés sur l'ensemble, le poids des plus petites communes et de leurs particularités est renforcé.

Les communes de montagne regroupent un grand nombre de communes forestières **dont communes « supports de stations de sports d'hiver » (voir "communes touristiques")** (Source : SEATM (Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne - Secrétariat d'État au Tourisme)).

◆ Intercommunalité.

L'étude des communes par **type d'intercommunalité à fiscalité propre** est intégrée dans la partie « Ratios financiers ».

Avertissement pour l'ensemble de la publication 2006 :

Le terme « **gestion active de la dette** » ou encore « **réaménagement de la dette** » signifie :

- . d'une part **les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt** et comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »,
- . d'autre part **les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette** : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

◆ Communes touristiques

Ensemble des communes touristiques en 2006

	montants en euros par habitant						Rappel
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "touristiques"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	904	756	249	111	110	2 130	35 677
Population totale au 01/01/2006	200 840	778 264	660 311	456 254	761 086	2 856 755	30 841 211
Dépenses réelles totales *	2 152	1 903	1 701	1 692	1 998	1 866	1 102
Recettes réelles totales *	2 216	1 930	1 702	1 686	2 012	1 881	1 123
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	1 141	1 069	1 013	1 059	1 281	1 116	666
- dont charges à caractère général	33,9%	31,9%	29,9%	28,4%	26,4%	29,4%	29,9%
- dont charges de personnel	33,3%	39,1%	43,7%	47,3%	48,9%	43,9%	45,9%
- dont charges d'intérêts	4,5%	4,9%	5,1%	4,9%	4,8%	4,9%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	25,3%	21,3%	18,8%	17,3%	15,9%	18,8%	18,1%
- dont autres	3,0%	2,9%	2,5%	2,0%	4,0%	3,0%	1,9%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,4%	0,6%	0,7%	0,8%	1,2%	0,8%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 581	1 411	1 326	1 328	1 585	1 436	866
- dont ventes, produits et prestations	9,0%	6,9%	5,7%	5,4%	6,7%	6,5%	5,7%
- dont dotations et participations	33,4%	30,8%	29,4%	28,9%	23,8%	28,4%	32,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(23,6%)</i>	<i>(24,4%)</i>	<i>(23,4%)</i>	<i>(21,8%)</i>	<i>(18,3%)</i>	<i>(21,9%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(5,2%)</i>	<i>(3,2%)</i>	<i>(3,1%)</i>	<i>(3,2%)</i>	<i>(2,1%)</i>	<i>(3,0%)</i>	<i>(5,0%)</i>
- dont impôts et taxes	39,1%	48,7%	54,6%	57,4%	58,9%	53,5%	50,9%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(30,7%)</i>	<i>(36,2%)</i>	<i>(38,5%)</i>	<i>(37,8%)</i>	<i>(37,2%)</i>	<i>(36,8%)</i>	<i>(35,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	9,9%	7,7%	4,9%	3,8%	3,5%	5,5%	4,6%
- dont autres	8,5%	6,0%	5,4%	4,5%	7,2%	6,2%	6,1%
Épargne brute / RRF	27,8%	24,3%	23,7%	20,3%	19,1%	22,3%	23,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	1 011	834	688	633	717	749	437
- dont remboursements de dette *	17,8%	19,2%	20,5%	19,4%	19,3%	19,4%	18,5%
- dont dépenses d'équipement brut	78,7%	75,1%	76,4%	77,3%	77,0%	76,5%	78,3%
- dont autres	3,5%	5,6%	3,0%	3,4%	3,7%	4,1%	3,2%
Recettes réelles d'investissement *	636	519	376	358	427	444	257
- dont dotations et subventions	57,0%	47,0%	51,6%	44,5%	40,9%	47,0%	51,5%
- dont emprunts	34,9%	44,7%	41,0%	48,0%	53,1%	45,5%	40,8%
- dont autres	8,0%	8,4%	7,4%	7,5%	6,0%	7,4%	7,7%
Encours de dette au 31/12/2006							
- par habitant	1 240	1 285	1 211	1 185	1 503	1 307	679
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,78	0,91	0,91	0,89	0,95	0,91	0,78
- sur épargne brute	2,82	3,76	3,86	4,40	4,96	4,08	3,39
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	510	542	570	567	671	584	384
Potentiel fiscal / population "DGF"	446	523	576	584	653	571	544
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	75,2%	76,0%	79,8%	76,3%	75,2%	76,6%	66,1%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	91,8%	87,7%	90,6%	89,1%	89,6%	89,4%	87,1%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	76,7%	78,5%	75,3%	78,8%	80,2%	78,2%	65,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2006/2005 à champ constant : communes touristiques

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes touristiques	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	- 1,1%	+ 4,8%	+ 2,2%	+ 2,0%	+ 3,4%	+ 2,9%	+ 2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 2,7%	+ 2,3%	+ 2,8%	+ 2,5%	+ 5,3%	+ 3,4%	+ 3,3%
Charges à caractère général	+ 6,0%	+ 3,0%	+ 3,0%	+ 2,3%	+ 1,9%	+ 2,8%	+ 3,3%
Charges de personnel	+ 5,8%	+ 3,6%	+ 3,6%	+ 3,2%	+ 3,4%	+ 3,6%	+ 3,2%
Charges d'intérêts	- 0,0%	- 1,0%	- 0,2%	+ 10,7%	+ 11,7%	+ 4,5%	+ 2,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 5,1%	+ 8,3%	+ 1,2%	+ 1,2%	+ 0,1%	+ 2,2%	+ 1,2%
Dépenses d'équipement brut	+ 1,2%	+ 13,8%	+ 4,4%	+ 9,6%	+ 13,5%	+ 9,7%	+ 5,0%
Remboursements de dette *	- 25,2%	+ 0,1%	- 4,1%	- 22,3%	- 31,1%	- 16,1%	- 7,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 3,3%	+ 1,1%	+ 2,1%	+ 1,7%	+ 4,8%	+ 2,6%	+ 3,3%
Impôts et taxes	+ 2,6%	+ 2,7%	+ 2,6%	+ 3,6%	+ 2,8%	+ 2,9%	+ 2,6%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	+ 4,3%	+ 4,2%	+ 2,5%	+ 3,0%	+ 4,5%	+ 3,7%	+ 2,8%
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	+ 4,1%	+ 4,2%	+ 3,0%	+ 3,8%	+ 4,0%	+ 3,8%	+ 3,1%
Dotations et participations	+ 2,7%	+ 2,3%	+ 1,5%	+ 0,3%	+ 2,0%	+ 1,8%	+ 3,4%
Recettes réelles d'investissement *	- 10,5%	+ 10,7%	- 3,5%	- 0,7%	- 8,6%	- 1,3%	+ 0,2%
Dotations et subventions d'investissement	+ 9,4%	+ 11,2%	+ 6,2%	- 6,0%	+ 6,2%	+ 6,4%	+ 2,5%
Emprunts *	- 24,0%	+ 15,1%	- 12,7%	+ 10,7%	- 9,0%	- 2,5%	+ 3,1%
Épargne brute	+ 4,8%	- 2,7%	- 0,4%	- 1,3%	+ 2,5%	- 0,0%	+ 3,3%
Encours de la dette au 31/12	+ 4,3%	+ 5,2%	+ 0,0%	+ 3,9%	+ 4,8%	+ 3,7%	+ 2,9%

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

* Hors gestion active de la dette

◆ Communes touristiques

Ensemble des communes touristiques du littoral maritime en 2006

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	"touristiques du littoral maritime"	Rapport moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	64	183	112	60	69	488	35 677
Population totale au 01/01/2006	17 187	214 198	305 004	245 319	479 316	1 261 024	30 841 211
Dépenses réelles totales *	2 127	1 614	1 629	1 764	2 115	1 844	1 102
Recettes réelles totales *	2 195	1 635	1 634	1 775	2 110	1 850	1 123
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	1 173	981	991	1 127	1 370	1 162	666
- dont charges à caractère général	35,3%	30,9%	29,3%	27,9%	26,5%	28,1%	29,9%
- dont charges de personnel	41,5%	47,2%	48,0%	48,8%	49,8%	48,8%	45,9%
- dont charges d'intérêts	3,9%	3,9%	4,6%	4,5%	4,8%	4,6%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	17,9%	16,2%	15,6%	16,2%	16,5%	16,2%	18,1%
- dont autres	1,3%	1,7%	2,5%	2,6%	2,4%	2,4%	1,9%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,2%	0,7%	0,9%	0,8%	1,4%	1,1%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 574	1 260	1 281	1 423	1 671	1 457	866
- dont ventes, produits et prestations	12,0%	6,6%	5,5%	5,2%	7,2%	6,4%	5,7%
- dont dotations et participations	32,6%	32,5%	30,1%	29,4%	23,4%	27,4%	32,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(25,9%)</i>	<i>(26,2%)</i>	<i>(24,8%)</i>	<i>(22,3%)</i>	<i>(18,4%)</i>	<i>(21,8%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(3,5%)</i>	<i>(2,9%)</i>	<i>(2,8%)</i>	<i>(2,8%)</i>	<i>(1,7%)</i>	<i>(2,4%)</i>	<i>(5,0%)</i>
- dont impôts et taxes	37,5%	49,3%	54,8%	57,0%	61,6%	57,1%	50,9%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(25,0%)</i>	<i>(35,8%)</i>	<i>(38,8%)</i>	<i>(38,5%)</i>	<i>(38,8%)</i>	<i>(38,1%)</i>	<i>(35,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	9,5%	5,7%	4,1%	3,5%	3,6%	4,1%	4,6%
- dont autres	8,4%	5,9%	5,4%	4,8%	4,1%	4,9%	6,1%
Épargne brute / RRF	25,5%	22,1%	22,7%	20,8%	18,0%	20,2%	23,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	955	633	639	637	745	682	437
- dont remboursements de dette *	15,4%	17,0%	18,8%	19,8%	18,7%	18,6%	18,5%
- dont dépenses d'équipement brut	83,6%	80,0%	79,1%	77,7%	76,8%	78,1%	78,3%
- dont autres	1,1%	3,0%	2,1%	2,5%	4,5%	3,3%	3,2%
Recettes réelles d'investissement *	620	375	353	352	439	393	257
- dont dotations et subventions	70,4%	57,1%	55,0%	41,9%	40,1%	47,0%	51,5%
- dont emprunts	25,8%	37,1%	39,8%	46,6%	53,2%	45,9%	40,8%
- dont autres	3,8%	5,8%	5,3%	11,6%	6,7%	7,0%	7,7%
Encours de dette au 31/12/2006							
- par habitant	959	916	1 122	1 153	1 607	1 275	679
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,61	0,73	0,88	0,81	0,96	0,87	0,78
- sur épargne brute	2,39	3,28	3,86	3,90	5,34	4,32	3,39
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	421	481	541	610	714	608	384
Potentiel fiscal / population "DGF"	454	499	505	566	624	559	544
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	57,2%	58,9%	69,7%	66,6%	73,8%	68,5%	66,1%
Coefficient de mobilisation de potentiel fiscal élargi	73,8%	72,8%	82,1%	87,3%	89,3%	84,4%	87,1%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	72,9%	78,6%	80,9%	79,0%	81,7%	80,5%	65,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2006/2005 à champ constant : communes touristiques du littoral maritime

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	"touristiques du littoral maritime"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 4,9%	+ 2,2%	+ 2,1%	+ 1,8%	+ 2,9%	+ 2,5%	+ 2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 2,6%	+ 3,1%	+ 3,4%	+ 3,2%	+ 3,5%	+ 3,4%	+ 3,3%
Charges à caractère général	+ 6,9%	+ 3,4%	+ 4,2%	+ 3,0%	+ 1,4%	+ 2,7%	+ 3,3%
Charges de personnel	+ 5,6%	+ 4,3%	+ 3,3%	+ 3,3%	+ 3,4%	+ 3,5%	+ 3,2%
Charges d'intérêts	+ 3,7%	- 2,5%	- 2,9%	+ 7,6%	+ 11,0%	+ 5,4%	+ 2,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 7,8%	+ 0,8%	+ 0,1%	- 0,7%	+ 1,9%	+ 0,9%	+ 1,2%
Dépenses d'équipement brut	+ 6,9%	+ 5,3%	+ 7,1%	+ 8,8%	+ 11,6%	+ 8,9%	+ 5,0%
Remboursements de dette *	+ 15,8%	+ 0,4%	- 8,3%	- 21,1%	- 24,5%	- 17,0%	- 7,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 4,2%	+ 1,1%	+ 3,6%	+ 3,8%	+ 2,2%	+ 2,7%	+ 3,3%
Impôts et taxes	+ 3,9%	+ 3,1%	+ 3,5%	+ 5,1%	+ 3,2%	+ 3,7%	+ 2,6%
dont produit 4 taxes (voté)	+ 2,5%	+ 4,4%	+ 3,0%	+ 3,8%	+ 2,5%	+ 3,2%	+ 2,8%
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	<i>+ 1,8%</i>	<i>+ 4,6%</i>	<i>+ 3,6%</i>	<i>+ 4,0%</i>	<i>+ 2,6%</i>	<i>+ 3,4%</i>	<i>+ 3,1%</i>
Dotations et participations	- 4,9%	+ 2,8%	+ 1,5%	+ 0,2%	+ 1,4%	+ 1,3%	+ 3,4%
Recettes réelles d'investissement *	+ 9,2%	- 0,4%	- 6,6%	- 2,4%	- 8,2%	- 5,3%	+ 0,2%
Dotations et subventions d'investissement	+ 7,7%	- 0,6%	+ 6,3%	- 14,3%	+ 4,5%	+ 0,6%	+ 2,5%
Emprunts *	+ 2,4%	+ 4,3%	- 14,4%	+ 3,2%	- 17,0%	- 10,8%	+ 3,1%
Épargne brute	+ 9,1%	- 5,5%	+ 4,2%	+ 6,4%	- 3,2%	+ 0,0%	+ 3,3%
Encours de la dette au 31/12	+ 3,7%	+ 2,7%	+ 1,1%	+ 3,5%	+ 4,8%	+ 3,5%	+ 2,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

◆ Communes touristiques

Ensemble des communes "supports stations de sports d'hiver" en 2006

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "stations de sports d'hiver"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	127	139	27	7	8	308	35 677
Population totale au 01/01/2006	34 226	133 197	71 384	28 329	56 831	323 967	30 841 211
Dépenses réelles totales *	4 058	4 245	3 327	2 971	2 663	3 634	1 102
Recettes réelles totales *	4 287	4 318	3 323	3 052	2 683	3 698	1 123
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	2 221	2 309	1 961	1 800	1 500	2 037	666
- dont charges à caractère général	32,9%	32,5%	29,6%	30,2%	31,4%	31,6%	29,9%
- dont charges de personnel	26,6%	29,7%	32,2%	35,6%	43,1%	32,1%	45,9%
- dont charges d'intérêts	5,5%	5,7%	6,6%	8,4%	5,0%	6,0%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	31,6%	27,4%	29,2%	24,0%	18,6%	26,9%	18,1%
- dont autres	3,5%	4,6%	2,4%	1,9%	1,9%	3,5%	1,9%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,2%	0,4%	0,4%	0,1%	0,4%	0,4%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	3 142	3 102	2 674	2 309	2 003	2 750	866
- dont ventes, produits et prestations	8,5%	7,4%	5,8%	5,0%	6,8%	6,9%	5,7%
- dont dotations et participations	28,5%	25,4%	25,4%	25,4%	24,2%	25,6%	32,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(19,2%)</i>	<i>(20,9%)</i>	<i>(20,9%)</i>	<i>(19,6%)</i>	<i>(18,2%)</i>	<i>(20,3%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(5,9%)</i>	<i>(2,0%)</i>	<i>(2,2%)</i>	<i>(2,9%)</i>	<i>(1,7%)</i>	<i>(2,5%)</i>	<i>(5,0%)</i>
- dont impôts et taxes	42,2%	51,4%	56,9%	61,9%	56,5%	52,9%	50,9%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(34,9%)</i>	<i>(38,7%)</i>	<i>(43,3%)</i>	<i>(42,0%)</i>	<i>(38,2%)</i>	<i>(39,4%)</i>	<i>(35,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	9,3%	9,6%	7,5%	4,5%	4,0%	8,0%	4,6%
- dont autres	11,5%	6,2%	4,5%	3,2%	8,5%	6,5%	6,1%
Épargne brute / RRF	29,3%	25,6%	26,7%	22,1%	25,1%	25,9%	23,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	1 837	1 936	1 366	1 171	1 163	1 598	437
- dont remboursements de dette *	26,1%	21,6%	26,5%	23,2%	15,2%	22,3%	18,5%
- dont dépenses d'équipement brut	68,9%	68,8%	68,7%	72,4%	82,8%	70,8%	78,3%
- dont autres	4,9%	9,7%	4,8%	4,4%	2,0%	6,9%	3,2%
Recettes réelles d'investissement *	1 144	1 215	649	743	680	948	257
- dont dotations et subventions	45,6%	38,5%	45,3%	32,1%	34,7%	39,5%	51,5%
- dont emprunts	43,2%	54,3%	48,0%	66,5%	63,0%	53,9%	40,8%
- dont autres	11,2%	7,2%	6,7%	1,4%	2,3%	6,6%	7,7%
Encours de dette au 31/12/2006							
- par habitant	2 940	3 307	2 768	2 929	1 950	2 878	679
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,94	1,07	1,03	1,27	0,97	1,05	0,78
- sur épargne brute	3,19	4,17	3,88	5,75	3,88	4,03	3,39
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	1 121	1 228	1 174	983	812	1 110	384
Potentiel fiscal / population "DGF"	509	650	740	749	733	667	544
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	95,9%	93,0%	99,4%	101,3%	82,9%	94,0%	66,1%
Coefficient de mobilisation de potentiel fiscal élargi	112,9%	106,6%	104,7%	105,1%	90,4%	104,5%	87,1%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	83,2%	81,8%	92,3%	90,9%	91,6%	86,1%	65,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CPMF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2006/2005 à champ constant : communes "supports stations de sports d'hiver"

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "stations de sports d'hiver"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	- 12,9%	+ 5,1%	+ 0,6%	+ 0,8%	+ 6,6%	+ 1,6%	+ 2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	- 0,9%	+ 2,4%	+ 2,3%	+ 2,4%	+ 0,7%	+ 1,8%	+ 3,3%
Charges à caractère général	+ 7,9%	+ 2,7%	- 1,1%	+ 4,6%	- 0,2%	+ 2,3%	+ 3,3%
Charges de personnel	+ 5,8%	+ 3,7%	+ 4,7%	+ 5,9%	+ 3,4%	+ 4,3%	+ 3,2%
Charges d'intérêts	+ 7,6%	+ 1,3%	+ 2,8%	+ 38,2%	+ 10,6%	+ 6,4%	+ 2,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 24,1%	+ 8,4%	- 1,7%	- 1,7%	+ 15,4%	+ 1,3%	+ 1,2%
Dépenses d'équipement brut	- 16,0%	+ 6,7%	- 5,7%	+ 17,2%	+ 47,7%	+ 5,8%	+ 5,0%
Remboursements de dette *	- 40,1%	+ 10,0%	+ 4,5%	- 37,3%	- 44,2%	- 13,0%	- 7,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 7,0%	+ 0,2%	- 0,2%	+ 3,2%	+ 6,8%	+ 1,9%	+ 3,3%
Impôts et taxes	+ 4,8%	+ 2,8%	+ 0,9%	+ 4,9%	+ 1,3%	+ 2,5%	+ 2,6%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	<i>+ 7,9%</i>	<i>+ 4,6%</i>	<i>+ 3,1%</i>	<i>+ 4,7%</i>	<i>+ 4,7%</i>	<i>+ 4,6%</i>	<i>+ 2,8%</i>
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	<i>+ 7,9%</i>	<i>+ 4,3%</i>	<i>+ 3,1%</i>	<i>+ 4,7%</i>	<i>+ 4,6%</i>	<i>+ 4,4%</i>	<i>+ 3,1%</i>
Dotations et participations	+ 2,6%	+ 2,1%	+ 2,6%	+ 2,9%	+ 1,4%	+ 2,3%	+ 3,4%
Recettes réelles d'investissement *	- 37,2%	+ 12,4%	+ 3,7%	- 8,9%	- 1,1%	- 1,9%	+ 0,2%
Dotations et subventions d'investissement	+ 18,9%	+ 15,3%	+ 10,8%	- 15,3%	+ 27,4%	+ 14,0%	+ 2,5%
Emprunts *	- 52,9%	+ 13,0%	- 1,6%	+ 47,4%	- 0,4%	- 2,8%	+ 3,1%
Épargne brute	+ 32,4%	- 5,8%	- 6,6%	+ 6,1%	+ 30,6%	+ 2,3%	+ 3,3%
Encours de la dette au 31/12	+ 1,9%	+ 7,0%	- 2,3%	+ 8,2%	+ 7,1%	+ 4,4%	+ 2,9%

◆ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes appartenant à l'espace à dominante rurale en 2006

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "rurales"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	13 040	4 394	645	231	217	18 527	35 677
Population totale au 01/01/2006	2 610 272	4 090 471	1 671 526	969 208	1 455 324	10 796 801	30 841 211
Dépenses réelles totales *	1 082	1 124	1 258	1 272	1 444	1 191	1 102
Recettes réelles totales *	1 124	1 140	1 268	1 293	1 450	1 212	1 123
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	591	638	752	804	938	700	666
- dont charges à caractère général	32,4%	31,3%	29,7%	28,4%	26,9%	30,2%	29,9%
- dont charges de personnel	34,4%	42,0%	46,0%	49,3%	51,5%	43,6%	45,9%
- dont charges d'intérêts	3,6%	4,5%	4,8%	5,1%	5,0%	4,5%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	27,0%	20,1%	17,6%	15,9%	15,3%	19,8%	18,1%
- dont autres	2,7%	2,1%	1,9%	1,4%	1,4%	2,0%	1,9%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,3%	0,5%	0,7%	1,3%	1,4%	0,7%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	815	847	989	1 022	1 157	919	866
- dont ventes, produits et prestations	7,0%	5,7%	5,4%	5,1%	5,6%	5,8%	5,7%
- dont dotations et participations	39,9%	35,8%	33,9%	32,8%	31,4%	35,3%	32,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(27,6%)</i>	<i>(26,5%)</i>	<i>(25,5%)</i>	<i>(23,9%)</i>	<i>(22,9%)</i>	<i>(25,7%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(7,2%)</i>	<i>(5,7%)</i>	<i>(5,0%)</i>	<i>(4,9%)</i>	<i>(4,6%)</i>	<i>(5,6%)</i>	<i>(5,0%)</i>
- dont impôts et taxes	37,2%	45,0%	49,9%	52,2%	54,9%	46,5%	50,9%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(28,4%)</i>	<i>(34,6%)</i>	<i>(37,3%)</i>	<i>(36,0%)</i>	<i>(39,1%)</i>	<i>(34,6%)</i>	<i>(35,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	9,2%	7,0%	5,0%	3,3%	2,9%	6,1%	4,6%
- dont autres	6,7%	6,4%	5,8%	6,6%	5,3%	6,2%	6,1%
Épargne brute / RRF	27,4%	24,7%	23,9%	21,4%	18,9%	23,9%	23,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	491	487	505	468	506	491	437
- dont remboursements de dette *	15,0%	18,6%	20,5%	22,0%	24,1%	19,1%	18,5%
- dont dépenses d'équipement brut	81,2%	76,7%	76,3%	74,2%	73,1%	77,0%	78,3%
- dont autres	3,8%	4,7%	3,2%	3,9%	2,7%	3,9%	3,2%
Recettes réelles d'investissement *	309	293	280	271	294	293	257
- dont dotations et subventions	58,5%	50,4%	51,0%	41,6%	42,2%	50,7%	51,5%
- dont emprunts	32,1%	40,8%	42,6%	49,8%	49,4%	40,8%	40,8%
- dont autres	9,4%	8,8%	6,4%	8,6%	8,3%	8,5%	7,7%
Encours de dette au 31/12/2006							
- par habitant	527	713	865	950	1 145	771	679
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,65	0,84	0,87	0,93	0,99	0,84	0,78
- sur épargne brute	2,35	3,40	3,66	4,35	5,23	3,52	3,39
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	244	330	427	467	550	366	384
Potentiel fiscal / population "DGF"	366	464	562	605	647	491	544
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	56,1%	65,4%	72,4%	72,2%	80,9%	67,2%	66,1%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	78,4%	81,7%	85,3%	90,2%	94,3%	84,7%	87,1%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	70,4%	72,1%	74,2%	68,1%	73,8%	72,1%	65,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2006/2005 à champ constant : communes appartenant à l'espace à dominante rurale

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "rurales"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 2,6%	+ 3,7%	+ 1,9%	+ 1,2%	+ 2,0%	+ 2,6%	+ 2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 3,3%	+ 3,0%	+ 2,7%	+ 2,4%	+ 2,7%	+ 2,9%	+ 3,3%
Charges à caractère général	+ 4,3%	+ 3,9%	+ 3,7%	+ 2,9%	+ 4,0%	+ 3,9%	+ 3,3%
Charges de personnel	+ 4,5%	+ 3,7%	+ 3,4%	+ 2,6%	+ 2,6%	+ 3,4%	+ 3,2%
Charges d'intérêts	- 0,5%	- 1,7%	- 1,0%	+ 9,1%	+ 7,0%	+ 1,5%	+ 2,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 1,7%	+ 4,5%	+ 0,6%	- 0,6%	+ 0,8%	+ 2,2%	+ 1,2%
Dépenses d'équipement brut	+ 3,8%	+ 6,7%	+ 3,2%	+ 1,2%	+ 8,1%	+ 5,1%	+ 5,0%
Remboursements de dette *	- 5,5%	- 1,6%	- 6,4%	- 8,0%	- 15,9%	- 6,6%	- 7,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 4,0%	+ 2,5%	+ 2,1%	+ 3,0%	+ 2,5%	+ 2,8%	+ 3,3%
Impôts et taxes	+ 0,8%	+ 1,7%	+ 2,6%	+ 2,4%	+ 3,0%	+ 2,1%	+ 2,6%
dont produit 4 taxes (voté)	- 0,4%	+ 1,8%	+ 2,1%	+ 2,8%	+ 3,4%	+ 1,9%	+ 2,8%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	- 0,2%	+ 2,0%	+ 3,4%	+ 3,6%	+ 3,0%	+ 2,3%	+ 3,1%
Dotations et participations	+ 5,1%	+ 3,5%	+ 2,1%	+ 1,6%	+ 2,5%	+ 3,4%	+ 3,4%
Recettes réelles d'investissement *	+ 0,7%	+ 4,1%	- 1,1%	+ 6,7%	- 4,4%	+ 1,4%	+ 0,2%
Dotations et subventions d'investissement	+ 1,6%	+ 5,6%	+ 6,0%	- 0,4%	+ 7,3%	+ 4,2%	+ 2,5%
Emprunts *	+ 2,2%	+ 6,8%	- 3,1%	+ 15,3%	- 8,5%	+ 2,2%	+ 3,1%
Épargne brute	+ 5,7%	+ 0,8%	+ 0,1%	+ 5,3%	+ 2,0%	+ 2,4%	+ 3,3%
Encours de la dette au 31/12	+ 5,3%	+ 3,5%	+ 1,3%	+ 3,6%	+ 1,4%	+ 3,0%	+ 2,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

◆ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes appartenant à un pôle urbain en 2006

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "pôles urbains"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	78	804	495	322	557	2 256	35 677
Population totale au 01/01/2006	29 047	988 779	1 331 322	1 350 110	3 944 482	7 643 740	30 841 211
Dépenses réelles totales *	783	923	1 043	1 183	1 333	1 201	1 102
Recettes réelles totales *	840	941	1 065	1 193	1 345	1 215	1 123
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	464	535	642	752	897	779	666
- dont charges à caractère général	31,7%	30,9%	30,8%	29,2%	27,5%	28,6%	29,9%
- dont charges de personnel	36,0%	44,8%	47,7%	49,6%	52,5%	50,6%	45,9%
- dont charges d'intérêts	2,7%	4,0%	3,9%	4,0%	4,0%	3,9%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	25,6%	18,0%	15,3%	14,9%	13,8%	14,6%	18,1%
- dont autres	3,9%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,3%	1,9%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,6%	0,3%	0,5%	0,4%	0,7%	0,6%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	645	717	845	944	1 107	980	866
- dont ventes, produits et prestations	5,2%	5,1%	4,9%	5,3%	5,4%	5,3%	5,7%
- dont dotations et participations	28,9%	29,4%	26,8%	27,6%	27,5%	27,6%	32,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(19,8%)</i>	<i>(21,0%)</i>	<i>(19,0%)</i>	<i>(19,1%)</i>	<i>(19,0%)</i>	<i>(19,2%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(5,8%)</i>	<i>(4,4%)</i>	<i>(3,9%)</i>	<i>(3,4%)</i>	<i>(3,4%)</i>	<i>(3,6%)</i>	<i>(5,0%)</i>
- dont impôts et taxes	49,4%	56,0%	58,9%	59,3%	59,2%	58,8%	50,9%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(31,5%)</i>	<i>(38,1%)</i>	<i>(38,2%)</i>	<i>(36,6%)</i>	<i>(35,8%)</i>	<i>(36,5%)</i>	<i>(35,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	7,3%	4,1%	3,2%	2,5%	2,2%	2,6%	4,6%
- dont autres	9,1%	5,5%	6,3%	5,3%	5,7%	5,7%	6,1%
Épargne brute / RRF	28,0%	25,3%	24,0%	20,4%	18,9%	20,5%	23,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	319	387	401	431	436	422	437
- dont remboursements de dette *	14,3%	17,0%	18,2%	17,5%	20,6%	19,2%	18,5%
- dont dépenses d'équipement brut	81,7%	79,8%	78,9%	79,8%	77,0%	78,2%	78,3%
- dont autres	4,0%	3,1%	2,8%	2,7%	2,4%	2,6%	3,2%
Recettes réelles d'investissement *	195	225	220	248	238	235	257
- dont dotations et subventions	68,8%	54,7%	49,5%	46,0%	45,8%	47,6%	51,5%
- dont emprunts	17,1%	38,3%	43,9%	41,2%	47,6%	44,5%	40,8%
- dont autres	14,1%	7,0%	6,7%	12,9%	6,7%	7,9%	7,7%
Encours de dette au 31/12/2006							
- par habitant	310	529	608	688	825	723	679
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,48	0,74	0,72	0,73	0,75	0,74	0,78
- sur épargne brute	1,71	2,92	3,00	3,58	3,94	3,59	3,39
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	269	360	455	495	577	512	384
Potentiel fiscal / population "DGF"	540	621	713	712	781	735	544
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	50,0%	55,9%	61,4%	72,7%	75,0%	69,4%	66,1%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	66,8%	78,9%	94,6%	93,2%	101,2%	96,1%	87,1%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpm	60,3%	58,6%	52,0%	56,1%	55,4%	55,3%	65,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Evolution 2006/2005 à champ constant : communes appartenant à un pôle urbain

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "pôles urbains"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	- 3,2%	+ 0,8%	+ 2,9%	+ 4,7%	+ 2,3%	+ 2,6%	+ 2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 6,4%	+ 2,5%	+ 3,7%	+ 3,7%	+ 4,1%	+ 3,9%	+ 3,3%
Charges à caractère général	+ 8,0%	+ 3,7%	+ 4,5%	+ 4,4%	+ 4,0%	+ 4,2%	+ 3,3%
Charges de personnel	+ 3,3%	+ 3,7%	+ 4,5%	+ 4,0%	+ 3,9%	+ 3,9%	+ 3,2%
Charges d'intérêts	- 0,4%	- 2,7%	- 0,1%	+ 7,0%	+ 10,7%	+ 6,9%	+ 2,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 14,4%	- 1,6%	+ 1,6%	+ 6,5%	- 1,3%	+ 0,3%	+ 1,2%
Dépenses d'équipement brut	- 12,9%	+ 2,1%	+ 4,5%	+ 14,3%	+ 4,5%	+ 5,9%	+ 5,0%
Remboursements de dette *	- 24,9%	- 1,6%	+ 1,4%	- 12,2%	- 13,0%	- 10,6%	- 7,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 9,9%	+ 2,0%	+ 3,8%	+ 3,6%	+ 3,6%	+ 3,5%	+ 3,3%
Impôts et taxes	+ 3,5%	+ 3,0%	+ 3,5%	+ 3,0%	+ 3,3%	+ 3,3%	+ 2,6%
dont produit 4 taxes (voté)	+ 3,1%	+ 3,1%	+ 3,2%	+ 2,7%	+ 3,6%	+ 3,4%	+ 2,8%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	+ 2,0%	+ 3,7%	+ 3,4%	+ 3,0%	+ 3,3%	+ 3,3%	+ 3,1%
Dotations et participations	+ 5,5%	+ 2,3%	+ 0,5%	+ 2,1%	+ 2,6%	+ 2,1%	+ 3,4%
Recettes réelles d'investissement *	- 13,9%	- 6,7%	- 2,3%	+ 7,9%	- 1,6%	- 1,0%	+ 0,2%
Dotations et subventions d'investissement	+ 12,1%	- 4,4%	- 5,9%	+ 3,6%	+ 0,4%	- 0,6%	+ 2,5%
Emprunts *	- 60,6%	+ 6,8%	+ 15,2%	+ 9,1%	+ 6,9%	+ 7,7%	+ 3,1%
Épargne brute	+ 20,0%	+ 0,3%	+ 4,0%	+ 3,4%	+ 1,5%	+ 2,1%	+ 3,3%
Encours de la dette au 31/12	- 4,5%	+ 2,9%	+ 2,5%	+ 3,1%	+ 2,3%	+ 2,3%	+ 2,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

◆ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes périurbaines en 2006

	montants en euros par habitant					Rappel	
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "périurbaines"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	7 677	5 835	879	294	210	14 895	35 677
Population totale au 01/01/2006	1 932 779	5 592 899	2 283 883	1 213 817	1 379 501	12 402 879	30 841 211
Dépenses réelles totales *	845	876	1 018	1 143	1 247	965	1 102
Recettes réelles totales *	887	902	1 036	1 147	1 277	990	1 123
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	471	496	602	700	811	567	666
- dont charges à caractère général	31,5%	31,2%	31,3%	29,4%	28,6%	30,7%	29,9%
- dont charges de personnel	33,5%	42,7%	47,0%	48,6%	51,2%	44,5%	45,9%
- dont charges d'intérêts	3,1%	4,1%	4,5%	4,9%	4,3%	4,2%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	29,8%	20,2%	15,8%	15,6%	14,6%	19,1%	18,1%
- dont autres	2,0%	1,7%	1,4%	1,4%	1,3%	1,6%	1,9%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,3%	0,4%	0,6%	0,8%	0,7%	0,5%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	645	667	793	890	1 032	749	866
- dont ventes, produits et prestations	6,6%	5,8%	5,6%	6,3%	6,2%	6,0%	5,7%
- dont dotations et participations	38,9%	34,9%	32,7%	30,8%	29,6%	33,7%	32,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(25,4%)</i>	<i>(24,9%)</i>	<i>(23,9%)</i>	<i>(22,3%)</i>	<i>(20,8%)</i>	<i>(23,9%)</i>	<i>(23,2%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(8,4%)</i>	<i>(6,0%)</i>	<i>(4,5%)</i>	<i>(4,1%)</i>	<i>(3,7%)</i>	<i>(5,5%)</i>	<i>(5,0%)</i>
- dont impôts et taxes	40,3%	47,1%	51,6%	54,7%	55,7%	49,3%	50,9%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(29,2%)</i>	<i>(34,8%)</i>	<i>(37,1%)</i>	<i>(37,8%)</i>	<i>(36,8%)</i>	<i>(35,2%)</i>	<i>(35,3%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	7,9%	5,1%	3,7%	2,7%	2,9%	4,6%	4,6%
- dont autres	6,3%	7,0%	6,5%	5,5%	5,6%	6,4%	6,1%
Épargne brute / RRF	27,0%	25,6%	24,1%	21,4%	21,4%	24,4%	23,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	374	379	416	442	436	398	437
- dont remboursements de dette *	13,9%	16,7%	18,3%	19,2%	20,2%	17,3%	18,5%
- dont dépenses d'équipement brut	82,6%	80,8%	79,7%	78,7%	74,7%	79,9%	78,3%
- dont autres	3,5%	2,4%	2,0%	2,1%	5,1%	2,8%	3,2%
Recettes réelles d'investissement *	242	235	243	257	245	241	257
- dont dotations et subventions	60,7%	55,3%	53,1%	51,1%	49,6%	54,7%	51,5%
- dont emprunts	31,0%	37,8%	41,2%	43,1%	44,4%	38,7%	40,8%
- dont autres	8,3%	6,9%	5,6%	5,8%	6,0%	6,7%	7,7%
Encours de dette au 31/12/2006							
- par habitant	372	500	664	801	806	574	679
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,58	0,75	0,84	0,90	0,78	0,77	0,78
- sur épargne brute	2,13	2,93	3,47	4,21	3,64	3,14	3,39
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	205	275	365	434	487	320	384
Potentiel fiscal / population "DGF"	358	446	522	577	600	476	544
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	52,0%	58,6%	69,6%	73,3%	79,8%	63,0%	66,1%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	68,1%	76,2%	84,5%	93,4%	96,0%	81,6%	87,1%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	74,5%	68,8%	68,7%	64,4%	68,7%	68,8%	65,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Evolution 2006/2005 à champ constant : communes périurbaines

	montants en euros par habitant					Rappel	
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "périurbaines"	moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 4,0%	+ 2,9%	+ 1,7%	+ 0,8%	+ 1,0%	+ 2,2%	+ 2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 3,7%	+ 3,4%	+ 3,2%	+ 2,8%	+ 3,7%	+ 3,3%	+ 3,3%
Charges à caractère général	+ 4,2%	+ 4,3%	+ 3,3%	+ 2,6%	+ 3,8%	+ 3,8%	+ 3,3%
Charges de personnel	+ 4,3%	+ 3,9%	+ 4,0%	+ 4,0%	+ 4,9%	+ 4,0%	+ 3,2%
Charges d'intérêts	+ 0,7%	- 0,3%	- 1,2%	+ 7,9%	+ 4,6%	+ 1,5%	+ 2,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 4,2%	+ 2,3%	- 0,5%	- 2,1%	- 3,8%	+ 0,8%	+ 1,2%
Dépenses d'équipement brut	+ 6,0%	+ 5,3%	+ 2,2%	+ 3,0%	+ 3,5%	+ 4,4%	+ 5,0%
Remboursements de dette *	+ 2,1%	- 3,3%	- 7,4%	- 11,7%	- 22,3%	- 7,8%	- 7,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 4,7%	+ 4,4%	+ 2,9%	+ 1,8%	+ 4,5%	+ 3,7%	+ 3,3%
Impôts et taxes	+ 2,5%	+ 2,3%	+ 2,7%	+ 2,8%	+ 3,2%	+ 2,5%	+ 2,6%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	<i>+ 0,3%</i>	<i>+ 1,9%</i>	<i>+ 2,6%</i>	<i>+ 1,8%</i>	<i>+ 2,8%</i>	<i>+ 1,9%</i>	<i>+ 2,8%</i>
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité</i>	<i>+ 0,8%</i>	<i>+ 2,4%</i>	<i>+ 3,0%</i>	<i>+ 2,5%</i>	<i>+ 3,1%</i>	<i>+ 2,4%</i>	<i>+ 3,1%</i>
Dotations et participations	+ 6,2%	+ 4,9%	+ 2,8%	+ 2,6%	+ 3,5%	+ 4,1%	+ 3,4%
Recettes réelles d'investissement *	+ 4,6%	+ 1,4%	- 1,0%	- 8,9%	- 4,6%	- 0,3%	+ 0,2%
Dotations et subventions d'investissement	+ 4,4%	+ 3,5%	+ 3,1%	- 5,7%	+ 5,3%	+ 2,9%	+ 2,5%
Emprunts *	+ 8,8%	+ 4,0%	+ 0,0%	- 6,8%	- 9,0%	+ 0,7%	+ 3,1%
Épargne brute	+ 7,5%	+ 7,3%	+ 1,8%	- 1,5%	+ 7,3%	+ 5,2%	+ 3,3%
Encours de la dette au 31/12	+ 6,4%	+ 4,1%	+ 2,4%	+ 1,7%	+ 0,9%	+ 3,2%	+ 2,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

◆ Communes de montagne

Ensemble des communes de montagne non touristiques en 2006

	montants en euros par habitant					Rappel	
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "montagne non touristiques"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	3 348	976	106	37	36	4 503	35 677
Population totale au 01/01/2006	615 824	880 448	274 284	151 330	248 116	2 170 002	30 841 211
Dépenses réelles totales *	1 423	1 071	1 072	1 221	1 322	1 210	1 102
Recettes réelles totales *	1 456	1 087	1 070	1 209	1 308	1 223	1 123
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	714	563	609	702	850	654	666
- dont charges à caractère général	35,0%	32,2%	30,9%	28,9%	26,0%	31,7%	29,9%
- dont charges de personnel	34,6%	40,9%	45,7%	48,3%	50,8%	41,5%	45,9%
- dont charges d'intérêts	3,8%	5,0%	5,1%	5,2%	5,2%	4,7%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	24,6%	20,1%	17,5%	16,3%	16,8%	20,4%	18,1%
- dont autres	2,1%	1,8%	0,9%	1,3%	1,2%	1,7%	1,9%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,4%	0,5%	0,9%	1,0%	0,8%	0,6%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	998	762	827	926	1 082	885	866
- dont ventes, produits et prestations	8,2%	6,2%	5,6%	5,4%	5,7%	6,6%	5,7%
- dont dotations et participations	41,6%	36,0%	31,6%	28,7%	29,5%	35,8%	32,6%
dont DGF	(29,8%)	(26,7%)	(23,3%)	(21,1%)	(21,3%)	(26,1%)	(23,2%)
dont attributions de péréquation et de compensation	(6,4%)	(4,7%)	(3,9%)	(3,2%)	(3,7%)	(4,9%)	(5,0%)
- dont impôts et taxes	34,1%	44,9%	50,9%	55,7%	56,8%	44,6%	50,9%
dont produit voté 4 taxes	(24,7%)	(33,7%)	(35,6%)	(34,7%)	(35,3%)	(31,4%)	(35,3%)
- dont autres produits courants non financiers	10,0%	6,8%	5,3%	3,6%	3,1%	6,9%	4,6%
- dont autres	6,1%	6,0%	6,6%	6,7%	4,9%	6,0%	6,1%
Épargne brute / RRF	28,5%	26,0%	26,4%	24,2%	21,4%	26,1%	23,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	709	508	464	519	472	556	437
- dont remboursements de dette *	13,0%	18,0%	18,6%	16,2%	23,1%	16,6%	18,5%
- dont dépenses d'équipement brut	84,1%	78,6%	78,3%	78,7%	73,2%	80,0%	78,3%
- dont autres	2,9%	3,5%	3,1%	5,2%	3,7%	3,4%	3,2%
Recettes réelles d'investissement *	458	326	243	282	227	339	257
- dont dotations et subventions	65,6%	54,3%	57,1%	45,4%	50,1%	58,0%	51,5%
- dont emprunts	27,3%	38,0%	36,7%	36,6%	43,0%	34,1%	40,8%
- dont autres	7,1%	7,7%	6,2%	18,1%	6,9%	7,9%	7,7%
Encours de dette au 31/12/2006							
- par habitant	662	696	745	805	969	731	679
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,66	0,91	0,90	0,87	0,90	0,83	0,78
- sur épargne brute	2,33	3,51	3,41	3,59	4,19	3,17	3,39
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	267	302	383	463	558	343	384
Potentiel fiscal / population "DGF"	350	466	623	692	715	488	544
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	62,4%	61,8%	58,4%	70,0%	84,1%	64,0%	66,1%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	74,9%	74,1%	76,6%	81,4%	96,7%	78,5%	87,1%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	76,0%	72,1%	64,8%	62,3%	62,3%	69,4%	65,2%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CPMF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2006/2005 à champ constant : communes de montagne non touristiques

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	communes "montagne non touristiques"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	+ 4,4%	+ 3,3%	+ 4,9%	+ 3,6%	+ 3,2%	+ 3,8%	+ 2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 3,2%	+ 2,9%	+ 3,2%	+ 1,2%	+ 4,8%	+ 3,1%	+ 3,3%
Charges à caractère général	+ 3,9%	+ 3,1%	+ 4,4%	+ 0,7%	+ 5,6%	+ 3,6%	+ 3,3%
Charges de personnel	+ 4,6%	+ 3,8%	+ 5,0%	+ 4,6%	+ 4,0%	+ 4,1%	+ 3,2%
Charges d'intérêts	- 0,0%	- 0,4%	+ 1,9%	+ 8,8%	+ 10,5%	+ 2,0%	+ 2,3%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 5,6%	+ 3,7%	+ 7,1%	+ 7,1%	+ 0,3%	+ 4,7%	+ 1,2%
Dépenses d'équipement brut	+ 5,8%	+ 6,6%	+ 9,2%	+ 8,5%	+ 7,7%	+ 6,9%	+ 5,0%
Remboursements de dette *	+ 6,5%	- 0,9%	- 3,0%	- 12,4%	- 17,4%	- 2,9%	- 7,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+ 3,1%	+ 2,9%	+ 4,1%	+ 3,7%	+ 3,2%	+ 3,1%	+ 3,3%
Impôts et taxes	+ 1,4%	+ 2,6%	+ 3,8%	+ 2,8%	+ 2,2%	+ 2,2%	+ 2,6%
dont produit 4 taxes (voté)	- 0,2%	+ 2,3%	+ 4,7%	+ 4,2%	+ 2,9%	+ 1,9%	+ 2,8%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	+ 0,4%	+ 2,8%	+ 3,8%	+ 4,3%	+ 1,5%	+ 2,1%	+ 3,1%
Dotations et participations	+ 3,3%	+ 2,9%	+ 3,2%	+ 2,4%	+ 2,7%	+ 2,9%	+ 3,4%
Recettes réelles d'investissement *	+ 8,5%	+ 2,5%	- 4,7%	+ 9,5%	- 2,1%	+ 4,3%	+ 0,2%
Dotations et subventions d'investissement	+ 4,9%	+ 3,1%	- 0,1%	+ 25,9%	+ 19,0%	+ 5,6%	+ 2,5%
Emprunts *	+ 17,2%	+ 11,2%	- 6,5%	- 12,1%	- 11,7%	+ 7,0%	+ 3,1%
Épargne brute	+ 2,9%	+ 3,1%	+ 6,6%	+ 12,5%	- 2,3%	+ 3,1%	+ 3,3%
Encours de la dette au 31/12	+ 5,2%	+ 3,3%	+ 0,1%	+ 1,3%	- 0,8%	+ 2,4%	+ 2,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CPMF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Ratios financiers 2006

Remarque : cette année, le calcul des ratios a été effectué sur un champ d'étude excluant 6 communes de moins de 10 000 habitants : 4 communes de moins de 10 000 habitants manquent dans la base de données fournie par la DGFIP et il a été décidé d'exclure 2 communes dont la situation financière est exceptionnelle (niveau d'endettement particulièrement élevé par rapport aux recettes de fonctionnement) et dont l'influence sur les moyennes par strate et par région peut s'avérer trompeuse.

Les volumes en euros cités dans la première partie de ce guide comprennent bien entendu l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants avec extrapolation pour les communes manquantes.

Pour les définitions et modes de calculs, se référer à l'annexe 1 page 28 du guide.

■ Volume budgétaire

1 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

● Dépenses de fonctionnement

*1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

**3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

4 – Intérêts payés de la dette / dépenses réelles de fonctionnement

5 – Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

*1 – Recettes réelles de fonctionnement / population

2 – Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

3 – Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

*4 – Dotation globale de fonctionnement / population

5 – Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

6 – Impôts et taxes / population

*7 – Produit des 4 taxes / population

7 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

7 ter – Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

**9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal corrigé : "CMPF"

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal corrigé : "CMPF élargi"

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

* Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

2 – Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

*3 – Dépenses d'équipement brut / population

**4 – Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

6 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

*1 – Encours de la dette au 31/12/2006 / population

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

**3 – Encours de la dette au 31/12/2006 / recettes réelles de fonctionnement

4 – Encours de la dette au 31/12/2006 / épargne brute

**5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de foncti

6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

7 – Intérêts de la dette / encours de la dette au 01/01/2006

8 – Fonds de roulement au 01/01/2006 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit la liste des ratios devant obligatoirement figurer en annexe aux documents budgétaires, selon la taille des communes :

* ratios obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants,

** ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants.

■ Volume du budget communal

1 - Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2005 : 1 072 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	980	978	1 102	1 200	1 341	1 106
Métropole	980	975	1 099	1 194	1 339	1 102
Alsace	997	917	1 126	1 021	1 155	1 015
Aquitaine	946	911	1 135	1 193	1 329	1 060
Auvergne	1 202	1 078	1 099	1 230	1 163	1 136
Bourgogne	895	884	1 036	1 124	1 365	1 011
Bretagne	1 003	967	1 020	1 067	1 173	1 043
Centre	871	913	1 036	1 128	1 301	1 012
Champagne-Ardenne	816	928	1 017	1 074	1 173	944
Corse	2 069	1 339	1 211	1 409	1 228	1 466
Franche-Comté	949	893	905	1 202	1 131	968
Ile-de-France	956	985	1 260	1 311	1 392	1 242
Languedoc-Roussillon	1 525	1 264	1 202	1 508	1 573	1 398
Limousin	1 089	1 024	1 169	1 110	1 217	1 092
Lorraine	921	863	916	983	1 326	1 010
Midi-Pyrénées	1 033	1 048	1 098	1 204	1 213	1 094
Nord-Pas-de-Calais	689	748	869	1 001	1 199	956
Basse-Normandie	629	814	1 113	1 415	1 475	933
Haute-Normandie	742	854	1 066	1 234	1 561	1 025
Pays de la Loire	876	882	1 033	1 076	1 268	1 020
Picardie	682	761	993	1 012	1 077	830
Poitou-Charentes	813	876	1 015	1 138	1 150	959
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 162	1 702	1 406	1 376	1 612	1 579
Rhône-Alpes	1 603	1 234	1 314	1 326	1 476	1 350
Outre-Mer	n.s	2 158	1 807	1 678	1 407	1 556

Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :

- à une CU à 4 taxes	674	622	640	690	902	768
- à une CC à 4 taxes	943	948	1 107	1 243	1 427	1 055
- à un SAN	n.s	1 072	2 551	n.s	1 308	1 446
- à une CA ou une CU à TPU	897	928	1 021	1 156	1 239	1 122
- à une CC à TPU	952	933	1 033	1 143	1 325	1 049
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 479	1 219	1 604	1 778	1 570	1 497
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 270	1 440	1 586	1 470	1 762	1 501

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Volume du budget communal

1 bis – Dépenses réelles totales / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2005 : 1 076 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	981	980	1 107	1 212	1 359	1 113
Métropole	980	977	1 104	1 205	1 358	1 109
Alsace	997	918	1 148	1 021	1 165	1 021
Aquitaine	946	912	1 138	1 209	1 331	1 063
Auvergne	1 203	1 079	1 099	1 236	1 163	1 137
Bourgogne	895	884	1 036	1 148	1 395	1 018
Bretagne	1 003	969	1 025	1 101	1 189	1 053
Centre	871	913	1 039	1 133	1 324	1 017
Champagne-Ardenne	816	928	1 017	1 074	1 178	944
Corse	2 069	1 339	1 211	1 409	1 228	1 466
Franche-Comté	950	897	907	1 202	1 225	980
Ile-de-France	956	989	1 260	1 322	1 398	1 247
Languedoc-Roussillon	1 525	1 264	1 211	1 523	1 632	1 418
Limousin	1 089	1 025	1 169	1 166	1 217	1 097
Lorraine	921	863	918	1 003	1 337	1 015
Midi-Pyrénées	1 033	1 049	1 101	1 205	1 227	1 097
Nord-Pas-de-Calais	689	748	869	1 005	1 200	956
Basse-Normandie	629	821	1 130	1 415	1 475	938
Haute-Normandie	743	855	1 066	1 272	1 571	1 030
Pays de la Loire	879	884	1 046	1 080	1 309	1 032
Picardie	682	761	996	1 012	1 077	831
Poitou-Charentes	813	876	1 025	1 167	1 160	965
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 162	1 709	1 418	1 377	1 626	1 588
Rhône-Alpes	1 604	1 238	1 316	1 338	1 512	1 362
Outre-Mer	n.s.	2 158	1 807	1 678	1 407	1 556

Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :

- à une CU à 4 taxes	674	622	640	690	915	774
- à une CC à 4 taxes	943	949	1 115	1 261	1 442	1 060
- à un SAN	n.s.	1 072	2 551	n.s.	1 308	1 446
- à une CA ou une CU à TPU	897	928	1 027	1 161	1 253	1 131
- à une CC à TPU	952	935	1 036	1 155	1 355	1 057
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 479	1 219	1 604	1 786	1 570	1 498
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 270	1 444	1 587	1 496	1 767	1 506

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Évaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 643 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	540	556	661	754	892	670
Métropole	539	554	659	749	889	666
Alsace	496	468	552	590	721	545
Aquitaine	526	557	724	763	897	664
Auvergne	599	562	641	687	783	627
Bourgogne	508	516	632	747	879	610
Bretagne	521	518	584	626	706	592
Centre	536	564	664	753	898	650
Champagne-Ardenne	453	519	616	659	744	548
Corse	1 020	803	705	865	795	833
Franche-Comté	495	467	554	711	751	542
Ile-de-France	598	618	811	885	1 028	856
Languedoc-Roussillon	839	692	736	916	1 045	843
Limousin	628	601	684	711	767	650
Lorraine	448	455	530	674	844	585
Midi-Pyrénées	551	605	669	725	793	644
Nord-Pas-de-Calais	397	473	591	684	831	641
Basse-Normandie	396	470	684	930	1 017	581
Haute-Normandie	454	519	679	828	1 079	659
Pays de la Loire	499	490	552	637	791	584
Picardie	423	477	671	715	792	545
Poitou-Charentes	496	523	617	709	746	588
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 113	944	879	889	1 063	975
Rhône-Alpes	800	650	733	778	918	759
Outre-Mer	n.s	1 473	1 159	1 133	1 032	1 103
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	431	344	404	392	707	533
- à une CC à 4 taxes	507	538	661	781	938	619
- à un SAN	n.s	763	1 469	n.s	1 097	1 128
- à une CA ou une CU à TPU	507	527	619	734	831	714
- à une CC à TPU	540	528	619	710	861	627
- à un syndicat à contribution fiscalisée	773	701	934	1 095	1 110	930
- Non membres d'un groupement fiscalisé	719	840	959	928	1 188	917

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre **et** à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

Charges de gestion générale : dépenses de la ligne budgétaire 011

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges de gestion générale.

Moyenne métropole en 2005 : 29,7 %

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	32,1	31,2	30,5	28,8	27,4	29,8
Métropole	32,1	31,2	30,6	29,0	27,6	29,9
Alsace	36,9	34,0	33,0	31,4	28,1	32,3
Aquitaine	29,7	29,7	29,1	27,4	26,3	28,4
Auvergne	33,5	31,6	29,3	29,0	26,5	30,4
Bourgogne	34,7	32,8	32,7	25,2	27,0	31,1
Bretagne	31,1	29,2	28,7	27,7	26,9	28,3
Centre	27,6	30,3	30,9	30,3	28,3	29,6
Champagne-Ardenne	34,7	33,3	33,1	28,6	29,4	32,6
Corse	33,9	29,2	30,4	29,4	30,1	30,9
Franche-Comté	38,7	34,3	31,4	29,5	26,7	33,4
Ile-de-France	33,7	34,1	34,0	31,9	30,7	32,1
Languedoc-Roussillon	31,6	29,6	29,5	27,2	25,9	28,2
Limousin	32,0	31,3	32,1	29,7	28,0	30,9
Lorraine	36,3	33,1	32,4	29,3	27,1	30,9
Midi-Pyrénées	30,4	29,6	27,7	29,0	24,8	28,4
Nord-Pas-de-Calais	30,9	31,5	31,6	29,8	27,6	29,5
Basse-Normandie	26,3	28,8	30,3	25,2	25,7	27,4
Haute-Normandie	28,1	29,6	30,9	28,7	27,7	28,9
Pays de la Loire	30,5	30,2	29,9	29,3	26,9	29,1
Picardie	30,6	32,5	31,3	31,1	31,0	31,5
Poitou-Charentes	28,8	29,5	29,7	28,3	26,0	28,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33,6	32,1	29,5	27,9	26,9	29,0
Rhône-Alpes	33,5	32,6	31,0	30,3	27,4	30,6
Outre-Mer	n.s.	25,2	17,5	20,6	23,7	23,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	22,1	20,6	28,7	26,9	24,5	25,0
- à une CC à 4 taxes	33,3	31,8	30,6	29,4	27,0	30,7
- à un SAN	n.s.	40,9	37,1	n.s.	29,5	31,3
- à une CA ou une CU à TPU	30,0	30,9	30,8	28,4	27,3	28,5
- à une CC à TPU	30,1	30,6	30,0	28,6	26,8	29,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	33,1	32,6	31,4	32,8	31,7	32,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	32,2	31,4	31,2	28,3	29,8	30,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 45,8%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	34,1	42,7	46,9	49,4	52,2	46,1
Métropole	34,1	42,6	46,8	49,2	52,0	45,9
Alsace	30,4	39,2	42,7	47,5	48,7	42,4
Aquitaine	35,5	46,2	50,8	51,3	53,1	47,9
Auvergne	38,7	44,8	47,9	50,1	54,1	46,4
Bourgogne	32,9	43,6	48,1	53,9	54,7	45,6
Bretagne	39,3	43,5	46,6	49,5	51,2	47,1
Centre	38,0	42,6	48,8	49,6	55,0	46,7
Champagne-Ardenne	29,7	41,8	45,3	48,9	51,5	41,3
Corse	39,2	47,1	47,5	47,4	45,8	44,8
Franche-Comté	23,8	36,8	44,5	47,1	51,5	37,8
Ile-de-France	33,2	40,6	47,3	50,8	53,6	49,3
Languedoc-Roussillon	37,7	45,2	48,9	49,4	52,4	48,1
Limousin	42,8	47,2	50,2	49,9	51,5	47,7
Lorraine	28,6	41,6	45,2	48,4	49,2	43,8
Midi-Pyrénées	32,5	43,6	48,5	49,8	52,7	44,6
Nord-Pas-de-Calais	39,9	45,6	48,7	50,8	54,0	50,3
Basse-Normandie	30,8	43,3	48,3	48,1	54,5	44,7
Haute-Normandie	31,4	42,0	48,8	49,7	52,1	45,3
Pays de la Loire	38,8	42,8	45,0	47,6	51,2	46,0
Picardie	34,7	43,3	48,9	51,0	53,0	44,9
Poitou-Charentes	40,9	46,1	50,9	51,1	53,4	48,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,1	43,3	48,9	52,1	51,5	48,7
Rhône-Alpes	31,4	37,1	39,9	43,9	48,3	41,3
Outre-Mer	n.s.	59,8	58,2	61,5	57,8	58,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	39,7	45,1	51,1	53,9	56,7	54,2
- à une CC à 4 taxes	33,8	42,9	46,9	48,6	51,0	43,8
- à un SAN	n.s.	46,4	45,5	n.s.	57,1	54,9
- à une CA ou une CU à TPU	37,7	44,7	48,9	50,7	54,1	51,2
- à une CC à TPU	35,3	43,5	47,7	49,7	52,1	46,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	36,3	41,0	43,9	42,7	47,8	43,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	31,4	37,2	40,4	47,6	47,6	40,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

4 - Intérêts payés / dépenses réelles de fonctionnement

Intérêts payés : dépenses du compte 661 réel

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux intérêts de la dette.

Moyenne métropole en 2005 : 4,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	3,4	4,2	4,4	4,5	4,2	4,2
Métropole	3,4	4,3	4,5	4,6	4,3	4,2
Alsace	4,3	4,8	5,2	3,7	3,8	4,4
Aquitaine	3,3	3,7	4,3	5,3	3,9	4,0
Auvergne	4,0	5,5	5,3	5,1	5,6	5,1
Bourgogne	2,6	3,3	4,3	3,3	4,1	3,5
Bretagne	5,1	5,6	5,5	5,6	5,4	5,5
Centre	2,4	3,3	3,8	4,3	4,3	3,6
Champagne-Ardenne	2,6	3,3	3,0	3,4	4,1	3,3
Corse	3,0	2,9	3,4	4,5	3,6	3,3
Franche-Comté	4,1	4,9	4,7	4,5	4,7	4,6
Ile-de-France	1,7	2,7	2,6	3,7	2,8	2,9
Languedoc-Roussillon	3,5	4,5	4,6	5,6	5,4	4,9
Limousin	2,8	4,1	4,3	6,0	6,2	4,4
Lorraine	3,5	4,0	4,3	3,8	3,9	3,9
Midi-Pyrénées	4,0	4,9	5,1	5,6	4,4	4,7
Nord-Pas-de-Calais	3,2	3,5	3,6	4,0	3,9	3,8
Basse-Normandie	2,9	4,5	4,8	4,3	4,0	4,1
Haute-Normandie	2,0	2,6	3,4	3,8	4,4	3,3
Pays de la Loire	4,0	5,4	4,8	4,8	5,2	5,1
Picardie	2,3	2,9	3,5	3,4	3,7	3,1
Poitou-Charentes	2,9	4,2	4,8	4,4	4,6	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,6	4,5	3,5	3,9	3,7	3,8
Rhône-Alpes	5,4	5,1	5,8	5,4	4,8	5,2
Outre-Mer	n.s.	0,9	1,2	1,4	1,8	1,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	3,7	7,1	5,2	4,4	3,7	4,3
- à une CC à 4 taxes	3,4	4,3	4,6	4,6	4,5	4,2
- à un SAN	n.s.	1,2	1,7	n.s.	0,9	1,0
- à une CA ou une CU à TPU	2,8	4,0	4,0	4,1	4,0	4,0
- à une CC à TPU	3,3	4,4	4,5	4,9	4,6	4,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,6	4,2	4,3	5,4	3,1	3,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	3,9	3,9	4,6	4,1	3,8	4,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

5 - Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux autres charges de gestion courante.

Moyenne métropole en 2005 : 18,4%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour 'ensemble
France entière	28,0	19,9	16,4	15,4	14,3	18,0
Métropole	28,0	20,0	16,3	15,4	14,3	18,1
Alsace	26,7	19,4	14,9	15,8	16,6	18,1
Aquitaine	29,5	19,2	14,6	14,2	14,5	18,0
Auvergne	22,5	16,9	15,3	14,5	13,0	16,8
Bourgogne	28,5	19,0	13,4	16,0	12,6	18,4
Bretagne	22,9	20,0	17,4	16,2	15,3	17,6
Centre	30,2	22,1	14,5	14,7	11,1	18,5
Champagne-Ardenne	31,6	19,9	16,3	16,7	13,8	21,3
Corse	21,5	18,5	17,2	18,1	18,8	19,1
Franche-Comté	31,5	22,6	19,0	18,1	15,7	23,0
Ile-de-France	30,5	21,2	13,7	12,2	10,8	13,9
Languedoc-Roussillon	24,8	18,8	15,7	16,3	14,3	17,0
Limousin	20,8	16,6	12,6	13,3	13,5	16,1
Lorraine	29,8	19,4	16,6	16,8	13,9	18,2
Midi-Pyrénées	29,9	19,9	17,3	14,2	16,6	20,3
Nord-Pas-de-Calais	23,9	16,4	13,8	13,8	13,1	14,5
Basse-Normandie	29,6	20,0	13,6	15,0	14,5	18,9
Haute-Normandie	36,3	23,2	15,6	17,3	15,3	21,0
Pays de la Loire	23,4	19,2	18,5	16,9	14,9	17,8
Picardie	30,9	19,7	14,1	13,0	11,9	19,0
Poitou-Charentes	26,1	18,9	13,6	14,0	14,0	17,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,2	18,7	17,1	15,0	16,1	17,0
Rhône-Alpes	26,8	22,3	21,3	18,1	17,7	20,6
Outre-Mer	n.s.	12,5	22,2	15,4	14,9	15,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	33,5	20,9	11,0	13,4	14,5	14,8
- à une CC à 4 taxes	28,3	19,6	16,1	15,6	14,7	19,4
- à un SAN	n.s.	11,5	10,0	n.s.	11,4	10,9
- à une CA ou une CU à TPU	26,8	18,0	14,4	14,9	13,0	14,4
- à une CC à TPU	26,4	19,3	16,0	15,2	15,1	17,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	26,6	21,2	19,5	17,5	14,4	18,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	31,2	24,9	22,1	18,2	17,1	22,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

1 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 836 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	742	743	869	951	1 103	869
Métropole	742	741	867	947	1 102	866
Alsace	739	683	796	819	983	777
Aquitaine	715	708	882	920	1 085	829
Auvergne	848	760	843	889	972	836
Bourgogne	681	679	825	935	1 065	785
Bretagne	731	709	800	846	931	803
Centre	696	730	848	932	1 064	820
Champagne-Ardenne	650	733	852	868	965	759
Corse	1 236	945	976	1 016	1 045	1 039
Franche-Comté	726	653	726	885	937	739
Ile-de-France	823	802	1 028	1 082	1 219	1 052
Languedoc-Roussillon	1 106	877	901	1 126	1 233	1 038
Limousin	824	765	853	903	984	832
Lorraine	681	639	717	821	1 079	788
Midi-Pyrénées	760	791	869	894	978	836
Nord-Pas-de-Calais	531	615	740	803	1 004	790
Basse-Normandie	540	625	899	1 176	1 199	752
Haute-Normandie	590	664	839	1 006	1 271	815
Pays de la Loire	673	678	795	855	1 036	799
Picardie	565	618	841	847	976	696
Poitou-Charentes	664	703	798	920	930	770
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 491	1 215	1 067	1 078	1 308	1 211
Rhône-Alpes	1 144	915	1 046	1 062	1 213	1 049
Outre-Mer	n.s.	1 528	1 347	1 240	1 119	1 197
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	586	481	578	529	845	678
- à une CC à 4 taxes	710	723	865	996	1 174	820
- à un SAN	n.s.	859	1 949	n.s.	1 226	1 294
- à une CA ou une CU à TPU	663	709	811	906	1 022	900
- à une CC à TPU	721	700	812	903	1 073	814
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 043	916	1 249	1 453	1 369	1 202
- Non membres d'un groupement fiscalisé	992	1 115	1 286	1 176	1 441	1 193

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

2 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Part relative des ventes de produits, prestations de services, marchandises dans le total des recettes réelles de fonctionnement

Moyenne métropole en 2005 : 5,6%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	6,8	5,7	5,3	5,5	5,5	5,7
Métropole	6,8	5,7	5,4	5,6	5,6	5,7
Alsace	13,0	8,7	5,2	7,2	5,7	7,6
Aquitaine	5,2	6,3	6,2	6,8	6,0	6,1
Auvergne	5,8	5,9	5,0	5,1	5,2	5,5
Bourgogne	7,5	5,6	4,9	5,3	5,1	5,8
Bretagne	4,1	5,5	5,8	6,2	7,2	6,1
Centre	3,5	5,4	6,4	6,7	6,3	5,7
Champagne-Ardenne	11,0	6,1	4,6	4,3	3,5	6,7
Corse	8,7	4,3	3,1	3,8	1,7	4,8
Franche-Comté	21,8	12,0	6,6	5,2	4,3	12,4
Ile-de-France	3,5	6,0	6,5	6,9	6,9	6,5
Languedoc-Roussillon	5,2	5,1	4,8	5,7	6,6	5,6
Limousin	4,6	6,0	6,3	6,4	6,5	5,9
Lorraine	12,2	6,0	5,0	4,5	3,9	6,0
Midi-Pyrénées	5,2	6,0	5,9	6,3	5,9	5,8
Nord-Pas-de-Calais	3,2	4,1	4,1	4,5	3,8	4,0
Basse-Normandie	3,2	5,2	5,0	4,6	6,5	5,0
Haute-Normandie	2,7	5,1	5,2	4,8	5,6	4,9
Pays de la Loire	3,9	5,3	5,0	4,9	5,9	5,2
Picardie	3,1	3,8	4,6	3,9	3,7	3,8
Poitou-Charentes	2,8	4,6	5,4	5,5	5,5	4,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,6	7,0	6,0	6,0	6,2	6,5
Rhône-Alpes	6,4	5,1	4,9	4,7	5,1	5,1
Outre-Mer	n.s.	1,3	1,5	2,1	1,3	1,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	15,8	10,0	5,8	7,5	7,0	7,4
- à une CC à 4 taxes	7,3	5,8	5,3	5,4	5,0	5,9
- à un SAN	n.s.	6,6	5,4	n.s.	6,8	6,7
- à une CA ou une CU à TPU	4,6	5,1	5,1	5,4	5,7	5,4
- à une CC à TPU	5,7	5,5	5,4	5,6	5,6	5,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	7,7	6,1	6,3	5,6	5,7	6,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	7,6	6,1	5,4	5,2	5,0	5,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

3 - Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

Dotations, participations : recettes du compte 74.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des dotations, subventions et participations dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne métropole en 2005 : 32,6%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	39,5	34,8	31,6	30,1	28,7	32,5
Métropole	39,5	34,8	31,6	30,2	28,8	32,6
Alsace	40,2	32,7	29,4	25,7	29,0	31,1
Aquitaine	44,3	37,1	32,3	31,8	26,4	34,1
Auvergne	44,9	37,6	32,4	26,8	30,4	35,9
Bourgogne	38,1	35,2	33,6	32,4	30,3	34,2
Bretagne	41,6	37,7	34,5	31,9	27,7	33,5
Centre	39,8	35,6	32,3	30,0	29,3	33,6
Champagne-Ardenne	37,2	36,6	36,9	40,1	40,4	37,7
Corse	44,8	41,1	32,6	43,7	34,4	39,4
Franche-Comté	29,5	30,8	30,6	32,3	34,7	31,1
Ile-de-France	32,2	27,2	25,8	27,9	30,9	29,1
Languedoc-Roussillon	38,9	32,0	31,7	28,4	27,4	30,8
Limousin	44,0	39,2	33,1	35,8	30,1	37,5
Lorraine	37,6	35,2	35,4	34,7	31,9	34,4
Midi-Pyrénées	42,4	36,0	29,7	32,4	27,6	34,4
Nord-Pas-de-Calais	39,0	38,6	33,4	36,5	33,6	35,3
Basse-Normandie	40,0	38,8	35,9	32,4	31,8	36,4
Haute-Normandie	51,2	41,4	39,2	35,4	26,7	37,5
Pays de la Loire	37,9	36,9	34,4	32,6	28,9	33,7
Picardie	40,9	36,3	33,4	33,1	32,4	35,8
Poitou-Charentes	43,8	37,8	36,5	28,9	32,5	36,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34,0	27,7	25,4	24,5	23,3	25,5
Rhône-Alpes	34,5	29,9	26,9	25,1	23,6	27,4
Outre-Mer	n.s.	29,6	28,7	29,5	24,3	26,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	57,8	47,8	42,6	39,4	46,3	45,1
- à une CC à 4 taxes	41,4	38,4	36,8	35,1	33,4	37,6
- à un SAN	n.s.	25,8	20,6	n.s.	37,8	34,0
- à une CA ou une CU à TPU	34,2	31,1	27,7	28,1	26,5	27,7
- à une CC à TPU	39,1	34,0	31,0	28,8	28,1	32,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	36,1	31,2	27,8	27,2	31,5	30,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	33,7	29,4	28,5	29,0	26,5	29,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4 - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement : recettes du compte 741.

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 197 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	199	187	202	205	222	201
Métropole	199	187	202	204	223	201
Alsace	145	146	161	150	196	158
Aquitaine	208	194	205	219	201	202
Auvergne	289	227	219	181	208	231
Bourgogne	182	179	202	198	234	194
Bretagne	218	202	215	203	197	204
Centre	182	185	203	210	226	197
Champagne-Ardenne	157	172	220	240	250	188
Corse	385	302	238	170	288	294
Franche-Comté	155	149	148	196	242	166
Ile-de-France	143	151	182	208	244	202
Languedoc-Roussillon	298	199	217	233	236	228
Limousin	283	234	213	235	179	234
Lorraine	157	163	188	216	253	193
Midi-Pyrénées	236	207	184	192	195	207
Nord-Pas-de-Calais	146	159	187	205	250	201
Basse-Normandie	157	184	237	291	274	204
Haute-Normandie	171	179	221	233	230	196
Pays de la Loire	183	197	215	222	231	211
Picardie	160	165	213	212	229	182
Poitou-Charentes	198	196	219	199	204	202
Provence-Alpes-Côte d'Azur	379	249	181	169	212	216
Rhône-Alpes	242	192	197	180	189	195
Outre-Mer	n.s.	264	271	241	203	220
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	160	165	180	170	298	230
- à une CC à 4 taxes	198	202	237	255	287	221
- à un SAN	n.s.	120	224	n.s.	235	221
- à une CA ou une CU à TPU	156	152	161	177	185	173
- à une CC à TPU	195	173	184	186	212	186
- à un syndicat à contribution fiscalisée	243	208	252	289	324	265
- Non membres d'un groupement fiscalisé	220	240	276	251	282	252

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

5 - Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des impôts et taxes dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne métropole en 2005 : 51,3%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	38,4	47,0	52,8	55,8	57,8	51,1
Métropole	38,4	47,0	52,8	55,7	57,5	50,9
Alsace	34,4	45,9	52,6	58,4	55,1	49,7
Aquitaine	36,7	44,0	52,3	52,7	59,4	49,1
Auvergne	35,2	44,3	52,4	60,1	59,2	47,9
Bourgogne	39,0	46,7	51,7	55,2	57,1	48,8
Bretagne	41,2	45,7	50,8	54,9	58,4	51,5
Centre	43,8	48,3	52,0	52,8	58,7	51,1
Champagne-Ardenne	38,3	43,7	42,7	46,2	49,2	43,2
Corse	32,0	43,9	50,2	45,0	51,9	43,3
Franche-Comté	27,8	40,6	50,5	51,3	50,9	40,7
Ile-de-France	55,6	58,2	61,1	57,5	55,1	56,9
Languedoc-Roussillon	39,4	46,9	52,6	57,5	57,8	52,1
Limousin	38,2	43,1	52,0	48,5	56,8	46,1
Lorraine	27,8	42,3	45,8	52,4	46,4	42,9
Midi-Pyrénées	36,2	44,9	50,9	53,4	58,5	47,4
Nord-Pas-de-Calais	45,5	47,5	52,5	51,4	55,8	52,3
Basse-Normandie	40,2	42,6	46,8	52,7	52,2	45,9
Haute-Normandie	35,3	41,7	47,0	52,1	61,5	48,5
Pays de la Loire	43,9	45,1	49,9	54,1	57,7	50,7
Picardie	42,9	48,3	51,2	54,9	56,4	49,4
Poitou-Charentes	41,2	45,3	49,8	57,7	53,8	48,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,5	52,3	60,3	60,1	62,9	58,0
Rhône-Alpes	42,8	52,3	57,8	60,9	63,6	56,7
Outre-Mer	n.s.	59,6	60,1	61,5	68,0	65,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	19,8	22,9	42,6	37,7	40,1	38,0
- à une CC à 4 taxes	35,4	42,6	47,5	49,9	51,4	44,1
- à un SAN	n.s.	61,9	72,0	n.s.	52,0	55,5
- à une CA ou une CU à TPU	48,1	53,1	58,2	59,1	60,7	58,7
- à une CC à TPU	40,9	48,0	52,8	56,6	57,8	51,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	41,5	52,8	54,3	58,1	57,6	54,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	43,0	52,4	56,1	58,4	61,5	54,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

6 - Impôts et taxes / population

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

Impôts et taxes, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2005 : 429 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	285	349	459	531	638	444
Métropole	285	348	458	528	634	441
Alsace	254	313	419	478	541	387
Aquitaine	263	312	461	484	645	407
Auvergne	299	337	442	534	575	400
Bourgogne	265	317	427	516	608	383
Bretagne	301	324	406	464	544	414
Centre	305	353	441	492	624	419
Champagne-Ardenne	249	320	364	401	474	328
Corse	395	415	490	457	542	449
Franche-Comté	201	265	366	454	477	301
Ile-de-France	458	467	628	621	672	599
Languedoc-Roussillon	436	411	473	647	712	540
Limousin	315	329	443	438	559	383
Lorraine	189	270	328	430	501	338
Midi-Pyrénées	275	355	442	477	572	397
Nord-Pas-de-Calais	241	292	388	413	560	414
Basse-Normandie	217	266	421	620	625	346
Haute-Normandie	208	276	394	524	781	395
Pays de la Loire	296	306	397	463	598	405
Picardie	242	298	430	465	551	344
Poitou-Charentes	273	318	397	530	500	374
Provence-Alpes-Côte d'Azur	574	636	643	648	822	703
Rhône-Alpes	489	479	605	647	771	595
Outre-Mer	n.s.	911	809	762	761	780
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	116	110	246	199	339	257
- à une CC à 4 taxes	252	308	411	497	603	362
- à un SAN	n.s.	532	1 403	n.s.	637	719
- à une CA ou une CU à TPU	319	376	472	536	620	528
- à une CC à TPU	295	336	429	511	620	419
- à un syndicat à contribution fiscalisée	433	484	679	845	789	660
- Non membres d'un groupement fiscalisé	427	585	721	687	886	648

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2005 : 299 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	213	259	325	347	399	305
Métropole	213	260	325	349	405	306
Alsace	193	237	353	338	432	300
Aquitaine	190	234	309	353	422	286
Auvergne	231	243	277	310	380	272
Bourgogne	212	260	342	332	452	298
Bretagne	203	230	292	303	348	281
Centre	232	271	319	312	442	305
Champagne-Ardenne	196	267	295	281	394	265
Corse	287	319	315	371	338	317
Franche-Comté	149	202	239	321	257	208
Ile-de-France	280	335	455	463	483	431
Languedoc-Roussillon	307	299	341	410	479	373
Limousin	224	243	299	338	350	269
Lorraine	139	202	262	312	327	242
Midi-Pyrénées	210	280	321	337	344	285
Nord-Pas-de-Calais	162	192	232	261	293	241
Basse-Normandie	175	205	294	385	395	246
Haute-Normandie	157	210	298	324	424	261
Pays de la Loire	221	235	283	311	378	284
Picardie	187	240	351	387	443	276
Poitou-Charentes	206	248	322	341	364	282
Provence-Alpes-Côte d'Azur	412	444	423	394	485	443
Rhône-Alpes	374	342	396	395	439	385
Outre-Mer	n.s.	224	259	183	179	190
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	116	103	231	179	284	224
- à une CC à 4 taxes	196	266	365	412	500	305
- à un SAN	n.s.	420	1 308	n.s.	492	574
- à une CA ou une CU à TPU	205	235	282	318	345	306
- à une CC à TPU	201	218	261	281	332	252
- à un syndicat à contribution fiscalisée	331	392	559	697	595	523
- Non membres d'un groupement fiscalisé	341	477	578	563	655	512

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7' - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2005 : 303 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	216	263	329	351	406	310
Métropole	216	263	330	354	411	311
Alsace	195	243	357	352	453	308
Aquitaine	193	238	312	356	428	290
Auvergne	233	245	278	312	384	275
Bourgogne	215	263	345	335	458	302
Bretagne	205	233	296	306	352	285
Centre	234	275	323	316	447	309
Champagne-Ardenne	200	271	303	283	399	269
Corse	301	328	322	396	392	335
Franche-Comté	151	204	241	323	259	210
Ile-de-France	281	338	459	472	489	436
Languedoc-Roussillon	312	309	345	417	484	379
Limousin	227	245	304	341	354	272
Lorraine	140	204	264	317	335	246
Midi-Pyrénées	214	284	324	341	350	289
Nord-Pas-de-Calais	164	193	235	264	295	243
Basse-Normandie	176	208	297	389	401	249
Haute-Normandie	159	212	302	331	435	265
Pays de la Loire	224	238	288	316	384	288
Picardie	189	243	355	391	448	279
Poitou-Charentes	210	251	326	347	369	286
Provence-Alpes-Côte d'Azur	414	450	431	397	491	449
Rhône-Alpes	380	348	407	400	449	392
Outre-Mer	n.s.	236	260	182	197	204
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	116	104	231	181	290	228
- à une CC à 4 taxes	199	269	371	417	509	309
- à un SAN	n.s.	431	1 300	n.s.	501	581
- à une CA ou une CU à TPU	207	237	285	321	349	310
- à une CC à TPU	204	222	265	286	338	256
- à un syndicat à contribution fiscalisée	336	398	566	711	623	537
- Non membres d'un groupement fiscalisé	347	485	588	572	676	523

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 " - Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population

Produit des 4 taxes y compris le reversement de la taxe professionnelle du groupement à TPU : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et recettes du compte 732.

Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2005 : 378 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	228	304	407	463	543	382
Métropole	227	304	407	467	553	384
Alsace	196	274	389	424	476	341
Aquitaine	209	274	415	434	572	357
Auvergne	256	309	404	468	537	362
Bourgogne	215	283	380	484	554	340
Bretagne	245	289	363	416	481	367
Centre	251	320	414	463	578	381
Champagne-Ardenne	199	289	312	361	424	285
Corse	317	348	377	386	403	358
Franche-Comté	163	238	337	423	425	267
Ile-de-France	308	379	561	549	577	511
Languedoc-Roussillon	331	342	410	528	576	443
Limousin	256	299	420	420	532	349
Lorraine	147	244	308	384	426	296
Midi-Pyrénées	228	322	400	442	506	353
Nord-Pas-de-Calais	184	255	354	378	514	373
Basse-Normandie	180	227	324	459	495	278
Haute-Normandie	168	250	373	430	730	357
Pays de la Loire	237	272	363	434	525	363
Picardie	193	267	398	438	503	306
Poitou-Charentes	216	278	360	478	444	328
Provence-Alpes-Côte d'Azur	436	509	512	554	635	559
Rhône-Alpes	394	406	523	563	678	512
Outre-Mer	n.s.	225	262	184	194	201
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	116	103	233	185	301	233
- à une CC à 4 taxes	197	266	367	412	501	306
- à un SAN	n.s.	433	1 309	n.s.	560	633
- à une CA ou une CU à TPU	268	341	429	476	545	469
- à une CC à TPU	241	296	384	457	541	368
- à un syndicat à contribution fiscalisée	331	392	559	697	595	523
- Non membres d'un groupement fiscalisé	341	478	578	563	655	512

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements.

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant.

Ce ratio mesure le surcroît de fiscalité lié aux groupements de communes, si on le compare au ratio 7.

Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Remarque : ce ratio 7 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2005 : 450 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	297	376	498	559	648	467
Métropole	297	376	499	564	660	469
Alsace	254	349	513	561	669	451
Aquitaine	276	337	507	483	672	430
Auvergne	290	351	465	506	616	410
Bourgogne	252	329	428	569	645	394
Bretagne	282	323	411	461	635	434
Centre	274	372	469	466	617	423
Champagne-Ardenne	275	420	407	621	558	402
Corse	348	384	393	668	472	411
Franche-Comté	212	311	540	743	459	368
Ile-de-France	340	432	850	566	634	596
Languedoc-Roussillon	384	383	466	583	645	498
Limousin	285	335	449	447	544	379
Lorraine	189	331	451	458	531	387
Midi-Pyrénées	304	406	468	516	532	422
Nord-Pas-de-Calais	221	400	421	527	680	504
Basse-Normandie	424	332	423	566	600	418
Haute-Normandie	294	375	466	553	1 070	520
Pays de la Loire	287	319	424	511	649	432
Picardie	263	369	524	573	644	410
Poitou-Charentes	267	337	440	610	569	407
Provence-Alpes-Côte d'Azur	566	598	557	780	668	648
Rhône-Alpes	459	475	621	661	795	601
Outre-Mer	n.s.	273	299	236	230	240
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	354	338	521	334	511	451
- à une CC à 4 taxes	279	354	459	514	597	395
- à un SAN	n.s.	1 887	4 138	n.s.	933	1 336
- à une CA ou une CU à TPU	339	452	579	649	702	618
- à une CC à TPU	308	354	445	502	592	425
- à un syndicat à contribution fiscalisée	366	429	621	766	664	579
- Non membres d'un groupement fiscalisé	341	477	578	563	655	512

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 ter – Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259 (source : DGFIP)

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant (source : DGFIP)

Part de la fiscalité directe perçue par la commune dans la fiscalité directe totale prélevée sur le territoire communal par les communes et groupements.

Remarque : ce ratio 7 ter, ainsi que les ratios 7 bis et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2005 : 66,5%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	71,8	69,1	65,2	62,0	61,5	65,3
Métropole	71,8	69,0	65,2	61,9	61,4	65,2
Alsace	75,8	67,9	68,8	60,3	64,6	66,5
Aquitaine	68,8	69,4	61,0	73,0	62,8	66,5
Auvergne	79,8	69,3	59,5	61,3	61,7	66,5
Bourgogne	84,3	79,0	79,9	58,3	70,1	75,6
Bretagne	72,0	71,3	70,9	65,8	54,8	64,9
Centre	84,4	72,9	68,0	66,9	71,6	72,2
Champagne-Ardenne	71,4	63,6	72,6	45,3	70,7	66,0
Corse	82,6	83,1	80,3	55,6	71,7	77,2
Franche-Comté	70,5	65,1	44,2	43,1	56,0	56,5
Ile-de-France	82,6	77,5	53,5	81,9	76,2	72,3
Languedoc-Roussillon	80,0	78,2	73,2	70,3	74,3	74,8
Limousin	78,6	72,5	66,6	75,6	64,4	71,2
Lorraine	73,3	61,1	58,1	68,1	61,6	62,6
Midi-Pyrénées	69,2	69,0	68,7	65,2	64,6	67,7
Nord-Pas-de-Calais	73,6	47,9	55,0	49,5	43,1	47,8
Basse-Normandie	41,2	61,6	69,4	68,0	65,8	58,8
Haute-Normandie	53,4	55,9	64,0	58,7	39,6	50,1
Pays de la Loire	77,0	73,6	66,7	60,9	58,3	65,6
Picardie	71,1	65,1	67,0	67,6	68,9	67,4
Poitou-Charentes	77,4	73,5	73,2	56,0	64,0	69,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72,8	74,3	76,0	50,6	72,5	68,4
Rhône-Alpes	81,5	71,9	63,7	59,8	55,2	63,9
Outre-Mer	n.s.	82,1	86,8	77,8	78,0	79,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	32,7	30,5	44,3	53,6	55,5	49,7
- à une CC à 4 taxes	70,3	75,1	79,7	80,1	83,7	77,2
- à un SAN	n.s.	22,2	31,6	n.s.	52,7	43,0
- à une CA ou une CU à TPU	60,5	52,0	48,7	49,0	49,2	49,6
- à une CC à TPU	65,3	61,6	58,6	56,1	56,1	59,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	90,3	91,2	90,0	91,0	89,7	90,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de richesse fiscale

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe (cf. mode de calcul précis au lexique), le produit obtenu est majoré des compensations versées au titre de la suppression dans les bases TP de la part "salaires". La population retenue ici comporte le nombre de résidences secondaires, ce critère étant celui utilisé pour la répartition de la DGF de chaque commune. Les bases utilisées sont les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, minorées le cas échéant des bases écartées de taxe professionnelle.

Le potentiel fiscal ainsi calculé sur l'exercice 2006 est celui utilisé pour la répartition des dotations de l'État en 2007.

Moyenne métropole en 2005 : 528 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	364	469	581	630	701	541
Métropole	364	469	582	636	714	544
Alsace	378	560	782	864	908	679
Aquitaine	341	424	556	534	667	487
Auvergne	332	436	571	647	700	489
Bourgogne	370	478	615	676	771	526
Bretagne	319	372	466	513	576	459
Centre	377	467	562	596	711	519
Champagne-Ardenne	413	542	554	646	680	524
Corse	309	433	513	900	527	454
Franche-Comté	391	551	725	784	670	557
Ile-de-France	595	667	868	737	841	777
Languedoc-Roussillon	335	387	426	532	557	456
Limousin	315	382	522	482	663	429
Lorraine	328	486	610	682	669	541
Midi-Pyrénées	330	432	522	522	568	449
Nord-Pas-de-Calais	316	434	497	522	621	512
Basse-Normandie	362	426	494	574	618	454
Haute-Normandie	366	465	551	658	1 071	585
Pays de la Loire	355	379	513	537	655	486
Picardie	338	471	604	642	690	492
Poitou-Charentes	321	413	493	718	611	474
Provence-Alpes-Côte d'Azur	448	565	641	678	693	632
Rhône-Alpes	439	567	732	821	907	693
Outre-Mer	n.s	250	334	229	238	248
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	396	381	622	346	552	498
- à une CC à 4 taxes	349	440	546	591	688	475
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	435	529	649	647	710	649
- à une CC à TPU	363	453	538	608	665	513
- à un syndicat à contribution fiscalisée	453	587	723	884	904	733
- Non membres d'un groupement fiscalisé	422	582	688	741	768	619

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de ressources

Le potentiel financier se substitue au potentiel fiscal pour la répartition de la dotation de péréquation 2006 de la DGF des communes à partir de 2005 et suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'Etat. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'Etat de manière mécanique et récurrente. Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'Etat.

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	504	598	717	771	855	680
Métropole	504	598	718	776	867	682
Alsace	482	662	884	969	1 025	784
Aquitaine	494	558	697	675	807	628
Auvergne	532	596	728	788	858	655
Bourgogne	494	598	743	822	927	656
Bretagne	475	513	610	651	716	601
Centre	510	596	705	744	870	657
Champagne-Ardenne	530	660	701	819	840	654
Corse	509	595	664	1 014	686	621
Franche-Comté	509	661	840	925	856	681
Ile-de-France	701	775	997	876	1 008	917
Languedoc-Roussillon	522	521	564	674	707	603
Limousin	509	537	668	630	801	589
Lorraine	446	603	747	829	843	678
Midi-Pyrénées	493	567	644	643	700	588
Nord-Pas-de-Calais	424	555	637	681	797	660
Basse-Normandie	474	549	644	760	793	590
Haute-Normandie	490	596	706	823	1 244	728
Pays de la Loire	490	519	656	690	813	631
Picardie	457	588	743	784	838	618
Poitou-Charentes	466	548	631	853	756	612
Provence-Alpes-Côte d'Azur	643	708	760	802	839	773
Rhône-Alpes	589	692	859	946	1 038	822
Outre-Mer	n.s	446	546	411	391	414
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	523	508	724	473	718	639
- à une CC à 4 taxes	487	569	685	741	849	613
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	557	650	775	785	856	785
- à une CC à TPU	507	582	674	747	821	651
- à un syndicat à contribution fiscalisée	601	717	863	1 057	1 058	880
- Non membres d'un groupement fiscalisé	570	724	838	869	923	765

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrige"

CMPF : "coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal"

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration du budget primitif (source : DGFIP)

Le potentiel fiscal "corrige" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal)

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 66,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	54,6	61,7	69,6	72,7	78,1	66,2
Métropole	54,6	61,7	69,6	72,7	78,0	66,1
Alsace	49,8	49,4	49,5	53,5	64,0	52,7
Aquitaine	56,1	62,5	79,3	85,3	88,6	70,5
Auvergne	68,4	73,6	84,3	80,1	95,2	76,1
Bourgogne	50,5	58,0	67,8	69,9	83,2	62,6
Bretagne	73,6	70,8	69,7	62,5	69,4	69,0
Centre	61,4	69,0	78,4	81,2	88,2	74,0
Champagne-Ardenne	46,1	54,6	58,1	56,5	66,7	53,9
Corse	65,8	58,6	58,3	50,6	74,9	62,1
Franche-Comté	38,9	41,6	48,8	63,3	54,4	43,8
Ile-de-France	52,3	56,4	70,5	74,9	77,7	69,0
Languedoc-Roussillon	79,4	83,8	96,6	96,5	101,7	88,9
Limousin	70,5	75,5	84,0	89,9	80,6	77,2
Lorraine	41,7	49,0	55,8	60,3	76,5	56,8
Midi-Pyrénées	60,9	73,3	92,6	86,6	90,1	75,0
Nord-Pas-de-Calais	56,6	61,8	76,4	84,2	94,8	71,8
Basse-Normandie	36,6	47,3	57,4	64,2	81,5	52,0
Haute-Normandie	40,3	54,9	70,1	65,9	77,2	58,2
Pays de la Loire	57,7	65,8	66,7	73,6	67,9	66,6
Picardie	52,5	55,8	71,6	80,8	72,3	62,2
Poitou-Charentes	63,0	63,9	72,2	79,6	85,1	68,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	65,3	75,9	76,1	80,2	85,7	78,2
Rhône-Alpes	77,3	72,9	76,2	75,9	73,9	74,6
Outre-Mer	n.s.	89,7	77,8	77,1	87,3	82,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	27,9	26,8	40,8	53,8	54,9	47,7
- à une CC à 4 taxes	51,1	58,5	67,3	72,1	77,0	63,0
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	-	-	-	-	-	-
- à une CC à TPU	-	-	-	-	-	-
- à un syndicat à contribution fiscalisée	60,0	61,5	73,8	75,0	74,2	70,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	69,9	74,5	76,3	74,2	83,0	76,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"

CMPF élargi : "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi"

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements (source : DGFIP)

Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrigé" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Indicateur de pression fiscale globale, égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal communal.

Remarque : ce ratio 9 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 7 quater, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2005 : 86,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	74,2	78,8	87,7	92,5	98,8	87,1
Métropole	74,2	78,7	87,7	92,4	98,8	87,1
Alsace	65,9	65,3	68,7	72,5	84,3	71,3
Aquitaine	76,9	78,2	92,4	92,6	103,3	88,4
Auvergne	74,5	79,0	84,6	84,9	95,4	83,0
Bourgogne	60,3	68,5	74,6	92,2	94,8	75,7
Bretagne	81,5	82,3	85,0	87,6	110,5	91,6
Centre	66,6	79,8	91,1	86,5	98,8	84,7
Champagne-Ardenne	64,3	81,0	78,4	109,2	91,6	79,7
Corse	73,2	66,7	70,4	84,9	89,2	73,8
Franche-Comté	51,7	57,4	81,6	104,7	75,0	68,1
Ile-de-France	56,8	66,2	104,8	80,2	83,0	81,8
Languedoc-Roussillon	90,2	92,2	99,6	95,6	106,3	98,6
Limousin	77,1	84,9	91,7	98,3	92,6	87,1
Lorraine	56,4	70,9	79,4	72,9	88,0	76,0
Midi-Pyrénées	81,0	90,1	94,7	105,7	100,5	92,6
Nord-Pas-de-Calais	70,9	98,8	97,9	111,5	125,0	109,7
Basse-Normandie	108,4	75,3	78,9	92,0	102,0	88,4
Haute-Normandie	76,1	82,4	92,7	92,1	110,0	92,9
Pays de la Loire	76,0	82,4	82,8	100,3	99,2	89,1
Picardie	75,9	81,4	93,8	99,5	102,0	87,2
Poitou-Charentes	79,5	80,4	87,8	91,9	100,7	87,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82,7	83,9	83,1	115,5	95,2	93,6
Rhône-Alpes	85,3	78,4	85,3	84,7	97,7	86,5
Outre-Mer	n.s	106,7	86,6	101,8	96,1	96,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	85,2	88,1	92,2	100,2	98,9	96,0
- à une CC à 4 taxes	72,7	77,9	84,5	90,0	91,9	81,5
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	77,8	89,3	97,2	106,3	111,3	104,0
- à une CC à TPU	78,3	77,7	85,0	86,7	91,5	83,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	66,4	67,5	82,0	82,4	82,7	77,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	69,9	74,5	76,3	74,2	83,0	76,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

Pression fiscale sur les ménages

Produit des trois taxes : produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières voté lors de l'élaboration du budget primitif et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259 (source DGFIP)

Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal hors taxe professionnelle.

Indicateur de pression fiscale "ménages", égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).

Moyenne métropole en 2005 : 76,6%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	59,3	69,8	78,4	84,1	90,3	76,8
Métropole	59,4	69,7	78,4	84,0	90,3	76,7
Alsace	51,9	52,4	52,2	63,3	69,2	57,1
Aquitaine	58,6	66,5	80,2	82,2	91,3	75,2
Auvergne	67,6	73,7	77,4	88,6	93,3	77,9
Bourgogne	54,0	64,5	77,2	91,1	91,7	69,9
Bretagne	85,6	85,1	87,3	89,1	93,3	88,5
Centre	66,0	78,7	95,4	96,0	106,8	86,0
Champagne-Ardenne	50,8	68,8	76,8	84,6	87,8	66,7
Corse	63,9	61,1	67,5	65,0	78,2	65,5
Franche-Comté	43,9	51,8	61,1	69,4	83,5	56,3
Ile-de-France	51,1	59,5	73,9	79,2	81,4	73,5
Languedoc-Roussillon	78,5	85,8	93,1	94,0	100,5	92,5
Limousin	67,2	76,8	80,7	88,4	90,3	78,8
Lorraine	44,8	56,3	64,2	62,1	76,3	61,8
Midi-Pyrénées	59,5	72,3	82,7	87,6	92,8	76,3
Nord-Pas-de-Calais	67,7	78,4	94,3	113,2	121,4	100,4
Basse-Normandie	52,6	63,9	72,8	83,0	92,8	67,9
Haute-Normandie	48,5	66,9	92,4	89,8	99,6	75,3
Pays de la Loire	72,0	82,3	83,0	96,1	87,9	85,0
Picardie	61,4	72,2	89,4	87,3	97,3	76,8
Poitou-Charentes	66,6	74,2	81,9	81,8	96,9	79,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,2	70,3	72,5	81,2	87,4	78,2
Rhône-Alpes	69,2	65,8	67,3	74,0	81,3	71,3
Outre-Mer	n.s	93,5	63,2	97,3	93,6	90,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	27,6	25,7	37,8	52,4	60,7	48,3
- à une CC à 4 taxes	51,6	61,6	71,7	75,9	78,7	64,5
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	70,1	77,8	82,1	90,0	97,4	89,7
- à une CC à TPU	69,5	75,0	82,3	86,8	91,2	80,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	51,2	59,7	71,5	72,5	68,9	66,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	67,8	73,5	73,4	74,0	83,9	75,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

Moyenne métropole en 2005 : 23,1%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	27,3	25,1	24,0	20,8	19,1	22,9
Métropole	27,3	25,2	24,0	21,0	19,4	23,1
Alsace	32,9	31,5	30,7	28,0	26,7	29,9
Aquitaine	26,4	21,2	17,9	17,0	17,3	20,0
Auvergne	29,4	26,1	24,0	22,7	19,5	25,0
Bourgogne	25,4	24,0	23,4	20,0	17,5	22,3
Bretagne	28,7	27,0	27,1	26,0	24,1	26,2
Centre	23,0	22,7	21,7	19,2	15,7	20,7
Champagne-Ardenne	30,4	29,2	27,8	24,0	22,9	27,9
Corse	17,4	15,0	27,7	14,8	24,0	19,8
Franche-Comté	31,8	28,5	23,7	19,6	19,8	26,6
Ile-de-France	27,4	22,9	21,1	18,1	15,7	18,6
Languedoc-Roussillon	24,2	21,2	18,3	18,6	15,3	18,7
Limousin	23,8	21,4	19,9	21,3	22,0	21,8
Lorraine	34,2	28,8	26,2	17,8	21,8	25,7
Midi-Pyrénées	27,4	23,5	22,9	18,9	18,9	22,9
Nord-Pas-de-Calais	25,2	23,0	20,1	14,8	17,2	18,9
Basse-Normandie	26,7	24,7	24,0	20,9	15,2	22,8
Haute-Normandie	22,9	21,7	19,0	17,7	15,1	19,2
Pays de la Loire	25,9	27,7	30,5	25,5	23,7	27,0
Picardie	25,1	22,8	20,2	15,6	18,8	21,7
Poitou-Charentes	25,3	25,6	22,6	22,9	19,8	23,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25,4	22,3	17,6	17,5	18,7	19,5
Rhône-Alpes	30,1	28,9	29,9	26,7	24,3	27,6
Outre-Mer	n.s.	3,6	14,0	8,7	7,8	7,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	26,6	28,5	30,1	25,9	16,3	21,3
- à une CC à 4 taxes	28,7	25,6	23,6	21,5	20,2	24,6
- à un SAN	n.s.	11,2	24,6	n.s.	10,6	12,9
- à une CA ou une CU à TPU	23,5	25,7	23,7	19,0	18,7	20,6
- à une CC à TPU	25,1	24,6	23,9	21,3	19,7	23,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	25,9	23,5	25,3	24,6	18,9	22,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	27,5	24,7	25,4	21,1	17,5	23,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2005 : 429 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	441	422	441	446	449	437
Métropole	441	421	440	445	451	437
Alsace	502	449	575	431	434	470
Aquitaine	419	354	411	430	432	397
Auvergne	604	516	458	543	380	510
Bourgogne	387	368	404	376	486	401
Bretagne	482	450	437	441	467	450
Centre	335	348	372	375	404	362
Champagne-Ardenne	363	409	401	415	429	396
Corse	1 049	536	506	544	433	632
Franche-Comté	454	426	352	491	380	426
Ile-de-France	358	367	448	426	364	386
Languedoc-Roussillon	686	572	466	592	528	554
Limousin	461	423	486	399	450	442
Lorraine	473	408	387	309	482	425
Midi-Pyrénées	481	442	429	479	420	449
Nord-Pas-de-Calais	292	275	278	316	368	315
Basse-Normandie	233	344	429	485	459	352
Haute-Normandie	288	334	387	406	483	366
Pays de la Loire	378	393	481	439	477	436
Picardie	259	284	322	297	285	285
Poitou-Charentes	317	352	398	429	404	371
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 050	758	527	486	549	605
Rhône-Alpes	803	583	580	549	557	591
Outre-Mer	n.s.	685	649	545	375	453
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	244	278	236	298	195	235
- à une CC à 4 taxes	436	410	446	462	490	436
- à un SAN	n.s.	309	1 082	n.s.	211	318
- à une CA ou une CU à TPU	390	401	402	421	408	408
- à une CC à TPU	412	405	414	433	463	421
- à un syndicat à contribution fiscalisée	706	519	670	683	460	568
- Non membres d'un groupement fiscalisé	550	600	626	543	573	584

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

2- Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2005 : 87 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	64	74	84	86	95	80
Métropole	64	74	84	86	96	81
Alsace	83	78	86	90	99	85
Aquitaine	67	69	83	101	96	79
Auvergne	75	97	105	97	113	96
Bourgogne	51	55	89	83	104	69
Bretagne	66	79	82	93	93	85
Centre	48	62	79	90	96	71
Champagne-Ardenne	54	62	91	80	121	72
Corse	82	56	68	82	54	66
Franche-Comté	84	81	72	123	94	86
Ile-de-France	38	53	57	68	75	64
Languedoc-Roussillon	89	88	84	101	109	95
Limousin	59	77	85	110	112	82
Lorraine	50	59	71	56	110	72
Midi-Pyrénées	79	87	99	93	87	88
Nord-Pas-de-Calais	38	49	53	63	79	61
Basse-Normandie	36	68	106	97	107	72
Haute-Normandie	43	51	76	78	101	64
Pays de la Loire	59	75	85	84	104	83
Picardie	40	47	62	49	67	50
Poitou-Charentes	52	73	94	77	92	77
Provence-Alpes-Côte d'Azur	162	135	87	88	98	105
Rhône-Alpes	127	105	115	98	115	110
Outre-Mer	n.s.	107	93	69	49	61
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	50	59	97	38	52	59
- à une CC à 4 taxes	60	73	89	94	104	78
- à un SAN	n.s.	20	69	n.s.	32	36
- à une CA ou une CU à TPU	50	64	70	80	84	77
- à une CC à TPU	62	72	79	84	100	78
- à un syndicat à contribution fiscalisée	74	85	131	129	93	101
- Non membres d'un groupement fiscalisé	100	107	124	87	132	112

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

3 – Dépenses d'équipement brut / population

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 325 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	360	333	345	348	340	342
Métropole	360	332	345	346	341	342
Alsace	397	358	473	336	320	372
Aquitaine	343	276	317	320	317	306
Auvergne	514	407	340	439	255	401
Bourgogne	324	306	309	285	376	324
Bretagne	401	358	346	338	366	356
Centre	280	276	284	281	299	282
Champagne-Ardenne	294	330	276	312	299	306
Corse	963	478	429	462	372	562
Franche-Comté	352	331	273	361	281	327
Ile-de-France	310	306	376	349	286	315
Languedoc-Roussillon	577	464	371	482	410	446
Limousin	393	332	395	284	330	350
Lorraine	395	335	309	243	359	339
Midi-Pyrénées	380	338	321	371	314	344
Nord-Pas-de-Calais	246	222	217	251	285	249
Basse-Normandie	181	262	321	374	340	268
Haute-Normandie	233	273	300	320	374	292
Pays de la Loire	290	300	380	336	358	335
Picardie	209	225	248	245	196	223
Poitou-Charentes	252	265	296	339	289	280
Provence-Alpes-Côte d'Azur	852	607	435	365	428	479
Rhône-Alpes	647	448	448	429	411	453
Outre-Mer	n.s.	575	556	450	322	384
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	193	208	135	260	142	173
- à une CC à 4 taxes	358	320	345	355	373	342
- à un SAN	n.s.	282	993	n.s.	176	277
- à une CA ou une CU à TPU	330	329	321	331	317	323
- à une CC à TPU	337	321	327	338	341	330
- à un syndicat à contribution fiscalisée	610	410	503	538	360	446
- Non membres d'un groupement fiscalisé	434	467	478	421	423	449

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

4–Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 38,8%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	48,5	44,8	39,7	36,6	30,9	39,4
Métropole	48,5	44,9	39,7	36,6	30,9	39,5
Alsace	53,8	52,5	59,5	41,0	32,5	47,8
Aquitaine	48,0	38,9	35,9	34,7	29,2	36,9
Auvergne	60,6	53,5	40,3	49,4	26,3	48,0
Bourgogne	47,5	45,1	37,5	30,5	35,3	41,2
Bretagne	54,8	50,5	43,3	39,9	39,3	44,3
Centre	40,3	37,8	33,5	30,2	28,1	34,4
Champagne-Ardenne	45,2	45,1	32,4	36,0	31,0	40,3
Corse	78,0	50,6	44,0	45,5	35,6	54,1
Franche-Comté	48,5	50,7	37,6	40,8	30,0	44,2
Ile-de-France	37,6	38,2	36,6	32,3	23,5	29,9
Languedoc-Roussillon	52,2	52,8	41,2	42,8	33,2	42,9
Limousin	47,7	43,4	46,3	31,4	33,5	42,0
Lorraine	58,0	52,5	43,0	29,6	33,3	43,0
Midi-Pyrénées	50,0	42,7	36,9	41,5	32,1	41,2
Nord-Pas-de-Calais	46,4	36,0	29,3	31,2	28,4	31,5
Basse-Normandie	33,4	41,9	35,6	31,8	28,3	35,6
Haute-Normandie	39,5	41,2	35,7	31,8	29,4	35,8
Pays de la Loire	43,1	44,3	47,8	39,3	34,6	41,9
Picardie	37,1	36,4	29,5	28,9	20,1	32,1
Poitou-Charentes	38,0	37,7	37,1	36,8	31,1	36,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,1	50,0	40,8	33,9	32,7	39,5
Rhône-Alpes	56,5	48,9	42,8	40,4	33,9	43,2
Outre-Mer	n.s.	37,6	41,3	36,3	28,7	32,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	33,0	43,4	23,3	49,1	16,8	25,6
- à une CC à 4 taxes	50,4	44,2	39,9	35,6	31,7	41,7
- à un SAN	n.s.	32,9	50,9	n.s.	14,4	21,4
- à une CA ou une CU à TPU	49,8	46,4	39,6	36,5	31,0	35,8
- à une CC à TPU	46,7	45,8	40,3	37,4	31,8	40,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	58,5	44,7	40,2	37,1	26,3	37,2
- Non membres d'un groupement fiscalisé	43,7	41,9	37,2	35,8	29,3	37,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

Dotations et subventions d'investissement : recettes des comptes 13 et 10 (hors 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Rapport entre les dotations et subventions d'investissement et les dépenses d'équipement brut

Moyenne métropole en 2005 : 39,7%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	46,2	41,1	37,4	35,2	34,5	39,1
Métropole	46,1	40,9	37,2	34,5	33,6	38,8
Alsace	42,7	35,9	40,3	37,3	32,8	37,2
Aquitaine	42,4	38,8	33,4	32,9	30,4	36,4
Auvergne	46,0	46,0	42,5	29,2	35,7	42,6
Bourgogne	44,3	37,6	31,8	32,3	41,4	39,4
Bretagne	42,5	39,4	33,9	30,3	32,4	35,3
Centre	44,0	40,2	38,9	35,3	34,8	39,2
Champagne-Ardenne	38,2	35,9	36,7	37,3	30,6	36,1
Corse	78,5	68,4	65,4	41,4	51,0	68,6
Franche-Comté	34,4	34,8	32,4	26,6	36,5	33,7
Ile-de-France	52,8	44,5	38,6	34,0	33,8	38,1
Languedoc-Roussillon	54,7	46,9	41,7	35,6	32,6	41,9
Limousin	44,0	37,8	36,1	29,1	32,2	37,7
Lorraine	52,1	49,5	46,4	47,2	34,0	45,3
Midi-Pyrénées	42,7	40,3	40,3	38,5	38,3	40,5
Nord-Pas-de-Calais	39,4	40,8	31,5	31,4	35,1	35,7
Basse-Normandie	44,3	33,2	34,8	27,6	37,4	35,1
Haute-Normandie	50,6	49,1	40,0	38,9	27,3	41,8
Pays de la Loire	39,7	37,0	31,3	32,5	32,9	34,1
Picardie	47,6	42,6	31,1	34,5	40,3	40,8
Poitou-Charentes	42,2	39,0	36,4	32,9	36,3	37,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59,0	55,0	55,2	53,1	40,5	50,5
Rhône-Alpes	46,0	37,0	31,2	29,4	26,9	33,9
Outre-Mer	n.s.	87,4	78,0	69,8	68,7	72,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	60,2	47,1	66,6	21,5	31,7	37,3
- à une CC à 4 taxes	44,8	40,6	38,3	33,7	33,7	39,8
- à un SAN	n.s.	43,2	7,3	n.s.	30,5	22,5
- à une CA ou une CU à TPU	50,9	42,3	37,4	36,6	36,1	37,8
- à une CC à TPU	47,4	41,7	37,2	34,3	32,7	39,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	51,5	44,6	38,9	25,9	37,9	39,2
- Non membres d'un groupement fiscalisé	47,7	38,8	36,6	44,4	34,5	39,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

6 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2005 : 101 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	88	100	105	113	119	105
Métropole	88	100	105	114	119	105
Alsace	98	93	155	71	92	101
Aquitaine	99	105	120	143	123	114
Auvergne	105	116	119	149	102	116
Bourgogne	78	84	156	124	116	99
Bretagne	111	103	114	116	114	110
Centre	74	71	82	76	134	84
Champagne-Ardenne	75	107	73	100	82	89
Corse	129	111	20	82	40	81
Franche-Comté	104	98	67	147	69	97
Ile-de-France	42	68	66	125	98	87
Languedoc-Roussillon	122	158	143	142	204	162
Limousin	77	111	123	110	126	108
Lorraine	72	68	81	76	135	89
Midi-Pyrénées	113	121	103	153	113	118
Nord-Pas-de-Calais	77	64	66	101	72	74
Basse-Normandie	58	94	96	99	131	89
Haute-Normandie	55	54	74	114	143	79
Pays de la Loire	91	94	120	116	114	107
Picardie	47	56	64	61	28	52
Poitou-Charentes	57	73	102	71	107	81
Provence-Alpes-Côte d'Azur	193	194	124	100	151	147
Rhône-Alpes	158	157	133	137	146	148
Outre-Mer	n.s.	70	124	52	100	90
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	50	23	16	92	23	35
- à une CC à 4 taxes	90	95	110	127	130	103
- à un SAN	n.s.	26	116	n.s.	42	56
- à une CA ou une CU à TPU	82	92	100	108	104	101
- à une CC à TPU	82	99	104	107	126	104
- à un syndicat à contribution fiscalisée	124	113	118	175	116	125
- Non membres d'un groupement fiscalisé	96	148	109	103	166	132

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auquel il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Rapport entre les emprunts réalisés et les dépenses d'équipement brut.

Moyenne métropole en 2005 : 31,0%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	24,6	30,1	30,5	32,6	34,8	30,7
Métropole	24,6	30,2	30,6	33,0	34,9	30,7
Alsace	24,7	26,0	32,7	21,3	28,9	27,2
Aquitaine	28,9	38,1	37,8	44,7	38,7	37,2
Auvergne	20,4	28,4	34,9	33,9	39,9	28,8
Bourgogne	24,0	27,6	50,5	43,5	30,7	30,5
Bretagne	27,7	28,7	32,9	34,2	31,2	31,0
Centre	26,3	25,7	28,8	27,1	44,8	29,8
Champagne-Ardenne	25,5	32,5	26,4	32,0	27,6	29,0
Corse	13,4	23,2	4,7	17,9	10,6	14,5
Franche-Comté	29,6	29,5	24,7	40,7	24,5	29,7
Ile-de-France	13,5	22,3	17,4	35,9	34,3	27,6
Languedoc-Roussillon	21,1	34,2	38,6	29,4	49,8	36,3
Limousin	19,6	33,6	31,1	38,7	38,1	30,8
Lorraine	18,3	20,2	26,3	31,5	37,7	26,1
Midi-Pyrénées	29,7	35,8	32,2	41,2	36,1	34,2
Nord-Pas-de-Calais	31,1	29,1	30,3	40,1	25,2	29,5
Basse-Normandie	32,1	35,9	30,0	26,4	38,5	33,4
Haute-Normandie	23,7	19,7	24,6	35,7	38,3	27,0
Pays de la Loire	31,5	31,2	31,7	34,4	31,7	31,9
Picardie	22,3	24,9	25,8	24,9	14,5	23,5
Poitou-Charentes	22,8	27,7	34,5	21,0	37,0	29,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,6	32,0	28,5	27,3	35,4	30,7
Rhône-Alpes	24,4	35,1	29,7	31,8	35,5	32,6
Outre-Mer	n.s.	12,1	22,2	11,4	31,1	23,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	25,8	11,2	12,2	35,2	16,5	20,4
- à une CC à 4 taxes	25,3	29,6	31,9	35,9	34,9	30,1
- à un SAN	n.s.	9,1	11,7	n.s.	23,9	20,3
- à une CA ou une CU à TPU	24,8	27,9	31,1	32,6	32,8	31,4
- à une CC à TPU	24,3	30,9	31,9	31,7	36,8	31,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	20,4	27,6	23,4	32,4	32,3	28,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	22,2	31,7	22,8	24,6	39,2	29,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

1 – Encours de la dette au 31/12/2006 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 655 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	458	584	713	792	878	677
Métropole	458	584	714	799	890	679
Alsace	559	586	753	541	730	631
Aquitaine	476	534	781	938	872	669
Auvergne	589	796	894	864	987	802
Bourgogne	364	458	747	619	904	561
Bretagne	662	702	803	871	900	795
Centre	353	471	636	784	932	587
Champagne-Ardenne	324	459	439	614	695	453
Corse	549	492	382	643	514	493
Franche-Comté	530	593	598	781	800	615
Ile-de-France	239	379	503	764	681	571
Languedoc-Roussillon	743	807	853	1 107	1 454	1 026
Limousin	446	639	710	1 060	1 112	708
Lorraine	378	425	522	574	831	548
Midi-Pyrénées	555	718	796	1 045	823	738
Nord-Pas-de-Calais	303	373	475	583	689	524
Basse-Normandie	276	490	769	874	922	553
Haute-Normandie	253	344	555	784	1 043	521
Pays de la Loire	485	643	707	770	966	728
Picardie	244	344	541	570	641	398
Poitou-Charentes	351	507	716	684	850	591
Provence-Alpes-Côte d'Azur	927	1 007	721	736	938	870
Rhône-Alpes	976	834	994	915	1 017	929
Outre-Mer	n.s	275	398	310	440	398
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	352	509	450	435	507	480
- à une CC à 4 taxes	434	570	738	844	979	635
- à un SAN	n.s	178	489	n.s	266	280
- à une CA ou une CU à TPU	388	528	616	709	759	675
- à une CC à TPU	452	568	695	796	957	673
- à un syndicat à contribution fiscalisée	531	694	897	1 208	822	832
- Non membres d'un groupement fiscalisé	631	817	982	899	1 133	881

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Evaluation de la charge de la dette payée, en euros par habitant pour l'exercice considéré.

Moyenne métropole en 2005 : 114 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	83	98	114	120	133	109
Métropole	83	98	114	121	135	109
Alsace	105	101	114	112	126	109
Aquitaine	84	89	114	142	131	106
Auvergne	98	128	140	133	157	128
Bourgogne	64	72	116	107	141	90
Bretagne	93	108	114	128	132	117
Centre	60	81	104	122	135	94
Champagne-Ardenne	66	80	110	103	152	90
Corse	113	79	93	121	83	94
Franche-Comté	105	104	97	155	129	111
Ile-de-France	48	70	78	101	104	89
Languedoc-Roussillon	119	119	119	153	166	136
Limousin	76	101	115	153	162	110
Lorraine	66	77	94	82	144	95
Midi-Pyrénées	101	117	134	135	123	118
Nord-Pas-de-Calais	50	65	75	90	112	85
Basse-Normandie	48	89	139	138	148	96
Haute-Normandie	52	64	100	110	148	86
Pays de la Loire	79	102	111	114	146	113
Picardie	50	61	86	73	97	67
Poitou-Charentes	67	95	124	108	127	102
Provence-Alpes-Côte d'Azur	203	178	118	123	138	143
Rhône-Alpes	170	138	158	140	160	150
Outre-Mer	n.s	120	107	85	69	79
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	66	84	118	56	78	82
- à une CC à 4 taxes	77	97	119	130	147	104
- à un SAN	n.s	29	95	n.s	42	47
- à une CA ou une CU à TPU	65	85	95	110	118	105
- à une CC à TPU	80	95	108	119	140	106
- à un syndicat à contribution fiscalisée	94	114	171	188	128	138
- Non membres d'un groupement fiscalisé	128	140	168	126	178	149

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

3 – Encours de la dette au 31/12/2006 / recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume des recettes de fonctionnement,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 0,78

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	0,62	0,79	0,82	0,83	0,80	0,78
Métropole	0,62	0,79	0,82	0,84	0,81	0,78
Alsace	0,76	0,86	0,95	0,66	0,74	0,81
Aquitaine	0,67	0,75	0,88	1,02	0,80	0,81
Auvergne	0,69	1,05	1,06	0,97	1,02	0,96
Bourgogne	0,53	0,67	0,91	0,66	0,85	0,72
Bretagne	0,91	0,99	1,00	1,03	0,97	0,99
Centre	0,51	0,64	0,75	0,84	0,88	0,72
Champagne-Ardenne	0,50	0,63	0,52	0,71	0,72	0,60
Corse	0,44	0,52	0,39	0,63	0,49	0,47
Franche-Comté	0,73	0,91	0,82	0,88	0,85	0,83
Ile-de-France	0,29	0,47	0,49	0,71	0,56	0,54
Languedoc-Roussillon	0,67	0,92	0,95	0,98	1,18	0,99
Limousin	0,54	0,84	0,83	1,17	1,13	0,85
Lorraine	0,56	0,66	0,73	0,70	0,77	0,70
Midi-Pyrénées	0,73	0,91	0,92	1,17	0,84	0,88
Nord-Pas-de-Calais	0,57	0,61	0,64	0,73	0,69	0,66
Basse-Normandie	0,51	0,78	0,85	0,74	0,77	0,74
Haute-Normandie	0,43	0,52	0,66	0,78	0,82	0,64
Pays de la Loire	0,72	0,95	0,89	0,90	0,93	0,91
Picardie	0,43	0,56	0,64	0,67	0,66	0,57
Poitou-Charentes	0,53	0,72	0,90	0,74	0,91	0,77
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,62	0,83	0,68	0,68	0,72	0,72
Rhône-Alpes	0,85	0,91	0,95	0,86	0,84	0,89
Outre-Mer	n.s	0,18	0,30	0,25	0,39	0,33
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0,60	1,06	0,78	0,82	0,60	0,71
- à une CC à 4 taxes	0,61	0,79	0,85	0,85	0,83	0,77
- à un SAN	n.s	0,21	0,25	n.s	0,22	0,22
- à une CA ou une CU à TPU	0,58	0,75	0,76	0,78	0,74	0,75
- à une CC à TPU	0,63	0,81	0,86	0,88	0,89	0,83
- à un syndicat à contribution fiscalisée	0,51	0,76	0,72	0,83	0,60	0,69
- Non membres d'un groupement fiscalisé	0,64	0,73	0,76	0,76	0,79	0,74

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

4 – Encours de la dette au 31/12/2006 / épargne brute

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume de l'épargne brute,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne.

Moyenne métropole en 2005 : 3,4

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	2,3	3,1	3,4	4,0	4,2	3,4
Métropole	2,3	3,1	3,4	4,0	4,2	3,4
Alsace	2,3	2,7	3,1	2,4	2,8	2,7
Aquitaine	2,5	3,6	4,9	6,0	4,6	4,0
Auvergne	2,4	4,0	4,4	4,3	5,2	3,8
Bourgogne	2,1	2,8	3,9	3,3	4,9	3,2
Bretagne	3,2	3,7	3,7	4,0	4,0	3,8
Centre	2,2	2,8	3,4	4,4	5,6	3,5
Champagne-Ardenne	1,6	2,1	1,9	2,9	3,1	2,1
Corse	2,5	3,5	1,4	4,3	2,1	2,4
Franche-Comté	2,3	3,2	3,5	4,5	4,3	3,1
Ile-de-France	1,1	2,1	2,3	3,9	3,6	2,9
Languedoc-Roussillon	2,8	4,3	5,2	5,3	7,7	5,3
Limousin	2,3	3,9	4,2	5,5	5,1	3,9
Lorraine	1,6	2,3	2,8	3,9	3,5	2,7
Midi-Pyrénées	2,7	3,9	4,0	6,2	4,5	3,8
Nord-Pas-de-Calais	2,3	2,6	3,2	4,9	4,0	3,5
Basse-Normandie	1,9	3,2	3,6	3,6	5,1	3,2
Haute-Normandie	1,9	2,4	3,5	4,4	5,4	3,3
Pays de la Loire	2,8	3,4	2,9	3,5	3,9	3,4
Picardie	1,7	2,4	3,2	4,3	3,5	2,6
Poitou-Charentes	2,1	2,8	4,0	3,3	4,6	3,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,5	3,7	3,8	3,9	3,8	3,7
Rhône-Alpes	2,8	3,2	3,2	3,2	3,5	3,2
Outre-Mer	n.s.	5,0	2,1	2,9	5,1	4,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	2,3	3,7	2,6	3,2	3,7	3,3
- à une CC à 4 taxes	2,1	3,1	3,6	3,9	4,1	3,2
- à un SAN	n.s.	1,9	1,0	n.s.	2,1	1,7
- à une CA ou une CU à TPU	2,5	2,9	3,2	4,1	4,0	3,6
- à une CC à TPU	2,5	3,3	3,6	4,1	4,5	3,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,0	3,2	2,8	3,4	3,2	3,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	2,3	3,0	3,0	3,6	4,5	3,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Marge d'autofinancement courant

Total des remboursements de dette calculés hors gestion active de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, duquel on retire le cas échéant la recette d'ordre 79 correspondant aux charges à répartir sur plusieurs exercices (ces charges pouvant être financées par emprunt).

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.

Un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2005 : 87,3%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	81,4	84,9	85,7	88,3	89,6	86,3
Métropole	81,4	84,8	85,7	88,1	89,4	86,2
Alsace	78,4	80,0	80,1	83,1	83,4	81,0
Aquitaine	83,0	88,5	91,5	93,9	91,5	89,5
Auvergne	79,3	86,7	88,5	88,2	92,2	86,5
Bourgogne	82,1	84,1	87,4	88,8	92,3	86,5
Bretagne	80,3	84,1	83,2	85,0	85,9	84,4
Centre	83,8	85,7	87,5	90,4	93,3	87,9
Champagne-Ardenne	77,9	79,3	82,9	85,2	89,6	81,6
Corse	89,2	90,9	79,3	93,3	81,2	86,6
Franche-Comté	79,8	83,9	86,2	94,3	90,1	85,0
Ile-de-France	77,2	83,7	84,4	88,2	90,4	87,5
Languedoc-Roussillon	83,9	88,8	91,0	90,3	93,5	90,4
Limousin	83,4	88,6	90,2	90,9	89,4	88,0
Lorraine	73,2	80,4	83,8	89,0	88,4	83,4
Midi-Pyrénées	83,1	87,6	88,5	91,6	90,0	87,6
Nord-Pas-de-Calais	81,9	84,9	87,1	93,0	90,6	88,8
Basse-Normandie	80,0	86,1	87,8	87,3	93,8	86,7
Haute-Normandie	84,4	85,9	90,1	90,1	92,8	88,7
Pays de la Loire	82,9	83,4	80,2	84,3	86,4	83,5
Picardie	82,0	84,8	87,1	90,1	88,1	85,6
Poitou-Charentes	82,6	84,8	89,2	85,5	90,1	86,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85,5	88,8	90,6	90,7	88,8	89,2
Rhône-Alpes	81,0	82,5	81,1	82,5	85,2	82,9
Outre-Mer	n.s.	103,4	92,9	96,9	96,6	97,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	82,0	83,9	86,7	81,3	89,8	87,3
- à une CC à 4 taxes	79,8	84,5	86,7	87,9	88,7	84,9
- à un SAN	n.s.	91,2	79,0	n.s.	92,0	89,9
- à une CA ou une CU à TPU	84,1	83,3	85,0	89,8	89,6	87,9
- à une CC à TPU	83,4	85,7	85,9	88,0	89,6	86,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	81,3	85,7	85,2	84,2	87,9	85,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	82,6	84,9	84,3	86,3	91,7	86,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP.

Recettes réelles totales : recettes réelles de fonctionnement + recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette

Part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes.

Moyenne métropole en 2005 : 27,4%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	20,9	26,0	29,0	28,6	29,4	27,1
Métropole	20,9	26,0	29,1	29,0	29,9	27,2
Alsace	18,5	25,2	30,2	32,8	35,9	28,6
Aquitaine	19,5	25,1	27,6	29,5	32,1	26,8
Auvergne	19,0	22,5	24,6	25,5	32,2	23,8
Bourgogne	22,8	29,0	31,0	28,6	33,4	28,9
Bretagne	19,8	23,7	28,0	28,1	29,4	26,7
Centre	25,5	29,4	30,4	27,9	33,6	29,8
Champagne-Ardenne	23,0	27,0	28,1	25,1	34,3	27,0
Corse	13,5	23,0	24,7	28,8	26,4	21,0
Franche-Comté	15,1	22,4	26,1	26,8	23,0	21,2
Ile-de-France	27,1	33,1	36,2	34,6	33,9	33,9
Languedoc-Roussillon	19,6	23,3	28,1	28,3	30,3	26,5
Limousin	20,3	23,8	26,2	27,1	28,6	24,4
Lorraine	14,1	22,6	27,4	30,6	24,1	23,1
Midi-Pyrénées	19,5	26,1	28,9	28,1	27,8	25,5
Nord-Pas-de-Calais	22,7	24,6	26,4	26,3	24,4	24,9
Basse-Normandie	25,4	24,7	26,4	26,6	26,9	25,7
Haute-Normandie	20,1	24,2	28,6	25,8	27,5	25,2
Pays de la Loire	24,6	26,2	27,0	28,1	29,5	27,4
Picardie	25,8	30,5	34,9	38,3	40,8	32,3
Poitou-Charentes	24,2	27,5	31,5	30,7	30,9	28,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,4	25,0	29,2	28,3	29,4	27,3
Rhône-Alpes	22,8	27,1	29,6	28,9	29,5	27,9
Outre-Mer	n.s	10,7	13,5	11,1	12,9	12,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	15,3	16,9	33,7	26,5	31,1	28,8
- à une CC à 4 taxes	19,9	27,5	32,5	32,3	34,5	28,2
- à un SAN	n.s	41,0	52,6	n.s	37,1	39,5
- à une CA ou une CU à TPU	22,2	24,6	27,1	27,5	27,5	26,9
- à une CC à TPU	20,4	22,9	24,8	24,5	24,9	23,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	21,8	31,8	34,6	38,8	36,4	34,2
- Non membres d'un groupement fiscalisé	25,8	32,4	36,3	37,9	37,6	33,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

7 – Intérêts / encours de la dette au 31/12/2006

Poids moyen des charges d'intérêts par rapport à l'encours de la dette.

Moyenne métropole en 2005 : 4,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	4,0	4,1	4,1	4,4	4,3	4,2
Métropole	4,0	4,1	4,1	4,4	4,3	4,2
Alsace	3,9	3,9	3,8	4,0	3,8	3,9
Aquitaine	3,7	3,9	4,0	4,4	4,0	4,0
Auvergne	4,0	3,9	3,9	4,1	4,4	4,0
Bourgogne	3,7	3,8	3,7	4,0	4,1	3,9
Bretagne	4,0	4,1	4,1	4,0	4,3	4,1
Centre	3,6	4,0	4,0	4,2	4,2	4,0
Champagne-Ardenne	3,7	3,8	4,2	3,7	4,5	3,9
Corse	5,7	4,7	6,4	6,1	5,5	5,5
Franche-Comté	3,9	3,9	4,3	4,1	4,4	4,0
Ile-de-France	4,3	4,3	4,2	4,3	4,3	4,3
Languedoc-Roussillon	4,0	3,9	4,0	4,7	3,9	4,1
Limousin	3,9	3,9	4,2	4,1	4,4	4,1
Lorraine	4,1	4,3	4,3	4,5	4,0	4,2
Midi-Pyrénées	4,0	4,1	4,3	4,0	4,3	4,2
Nord-Pas-de-Calais	4,2	4,4	4,5	4,8	4,8	4,6
Basse-Normandie	4,2	4,3	4,3	4,6	4,4	4,4
Haute-Normandie	3,6	4,0	4,2	4,1	4,6	4,2
Pays de la Loire	4,1	4,1	3,7	4,0	4,3	4,1
Picardie	4,0	4,1	4,4	4,3	4,7	4,3
Poitou-Charentes	4,2	4,3	4,1	4,6	4,1	4,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,4	4,2	4,3	4,7	4,2	4,3
Rhône-Alpes	4,4	4,0	4,3	4,6	4,4	4,3
Outre-Mer	n.s	4,6	3,6	5,3	4,4	4,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	4,5	4,8	4,7	4,0	5,2	4,8
- à une CC à 4 taxes	4,0	4,1	4,1	4,3	4,4	4,2
- à un SAN	n.s	5,1	5,3	n.s	3,7	4,1
- à une CA ou une CU à TPU	3,7	4,0	4,1	4,3	4,4	4,3
- à une CC à TPU	4,0	4,1	4,1	4,4	4,2	4,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,7	4,2	4,5	4,9	4,2	4,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,4	4,0	4,5	4,2	4,0	4,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

8 - Fonds de roulement au 01/01/2006 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Fonds de roulement au 01/01/2006

Dépenses réelles totales de l'exercice : dépenses réelles de fonctionnement + dépenses réelles d'investissement
hors gestion active de la dette

Équivalent, en jours de dépenses réelles totales, du fonds de roulement en début d'exercice (ratio multiplié par 360
pour obtenir le nombre de jours).

1 mois = 30 jours et 1 an = 360 jours.

Moyenne métropole en 2005 : 87 j

en jours

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à 2 000 habitants	De 2 000 à 3 500 habitants	De 3 500 à 5 000 habitants	De 5 000 à 10 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	186	107	80	61	48	91
Métropole	186	108	80	62	49	92
Alsace	165	118	75	86	74	102
Aquitaine	174	105	66	45	46	88
Auvergne	150	80	59	36	47	83
Bourgogne	165	109	77	57	49	100
Bretagne	125	78	56	48	45	61
Centre	169	122	80	66	38	97
Champagne-Ardenne	266	147	108	83	92	162
Corse	155	53	128	116	116	113
Franche-Comté	216	106	70	33	41	118
Ile-de-France	264	151	99	55	40	81
Languedoc-Roussillon	177	87	65	61	38	75
Limousin	169	97	65	0	21	88
Lorraine	259	137	81	71	51	115
Midi-Pyrénées	168	91	75	56	46	94
Nord-Pas-de-Calais	204	144	120	72	61	97
Basse-Normandie	199	136	103	53	47	115
Haute-Normandie	251	127	93	57	41	109
Pays de la Loire	142	83	76	62	35	70
Picardie	207	145	99	92	65	134
Poitou-Charentes	155	97	70	89	49	90
Provence-Alpes-Côte d'Azur	195	107	71	63	56	82
Rhône-Alpes	141	94	85	75	53	84
Outre-Mer	n.s	48	24	20	17	23
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	140	99	147	15	56	70
- à une CC à 4 taxes	193	109	80	60	50	108
- à un SAN	n.s	161	86	n.s	51	65
- à une CA ou une CU à TPU	167	113	85	65	50	70
- à une CC à TPU	173	104	73	56	43	86
- à un syndicat à contribution fiscalisée	193	110	75	65	38	79
- Non membres d'un groupement fiscalisé	194	107	95	77	51	103

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle